



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe

Section : Histoire

Session 2023

Rapport de jury présenté par Jean-Marie Le Gall, président du jury

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX	p. 3
REMERCIEMENTS	p. 3
BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2023	p. 4
SESSION 2024	p. 6
BILAN STATISTIQUE	p. 7
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	
Première dissertation d'histoire	p. 8
Deuxième dissertation d'histoire	p. 27
Explication de texte	p. 38
Composition de géographie	p. 51
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	
Leçon d'histoire générale	p. 63
Explication de documents historiques	p. 69
Explication de documents géographiques	p. 88

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX¹

Le rapport rédigé par le jury de l'agrégation externe d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session 2023 et à leurs préparateurs d'inscrire leur travail et leurs résultats dans un ensemble ;
- guider dans leurs efforts candidats et préparateurs de la session 2024, en précisant notamment les capacités attendues de la part de futurs professeurs et les critères essentiels retenus par le jury pour les évaluer ;
- annoncer d'éventuels changements ou ajustements pour la session 2024.

La consultation des rapports du jury concernant les sessions antérieures à 2023 est vivement recommandée. Ces rapports sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>

Les candidates et candidats n'ayant pas été déclarés admissibles à l'issue des écrits de la session 2023 peuvent demander l'envoi de leurs copies numérisées en suivant la procédure sur le site devenir-enseignant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/comment-obtenir-vos-copies-de-concours-1274>

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement la secrétaire générale Joëlle Alazard pour sa disponibilité et les appariteurs comme les personnels de la BIS.

J'exprime ma gratitude à l'ensemble des membres du jury que j'ai l'honneur de présider, et leur suis reconnaissant pour leur engagement. J'adresse également mes plus vifs remerciements aux membres du directoire du concours qui ont fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle et d'un investissement qui ne le fut pas moins. Il était composé de Mesdames et Messieurs Emmanuelle Veisse (PU, Marne La Vallée), Elodie Lecuppre (PR, Univ. de Lille), Florence Alazard (MCF HDR, Univ. François-Rabelais, Tours), Claire Blandin (PU, Univ. Sorbonne Paris Nord), Serge Weber (PU, Univ. Marne La Vallée), de la secrétaire générale du concours, Joelle Alazard (professeur de Chaire supérieure en CPGE, Louis-Le-Grand, Paris, docteure en Histoire), et de Valérie Sognat (Inspectrice générale de l'Education Nationale, docteure en Histoire). Et je salue avec émotion le départ de Florence Alazard et Claire Blandin qui exerçaient avec constance et talent les fonctions de vice-présidente de leur section depuis cinq ans.

Je remercie à l'Institut de Géographie, la directrice et les personnels de la Bibliothèque comme les personnels de l'UFR de géo de Paris¹ qui ont permis d'accueillir les épreuves orales de cette discipline. J'adresse mes remerciements et ceux de l'ensemble du jury à Monsieur le Proviseur, Madame la Proviseure-adjointe et les personnels de Louis Le Grand qui ont accueilli avec efficacité et disponibilité les candidats et jury lors des épreuves orales. Leur hospitalité est très appréciée. Enfin ma gratitude va aux personnels de la bibliothèque Lettres et Sciences humaines de l'École normale supérieure, de la bibliothèque Cujas, de la bibliothèque Lavis et de Sainte-Geneviève, ainsi qu'envers Madame la Directrice, Madame la Directrice-adjointe, le Département de l'Accueil des Publics et de la Communication des Documents, et l'ensemble des collaborateurs de la Bibliothèque interuniversitaire de la

¹ Par souci de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin et masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes » (même chose pour les termes « enseignant », « professeur », etc.). Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sorbonne (BIS) ainsi que les agents du rectorat de Paris qui contribuent à l'organisation et au bon déroulement des épreuves orales, et sans l'appui desquels celles-ci ne pourraient se tenir.

BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2023

Lors de la session 2023, 83 postes ont été ouverts au concours.

Session	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de postes	100	80	91	96	90	72	72	73	73	74	83

La chute des inscriptions se poursuit : 797 en 2023, contre 920 en 2022, 1 240 en 2021, 1 314 en 2020 ; 1352 en 2019 ; 1 467 en 2018 ; 1 599 en 2017 ; 1 663 en 2016. Le jury observe avec une très grande inquiétude cette évolution constante depuis 2016 qui témoigne d'une baisse de vocation pour un métier difficile.

Le déséquilibre du *sex ratio* au moment des inscriptions s'aggrave, ce qui devient vraiment préoccupant : 299 inscrites et 498 inscrits contre 378 inscrites et 542 inscrits en 2022. En 2023 il y a eu 57 admis et seulement 26 admises alors qu'en 2022 le rapport était de 46 admis pour 38 admises. Il faudrait comparer avec le *sex ratio* au CAPES afin de déterminer si la différenciation des programmes qui entrave le passage simultané des deux concours n'a pas conduit à des choix qui sont fonctions des horizons d'attente et des autoévaluations des candidates et candidats.

Les admis sont nés entre 1990 et 2001. 63% ont 24 ou 25 ans.

L'érosion des inscrits est cependant atténuée par la progression de leur participation à la totalité des épreuves. À l'issue des écrits, 470 candidats et candidates ont passé toutes les épreuves soit 58,9% des inscrits (53,2% en 2022, 51,5% en 2021 : 606 en 2020 ; 638 en 2019 ; 679 en 2018 ; 735 en 2017 ; 817 en 2016). L'abandon demeure faible entre les différentes épreuves : 481 le premier jour, 471 le deuxième puis stabilisation à 470 : Pour rappel en 2022, 506 copies avaient été rendues le premier jour et 494 au dernier.

Au terme de la correction des épreuves écrites, sur 470 candidats ayant accompli toutes les épreuves, 169 candidats et candidates, soit 36% ont été déclarés admissibles avec une barre d'admissibilité à 9,25/20 contre 9,13 en 2022.

Un candidat admissible a abandonné lors des épreuves orales, ce qui est regrettable. Le jury invite les candidats à ne pas se sous-estimer et à se battre jusqu'au bout, y compris lors des épreuves orales, après leur exposé. De sorte qu'à l'issue de celles-ci, 49,4 % des admissibles ont été déclarés reçus au concours (47, 4% en 2022, 48% en 2021), soit 17,54% de la cohorte des non éliminés au terme des épreuves écrites. Le seuil d'admission est à 10,5 sur 20. L'agrégation externe d'histoire demeure un concours très exigeant. Moins d'un sur 5 des candidats réalisant la totalité des épreuves écrites est finalement admis.

L'obtention de l'agrégation ne repose pas seulement sur une bonne maîtrise des règles de la dissertation, de l'analyse de documents, des questions mises au programmes et de l'expression écrite et orale. Elle repose aussi sur une culture historique et géographique acquise au cours des cinq années d'étude. Les candidats tendent à l'oublier, en ne mobilisant pas assez ce qu'ils ont acquis hors de leur année de préparation au concours. En témoigne

l'écart entre la moyenne d'étude de documents à l'oral, 11,12 et la moyenne de la leçon d'histoire générale, 8,96.

La liste des admis laisse apparaître encore un profond déséquilibre des territoires. Les trois académies d'Ile de France totalisent 56 des 83 reçus et parmi les 27 issus de préparations provinciales, 10 émanent de Lyon, 3 de Strasbourg, 3 de Normandie.

L'usage du numérique lors des épreuves orales contribue à la professionnalisation des futurs enseignants. Lors de celles-ci, outre un ordinateur équipé d'un logiciel permettant la réalisation d'un support à leurs trois présentations orales, les candidats ont eu accès aux sites suivants pour les deux épreuves d'histoire (cette liste, donnée exclusivement à titre d'information, évoluera en fonction des nouvelles questions inscrites au programme de la session 2024). En revanche, pour l'épreuve de géographie, aucune ressource électronique n'est proposée aux candidats.

1. Catalogue de la Bibliothèque de la Sorbonne
2. Catalogue de la Bibliothèque de l'ENS (Ulm, Lettres et Sciences Humaines)
3. Catalogue de la Bibliothèque Cujas
4. Catalogue de la Bibliothèque Lavis
5. SUDOC
6. PERSÉE
7. CAIRN
8. JSTOR
9. HAL – SHS
10. Open Edition Journals
11. Open Edition Books
12. La revue L'Histoire
13. Encyclopedia Universalis
14. Encyclopaedia iranica
15. Encyclopédie de l'Islam
16. Jewish Encyclopedia
17. Webgallery of Art
18. Collections du Louvre
19. British Museum
20. Oxford Encyclopedia of Ancient Greece and Rome
21. Collection of Greek ritual norms
22. Pella : monnaies des rois de Macédoine jusqu'à la fin du IV^e siècle avant notre ère
23. Seleucid Coins Online
24. Ptolemaic Coins Online
25. Historia Numorum Online (Carie)
26. Kyprios Charakter. History, Archaeology and Numismatics of Ancient Cyprus
27. The Coinage in the name of Alexander the Great and Philip Arridhaeus. A British Museum Catalogue
28. AGCO - Antigonid coins online :
29. Papyri.info
30. Mesopotamian Chronicles
31. Dictionnaire de moyen français atilf
32. Atlas historique : connaître la wallonie
33. Biographie nationale de Belgique
34. SIGILLA : base numérique des sceaux conservés en France
35. The Gough Map of Great Britain
36. Treccani – La cultura italiana – Biografie
37. E-codices : bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse
38. Mandragore : base des manuscrits enluminés de la BnF

39. Dictionnaire Historique des Institutions de l'Alsace
40. DHS - Dictionnaire Historique de la Suisse
41. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle
42. Revue d'histoire culturelle, XVIIIe-XXIe siècles
43. Le Maitron, dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social
44. Les archives d'outre-mer

LA SESSION 2024

Pour la session 2024, seules deux nouvelles questions sont inscrites au programme, en histoire ancienne, en histoire médiévale. Le programme complet est accessible en ligne : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/3407/download>

Au terme de ces remarques générales, je félicite les nouveaux professeurs agrégés recrutés lors de la session 2023 et prodigue mes vœux de réussite aux candidats de la session 2024.

Jean-Marie Le Gall

STATISTIQUES

Profils des candidats et candidates 2023

	inscrits	Présents	admissibles	admis
SEXE				
Femmes	299 (378 en 22)	189	59 (71 en 22)	26 (38 en 22)
Hommes	498 (542 en 22)	309	110 (85 en 22)	57 (46 en 22)

Académie	Admissibles	admis
Aix	2	1
Bordeaux	5	2
Clermont Ferrand	2	0
Dijon	2	1
Grenoble	1	1
Lille	6	1
Lyon	17	10
Nancy Metz	1	1
Poitiers	1	0
Rennes	5	2
Strasbourg	3	3
Toulouse	5	2
Nantes	1	0
Reims	1	0
Normandie	5	3
Paris, Versailles, Créteil	112	56

Moyennes des épreuves

Epreuve	Moyenne	Médiane	Note la plus basse	Note la plus élevée
Dissertation Médiévale	7,46	7	1	18
Dissertation Contemporaine	7,87	7	0	19
Commentaire Moderne	8,23	8	1	19
Géographie	8,35	3,98	1	19

EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Première dissertation d'Histoire

Rappel de la question d'histoire médiévale au programme : Villes et construction étatique en Europe du Nord-Ouest du XIII^e au XV^e siècle (Empire, anciens Pays-Bas, France, Angleterre)

Sujet : Les villes capitales et la construction étatique dans l'Europe du Nord-Ouest (XIIIe-XVe siècle)

Remarques générales

Tout comme l'an dernier, le jury a opté pour un sujet délibérément large permettant aux candidates et candidats issus de tous les centres de formation de se frotter à une thématique somme toute attendue lorsqu'il s'agit de réfléchir à la construction étatique et ayant fait par ailleurs l'objet d'un colloque au sein de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (*Les villes capitales au Moyen Âge*, Publications de la Sorbonne, 2006). Il est dommage que ce volume ait été ignoré par un pourcentage non négligeable de copies. Si ces dernières n'ont pas toujours posé le sujet de manière pertinente, il faut souligner que la masse critique d'informations a été supérieure à celle de l'an dernier, ce qui s'explique sans doute par le fait que la question était dans sa deuxième année de programme. La méthodologie demeure cependant encore trop souvent fragile et les règles de l'organisation du propos pas toujours ou mal suivies. Il faut rappeler quelques principes fondamentaux déjà évoqués l'an dernier mais toujours valables. La *captatio benevolentiae* (accroche) présente dans la plupart des copies, doit avoir un rapport avec le sujet et ne peut se confondre avec un « rappel express » du contexte, auquel parfois elle se substitue. La problématique n'est pas une succession de questions, mais bien une appréciation synthétique de l'enjeu que pose le sujet, un problème historique, formulé de façon simple, ici le rôle d'une capitale dans le processus de construction étatique, envisagé comme un échange plus ou moins équilibré entre le pouvoir souverain et la société politique, s'accordant ou non sur des principes et des modes de fonctionnement, et non comme l'affirmation d'une hégémonie princière. Les copies présentant des listes non exhaustives et rarement pertinentes de sources mobilisables pour traiter le sujet, ont été plus rares, mais existent encore, alors que cette étape n'était pas nécessairement attendue. Quant au développement, une plus grande rigueur formelle (structuration des paragraphes, utilisation correcte des alinéas, hiérarchisation des parties et sous-parties sans indiquer explicitement les lettres et numéros) bénéficierait à de nombreuses copies. Rappelons que ce dernier ne doit pas se limiter à un catalogue d'exemples mais relève d'une démonstration dont l'évolution amène progressivement à la résolution de la question posée. En d'autres mots, l'exemple ne doit pas dominer mais étayer une idée, un argument, inviter à la nuance. Enfin, l'orthographe et la syntaxe demeurent beaucoup trop dégradées et doivent à l'avenir faire l'objet d'une remise à niveau pour certains candidats. L'histoire demeure une écriture, l'agrégation, un concours d'enseignement.

L'intitulé du sujet a essentiellement posé problème quant à la définition de la capitale. Une approche trop géographique a égaré beaucoup de candidats, réduisant la capitale à une ville centrale dans un territoire, tandis que la confusion entre bonnes villes et capitales a dispersé la notion pour l'attacher à des villes dont la supériorité démographique ou l'ancienneté, la spécificité économique où la concentration des pôles religieux suffisaient à en faire des capitales étatiques. Amiens, Rouen, Bristol... ont ainsi fait l'objet de développements inattendus. La dimension politique, pourtant au cœur du programme, et qu'il fallait privilégier n'a malheureusement pas toujours été considérée. Si une dissertation a bien tenté d'échapper à l'effort définitionnel en postulant que « Est capitale ce qui est considéré comme tel par les sociétés médiévales » (sic), il fallait évidemment aller plus loin et interroger la notion de manière à comprendre la diversité des modèles d'émergence de l'État en fonction de ce statut particulier. De ce point de vue, tous les espaces au programme étaient à considérer et,

malheureusement, comme l'an dernier, l'essentiel des réflexions s'est concentré sur le royaume de France, puis le royaume d'Angleterre, tandis que les Pays-Bas ont encore une fois été réduits à la période bourguignonne et à la Flandre dans la majorité des copies. L'empire a carrément été dans un trop grand nombre de dissertations éludé, au prétexte qu'il n'y a pas de capitale ! Les États princiers, qui se dotent souvent d'une vraie capitale (Munich, Vienne, voire Heidelberg, etc.) n'ont que trop rarement été pris en considération. Ce choix a prouvé que c'est le sens même de la question mise au programme qui n'a pas été compris. Fort heureusement, d'autres dissertations ont correctement saisi en quoi l'émergence d'une ville, comme résidence principale, siège des institutions, réceptacle des sacralités, etc. sur la longue durée, permettait de comprendre le sens de la progression étatique et de ses conséquences sur la société. L'ensemble de tous ces enjeux ont été rassemblés dans le corrigé fourni. Cependant, il faut souligner que privilégier la construction étatique sur le modèle français, en évacuant la dimension comparatiste de la question au programme et la diversité qu'elle offrait, constituait une erreur assez dommageable.

D'un point de vue général et pour profiter à la nouvelle question à venir, nous invitons les futurs candidats à bien maîtriser les évolutions chronologiques trop souvent aplaties par l'absence de dates précises ou les confusions. Nous conseillons également d'éviter les problématiques et les plans standards (la capitale avec le prince, la capitale contre le prince, la capitale dialoguant avec le prince ; le prince fait la capitale, la capitale fait le prince, les deux se développent mutuellement) qui témoignent simplement d'une absence de réflexion personnelle et adaptée au sujet. Par ailleurs, mieux vaut quelques exemples bien choisis et variés, plutôt qu'une avalanche de mentions issues d'un cours que les candidats souhaitent absolument restituer au prétexte qu'ils ont sans doute expliqué un texte sur la ville en question pendant l'année. La ficelle est trop grosse pour passer inaperçue. Les citations d'auteurs sont également trop approximatives de même que leurs noms. Mieux vaut dans ce cas éviter de se ridiculiser. Enfin, ce n'est pas le nombre de pages qui fait la qualité de la copie. Si une masse critique doit être suffisante pour estimer la qualité des connaissances et de la pensée, il est inutile de noircir 25 pages pour simplement réciter un cours qui forcément n'a pas été conçu pour répondre à la question posée, mais pour aider le candidat à développer une réflexion argumentée et pertinente sur un sujet donné.

Dans le cas présent, interroger la nécessité d'une ville capitale dans la construction étatique et les conséquences de son affirmation ou de son rejet sur le développement de la société politique permettait d'embrasser de nombreux thèmes que nous avons exploités dans les lignes qui suivent.

Proposition de dissertation

Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas d'un modèle, mais d'un exemple de dissertation. Tous les éléments proposés ici n'étaient pas forcément attendus, l'essentiel étant de mener une démonstration correcte, équilibrée et correctement étayée.

Introduction

Le 18 décembre 1475, alors que la ville de Nancy vient de tomber dans l'escarcelle bourguignonne, Charles le Téméraire, aurait déclaré : « C'est le pays que plus desirois, je suis maintenant enemy mes pays, pour aller et pour venir ; icy tiendrai mon estat ». Et il poursuit en précisant qu'il y fera venir tous les représentants de ses pays pour y régler « ses affaires ». Sans que le mot ne soit lâché, la définition d'une capitale, tête d'un État constitué, siège de gouvernement, lieu où réside le prince, apparaît dans ce discours programmatique sans lendemain, preuve s'il en est de l'existence du lien conscientisé entre capitale et État souverain à la fin du Moyen Âge. Prince de culture française, le duc de Bourgogne, qui ne fait plus mystère de ses ambitions politiques depuis la création du Parlement de Malines en 1473, exprime dans cette volonté combien la centralité éminente structure, appuie, valide la construction étatique. Cette réalité ne doit pas pour autant oblitérer l'existence d'autres

modalités d'exercice du pouvoir dont l'Empire, à la capitale introuvable, apporte un contre-exemple de poids. Si pour certains historiens allemands, à l'exemple de Wilhelm Berges (1952) ou Peter Moraw (1985), le *Reich ohne Hauptstadt* (le royaume sans capitale) est envisagé comme le signe d'un inachèvement, tandis que pour l'anglais Richard Vaughan, les pays bourguignons dépourvus de capitale unique ne peuvent être en conséquence considérés comme un État, un courant historiographique plus récent a reconsidéré ce paradigme pour voir dans cette absence ou dans la multipolarité le signe d'un équilibre des pouvoirs différent, ou, pour le dire autrement, d'une construction étatique alternative. Ainsi, comme l'affirment Patrick Boucheron, Denis Menjot et Pierre Monnet dans leur introduction à l'ouvrage du colloque de la SHMESP dédié aux capitales médiévales : « Faire l'histoire des villes capitales revient à poser la question de la diversité des modèles d'émergence de l'État ». Dans l'espace privilégié par le sujet, l'État, envisagé autant dans sa forme idéale que dans sa réalité, doit tenir compte des interprétations variées du *quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet*. Que la réponse tende vers le consultatif, le contractuel ou une forme d'absolutisme, l'objectif pour les souverains de l'époque est de concilier leurs impératifs de domination avec la concorde de leurs sujets.

Certes, pour la période et l'espace retenus, la dispersion des pouvoirs est davantage la norme que leur concentration, mais il n'en reste pas moins que la capitale, réelle ou fantasmée, constitue un puissant marqueur de l'autorité politique. Ce dernier adjectif signale que notre lecture s'installe au-delà des caractéristiques établies par les géographes (R. Brunet), pour lesquels les critères de taille, de démographie, de tête de réseaux, de lieux centraux (W. Christaller) prévalent. Utiles aux études historiques, et présentes dans les développements qui vont suivre, ces notions ne suffisent cependant pas à définir l'éminence d'une ville – car la capitale est toujours une ville – que la dimension et le prestige entretenu désignent en ces temps médiévaux et selon la théorie corporiciste, comme la *caput regni*. Siège de gouvernement, résidence du prince, puissante métropole économique, lieu constant de brassage de population, tête de réseau, ou tout simplement « première des bonnes villes », la capitale cumule les fonctions sans toutefois forcément toutes les retenir. Dans cette période où la géopolitique ne cesse de modifier les limites territoriales, des capitales s'imposent, se vident, tandis qu'au gré des victoires ou des défaites militaires, des annexions ou des pertes, la définition de la capitale pourrait être finalement tout simplement celle retenue par Werner Paravicini : « la capitale, c'est la ville où se tient le prince », faisant ainsi de Paris, la capitale 'externalisée' des ducs de Bourgogne au moins pour le premier d'entre eux, Philippe le Hardi. Dans cette désignation de l'éminence, les villes ne manquent pas de se livrer à une compétition, parfois sévère, pour retenir le prince dont la cour et ses promesses d'enrichissement et de promotion sociale contribuent à nourrir les ambitions de notables, faisant de la ville une actrice de sa 'capitalité'. De cette compétition, de cette tentation de la primauté, naissent une kyrielle de capitales provinciales dont l'aura régionale ne saurait cependant faire d'elles le centre d'un tout rassemblé. Dans cet emboîtement de pays que constituent les États médiévaux, la vigilance devra être de mise et l'attention se porter strictement sur la supériorité politique à large spectre que concentre la ville capitale.

Estimée à l'aune des différentes expériences politiques menées dans les royaumes de France et d'Angleterre, en terre impériale et dans les anciens Pays-Bas dont les diverses principautés furent réunies progressivement entre 1369 et 1477 sous l'égide des Valois de Bourgogne, dans un espace où la densité urbaine propose nombre de potentielles candidates, la question qui se pose est aussi simple que la réponse en est complexe : « Un empire, un royaume, une principauté peuvent-ils se concevoir sans capitale ? ». Pour répondre à cette question, il faudra envisager la réponse sous l'angle de **la nécessité gouvernementale**. Autrement dit la stabilisation d'un pouvoir dépend-elle d'une concentration des instruments de l'action politique ? (I) Installée en ville, tirant grand profit des infrastructures mises à disposition, l'autorité souveraine ne se confronte pas moins à une culture politique urbaine pouvant conduire à éprouver un certain nombre de risques. Ou comment la ville capitale peut-elle **équilibrer la construction verticale de l'autorité princière et celle horizontale des pouvoirs urbains** ? (II). De cet échange, parfois conflictuel, émerge alors un ou des centres de gravité dont la reconnaissance et la notoriété peuvent s'avérer essentielles dans

l'unification des peuples et des territoires. C'est alors la question du **rôle de la capitale dans la prise de conscience communautaire étatique** qui se pose *in fine* (III).

Développement

Nous donnons ici les principales idées étayées de quelques exemples qui n'épuisent évidemment pas l'ensemble des cas.

I. LA CAPITALE : UNE NECESSITE POUR GOUVERNER ?

A. Le jeu des échelles

1. *Des capitales en héritage*

La période étudiée ne cesse de voir les limites territoriales de cet espace se mouvoir au gré des guerres de conquêtes et des annexions. Il n'en reste pas moins que la capitale apparaît souvent comme un héritage des périodes précédentes. D'un côté, l'Angleterre de Jean sans Terre et la France de Philippe Auguste s'appuient sur des villes ou des couples de villes, qui, si elles ou ils ne portent pas encore le nom de capitale, n'en sont pas moins des sites identifiés comme principaux et éminents. La capitale est donc non seulement reconnue et établie, mais également qualifiée comme l'attestent des ordonnances de Charles V où Paris apparaît comme « principale et capitale ville du royaume ». La quitter, comme au temps de l'occupation anglaise, ne peut se faire que dans l'espoir d'y revenir, ce qui pose d'emblée la structuration de la construction étatique sur un mode centralisé. Certes, avec Jean-Philippe Genet, l'on peut se demander si Londres est réellement une capitale. Mais force est de reconnaître que la capitale, élargie au bourg qui la jouxte, à savoir Westminster, fonctionne là aussi comme le centre d'un pouvoir rayonnant sur toute l'Angleterre dès le XI^e siècle. Le passé plus ou moins récent a donc posé les fondements d'un lieu central, véritable référence légitimante pour le pouvoir en place. Et il en est de même en Brabant, où avant de prendre le titre de duc de Brabant en 1183, le duc de Basse Lotharingie était comte de Louvain, tandis que la ville du même nom était considérée comme « chief ville » de cet espace, avant que Bruxelles n'occupe cette place. La centralité n'est pas forcément unique, comme en Flandre, mais elle prévaut dans toute volonté d'organisation gouvernementale, depuis les temps de fondation.

D'un autre côté, en terre impériale, dans cet espace à la capitale introuvable, il faut sans aucun doute distinguer lieux d'Empire et lieux de l'empereur comme nous y invite Pierre Monnet. Ainsi Aix-la-Chapelle, construite sous Charlemagne et lieu de couronnement des Ottoniens, est qualifiée par Frédéric Ier comme « tête des villes » et « siège du royaume d'Allemagne » en 1166. Si au gré des dynasties, des préférences émergent, et si la capitale apparaît marquée par un nomadisme constant, certaines vieilles villes tiennent à marquer leur supériorité constante et leur attachement à l'Empire, tandis que des lieux clefs du pouvoir émergent. Ainsi, alors que les Habsbourg dominent, Cologne, dans l'*Agrippina*, chronique de la ville rédigée vers 1470, représente l'Empire comme une aigle bicéphale, entourée de rayons marqués des noms des villes immédiates d'Empire, et s'attribue le premier rang d'entre elles. Et la Bulle d'Or de 1356 consacre Francfort pour l'élection, Aix-la-Chapelle pour le couronnement, et Nuremberg pour la tenue de la première Diète d'un nouveau roi des Romains.

Certaines assignations marquent donc l'éminence sans pour autant consacrer une unique capitale.

2. *Centre(s) et périphérie*

Un autre paramètre doit retenir l'attention. Cette ancestralité se confronte en effet à une géopolitique mouvante qui maintient ou non ces villes auxquelles s'attachent les peuples fondateurs. Les dilatations d'espace, pendant toute la période, font que les territoires à gouverner sont plus ou moins vastes et éprouvent la stabilité de la capitale et la pertinence de son choix. Les frontières bougent, les dynasties changent et en conséquence leur ville d'appui aussi (ou pas). Lorsque les ducs de Bourgogne mirent progressivement la main sur l'ensemble

des territoires du Nord, leur tropisme français les incita à rassembler leurs institutions à proximité d'une route leur permettant de gagner Paris le plus rapidement possible. Par ailleurs, la langue francophone et le calme de la ville de Lille, peu encline aux révoltes, jouèrent également en sa faveur pour accueillir la Chambre des comptes en 1386. Avec l'annexion du Brabant en 1435, Bruxelles prit progressivement une place de plus en plus importante, avant que Charles le Téméraire ne fonde à Malines, par les ordonnances de Thionville en 1473, le cœur de son administration rassemblée (chambre des comptes, Grand Conseil et Trésor). La conquête de Nancy en 1475, offrit à son tour de nouvelles perspectives, toujours motivées cependant par ce désir de centralité géographique, éminemment importante pour la domination d'un vaste territoire. En revanche, la question des distances se posent moins lorsque la principauté est ramassée sur sa ville principale, à l'instar de la principauté épiscopale de Liège, du comté de Namur ou du duché de Luxembourg – les villes, comme dans certaines cités-États italiennes, ayant donné leur nom à l'entité politique qu'elles dominent.

Cette question des périphéries difficilement joignables combinée à la succession des dynasties impériales évoquées précédemment, jouèrent en faveur des capitales des principautés en Allemagne, qui demeuraient des relais importants et dont il sera question lorsqu'il s'agira d'observer le sens de la capitale dans les États composites.

Ce caractère mouvant ne manqua pas de toucher le royaume de France. Et le statut de la capitale parisienne fut également mis à l'épreuve durant la guerre de Cent Ans et l'épisode de la double monarchie entre 1420 et 1435. Bourges dès 1418 apporta un confort et des infrastructures au Dauphin en fuite, mais la proche défaite de Cravant (1423) et la marginalité de sa situation géographique incitèrent fortement Charles à se replier sur les bords de Loire (à Loches, Chinon, Amboise) et à abandonner l'ancienne capitale des ducs de Berry. Toutefois, c'est dans les environs de Tours, aux Montils, que Charles VII s'installa. Tours, à proximité, se devait désormais de loger la cour, ses 2000 membres et ses exigences de ravitaillement. La capitale semblait s'être déplacée... d'autant que Louis XI s'installa à son tour à Amboise, puis aux Montils. Faut-il voir dans cette séquence, à l'exemple de l'Empire, une distinction entre les lieux du royaume et les lieux du roi ? Toujours est-il que l'idée de capitale au Moyen Âge devait se combiner avec un réel impératif de gouvernement, à savoir les déplacements constants des princes et de leur cour.

3. *Une migration constante des princes au pouvoir*

Dans cette période, le pouvoir s'impose en s'incarnant et en se montrant, ce qui oblige à des déplacements plus ou moins constants. La capitale, quand elle existe, doit donc résister à cet impératif. Les extensions de territoires contribuent bien évidemment à cette mobilité comme dans la Grande Principauté de Bourgogne. Évidemment, lorsque l'on envisage le caractère gyrovague du pouvoir, la structure impériale s'impose et l'une des meilleures façons de stabiliser une autorité passant d'une famille à l'autre est d'afficher un contrôle des villes majeures par des visites qui sont autant d'occasions de régénérer l'hommage. Un équilibre est alors à trouver entre les intérêts de l'empereur comme prince territorial et ceux exigés par son statut de souverain. Frédéric III de Habsbourg passa l'équivalent de 35 ans des 53 que dura son règne dans ses terres autrichiennes entre Wiener-Neustadt, Graz, Vienne et Linz. La menace bourguignonne et la nécessité de rassembler l'Empire pour faire face à la menace ottomane l'obligèrent cependant entre 1471 et 1493 à quitter le nid familial pour tenir une diète à Ratisbonne (1471) et revenir vers les régions occidentales, comme à Cologne en 1475 en raison du siège de Neuss par le Téméraire. Toutefois l'apparition de régions prépondérantes a permis à Peter Moraw de distinguer, dans ces itinéraires impériaux, des villes plus ou moins fréquentées et donc plus ou moins proches de l'Empereur selon des degrés allant des espaces les plus éloignés où l'empereur se fait rare (*königsfern*), aux espaces où il se rend ponctuellement et où il dispose d'une certaine autorité (*königssoffen*) jusqu'aux espaces les plus fréquentés constituant le cœur de l'Empire (*königsnah*), à savoir le Rhin moyen, le Main et le Danube.

On pourrait imaginer que dans des espaces à forte centralisation, ces voyages du prince soient moins fréquents. Or, il n'en est rien. Et même dans le royaume de France, les calculs

de Boris Bove ont établi que, pour la période capétienne, le roi passait les $\frac{3}{4}$ de son temps hors de la capitale. Cette pratique a une double conséquence. Premièrement, elle nourrit la compétition entre les villes qui se rêvent parfois « capitales en devenir » et profitent des circonstances pour attirer la cour, à l'instar de York qui accueille les organes de gouvernement au début des années 1330 en raison de la guerre contre l'Ecosse et en 1392 au moment des tensions entre Richard II et Londres. Deuxièmement, la capitale établie devient en quelque sorte l'avatar monumental du prince en mouvement – l'affichage de cette élection permettant de stabiliser un pouvoir itinérant. À ce titre, les palais, tours, et parfois d'autres bâtiments civils ou religieux permettent de fixer l'autorité en l'absence de son détenteur. D'ailleurs à Paris, la fréquentation royale tend à baisser entre le règne de Philippe Auguste et celui de Philippe VI, alors que le rôle de Paris capitale s'affirme. Les enceintes de Philippe Auguste puis de Charles V, le palais du Louvre, l'Hôtel Saint-Pol sous Charles V et Charles VI, mais aussi la Sainte-Chapelle constituent des marqueurs de la royauté, de même que le Parlement. En Angleterre, La tour de Londres, même en l'absence du roi, est la marque de son autorité en ville. Mais au-delà de la symbolique que représentent ces bâtiments, la croissance de l'État oblige à une stabilisation de ses outils administratifs. Si le prince voyage, sa justice et ses finances se fixent, faisant de la capitale un siège de gouvernement.

B. La stabilisation des outils de gouvernement

1. *La capitale : un lieu pour protéger le trésor ?*

Au début de notre période, l'on assiste à une volonté de la part des souverains de stabiliser et de consolider leurs outils de gouvernement dont la croissance oblige notamment à un stockage pérenne des archives et des moyens. Ici, il faut distinguer dans la mesure du possible le trésor privé de l'argent des caisses réservé aux affaires publiques. En France, l'épisode de Fréteval (5 juillet 1194) est connu comme le moment initiateur d'un dépôt des archives, du sceau et du trésor en un lieu protégé. Depuis le milieu du XII^e siècle, le trésor était gardé dans le donjon fortifié de la commanderie du Temple, ce qui n'empêcha pas une dispersion de l'argent royal par la suite, même si les États de 1355-1358 séparèrent la fortune personnelle des caisses propres à l'économie du royaume. En Angleterre, la *great wardrobe*, prenait en charge les objets volumineux (meubles, tapisseries, fourrures, cires, bijoux, armures, armes et aliments non périssables) et une partie du Trésor était installée dans la Tour de Londres. La nécessité de protéger les trésors en un lieu sûr, ne semble cependant pas avoir été entendue par un Charles le Téméraire qui perdit l'ensemble de sa fortune lors de la bataille de Grandson, le 2 mars 1476 ! Il faut dire que dans cet espace des anciens Pays-Bas, les lieux sécurisés ne sont pas faciles à trouver. Cette remarque souligne ainsi, sous l'angle de la sécurité des deniers, la question du rapport de confiance qui peut se poser entre le monarque et sa capitale, et qui sera mis à l'épreuve des crises et des révoltes.

La situation dans l'Empire est bien différente, puisqu'en l'absence d'une dynastie royale durable, il n'existe jusqu'à la fin du XV^e siècle ni Trésor impérial à garder dans un lieu fixe, ni administration financière centrale.

2. *Centraliser les finances et la justice*

En marge des caisses royales qui nécessitent avant tout la mise à disposition d'un lieu sûr, les archives constituent un autre trésor qui se doit d'être mis à l'abri. L'exemple de la Flandre où le comte Louis de Nevers transfère ses chartiers de Bruges vers le château de Rupelmonde à l'embouchure de l'Escaut le 14 novembre 1336 indique que l'instabilité chronique du comté pousse Louis de Nevers à délocaliser la mémoire de son gouvernement en pays de frontière, là où il lui serait facile de traverser pour passer en Brabant. Toujours dans un état d'itinérance, le matériel des affaires doit donc attendre la mainmise bourguignonne pour que la chambre des comptes s'installe à Lille (1386) et le Conseil de justice à Gand, après une tentative à Audenarde, comme on l'a vu. Les ducs en cela suivent le modèle de leurs ancêtres rois de France et, dès qu'ils mettent la main sur un territoire, la formule s'applique (ex : Brabant). Même lorsqu'un lieu existait, comme en Hollande, où La Haye rassemblait Conseil et administration financière depuis la fin du XIII^e siècle, les ducs

dupliquèrent une méthode déjà bien éprouvée ailleurs à leur arrivée en 1428 (Traité de Delft du 3 juillet), mais surtout lors des réformes de 1433 et 1445.

À Paris, c'est au Palais royal sur l'île de la Cité que se concentrent des sièges de juridictions, qui de féodales deviennent progressivement étatiques. La connétable-maréchaussée de France qui dirige les armées et commande aux maréchaux, le Parlement, chambre de justice souveraine du royaume, la chambre des comptes s'intègrent dans un espace palatial dont la structure donne son nom aux institutions (chambre civile, tournelle criminelle...) au cœur de la ville de Paris. À Londres, la centralité est moins marquée, mais si l'on veut bien considérer le couple Londres-Westminster, une identique volonté de rassembler les institutions en un même lieu anime le pouvoir royal sous les règnes d'Henri III et d'Édouard Ier. Pour certains historiens, choisir Westminster, c'est refuser Londres, mais la proximité des lieux engage la réflexion davantage sur le chemin de la collaboration ou de la complémentarité. L'Échiquier, les cours de justice (le *Common Bench*, pour les affaires civiles, et la *Court of king's bench* (banc du roi pour affaires criminelles)), y siègent de manière permanente, à partir de 1234, de même que la chancellerie quand elle cesse d'être itinérante. Quant au Parlement, même s'il se délocalise fréquemment, ses deux chambres (celle des Lords et celle des Communes) établies à partir de la fin du XIV^e siècle se tiennent la plupart du temps à Westminster.

3. La capitale, un marqueur de la centralité administrative

La difficulté à créer des institutions efficaces entrave assurément l'élection d'une capitale. Or, comme le souligne Pierre Monnet, dans l'Empire, les institutions mobiles devaient le rester tant elles perdaient en efficacité à mesure que le roi s'éloignait. Le choix d'installer à Francfort la Chambre impériale de justice (*Reichskammergericht*) en 1495, suite à la diète de 1486 qui préconisait cette stabilisation, sans pour autant choisir une ville en particulier, est somme toute tardif et éphémère (la chambre quitte la ville deux ans plus tard). De plus, il était la marque du dualisme institutionnel impérial : cette chambre sédentaire se détachait du roi, d'autant qu'elle devait rester fixe même quand le souverain se trouvait hors de l'Empire. C'est pourquoi la situation de Francfort, ville d'Empire, à peu près entre Sud et Nord, et éloignée des possessions habsbourgeoises, garantissait une certaine indépendance. Avant cela, l'empereur pendant toute la période se devait de négocier en permanence son autorité en emmenant avec lui les outils de sa gouvernance. A contrario, en France, si la méfiance de Charles VII et sa nécessaire itinérance l'obligent à doubler sa chancellerie (l'une à Paris, l'autre à ses côtés), il faut toutefois convenir que Paris semble s'imposer comme capitale administrative. Et la preuve en est donnée lorsque les Grands Jours du Parlement que le roi fait tenir à Poitiers et à Montferrand en 1454 sont bien qualifiés de « Grands Jours du Parlement de Paris » (É. Schmit). Aussi est-il possible de dire avec Bernard Guenée que le poids du personnel administratif et des archives des institutions centrales dont il vient d'être question, ainsi que l'habitude prise par les sujets de se rendre à Paris ou à Londres-Westminster obligent le roi à les sédentariser, plus qu'il ne choisit de le faire, car elles ne peuvent plus le suivre.

Non seulement la capitale accueille des institutions solides, mais avec le temps elle semble pouvoir, grâce à ce socle administratif, s'affranchir de la présence royale et contribuer à faire de l'État une personne morale distincte du souverain, exemplifiant le principe des deux corps du roi. Mais ces situations qui déclinent plus ou moins des degrés de centralité capitaliste n'épuisent pas complètement la réflexion sur la nécessité d'une capitale pour gouverner.

C. L'impossible capitale des États composites.

1. Le multicensrisme de la monarchie élective allemande

L'Empire mérite de ce point de vue une attention particulière, tant l'historiographie a évolué pour ne plus voir dans cette absence de capitale un échec, mais au contraire le témoignage d'une construction étatique différente. L'ampleur d'un territoire morcelé, se cumulant parfois avec d'autres royaumes (Frédéric II réside essentiellement en Sicile, les Luxembourg règnent

sur la Bohême et même en Hongrie sous Sigismond), exige du roi qu'il le visite (*Umritt*) et qu'il porte les instances de ce pouvoir vers ses administrés. Occuper l'espace politique est une exigence, entrer en ville une récurrence. L'arrivée de l'empereur et de sa cour représente une logistique lourde qui oblige à ne pas séjourner trop longtemps et donc à repartir vers une autre destination, ce qui nourrit le multicensrisme. L'itinérance des rois, si elle varie d'un personnage à l'autre s'impose comme une manière de gouvernement.

Par ailleurs, pour comprendre cet autre modèle à la capitale inexistante, il faut rappeler que la couronne impériale faisait de Rome non seulement une référence idéologique, mais également un lieu potentiel de siège de l'Empire, dans la mesure où, jusque Frédéric III en 1452, le roi des Romains devait aller y chercher sa couronne impériale.

Mais la raison principale de cet état de fait réside dans cette monarchie élective qu'est la royauté allemande. La continuité dynastique était impossible et après les Hohenstaufen seuls deux rois/empereurs parvinrent à transmettre le pouvoir royal à leur fils (Charles IV au profit de Wenceslas et Frédéric III en direction de Maximilien de Habsbourg). Le système pouvait même être compliqué par une double élection. Cette pratique explique la raison pour laquelle aucune capitale dynastique ne put s'imposer comme capitale de l'Empire. Même Prague, que Charles IV favorisa fortement était capitale de la Bohême et non de l'Empire. Vienne, très excentrée, n'était pas non plus qualifiée de capitale d'Empire et se limitait à une fonction de capitale du duché d'Autriche. Par ailleurs, aucune nécropole à la différence de Westminster, de Saint-Denis ou même de la Chartreuse de Champol près de Dijon, ne venait pallier cette absence par un mausolée qui aurait pu établir un trait d'union entre ces souverains issus de différents berceaux. Dans cette succession de lieux, chacune des villes qui recevaient l'empereur pouvaient prétendre à s'élever en capitale, même les plus petites.

2. *Le polycentrisme des compétitions dynastiques dans la main des princes électeurs*

L'évolution constitutionnelle et institutionnelle de l'Empire obligeait donc le souverain à multiplier les rencontres avec les princes (diètes, conseil, *curia*) dans le cadre d'une *Hoftagspolitik* qui s'appuyait sur une visite personnelle du roi chez ses sujets. Ici prédomine l'idée selon laquelle l'empire était une autorité par et pour la noblesse, donc non attachée à un contrôle territorial. L'empire était non seulement multiple, mais régionalisé. Dans cette Allemagne d'élites qui tient sur la structure nobiliaire de ces princes territoriaux, ces derniers disposaient de leur propre capitale (Ex : Munich pour les Wittelsbach de Haute-Bavière ; Vienne, Innsbruck, Ensisheim pour les Habsbourg). Cette pulvérisation des États dans l'État fut quelque peu neutralisée par la partition des princes électeurs dont le rôle fut renforcé par la Bulle d'Or de 1356 et les réformes de 1495. Ces derniers mirent la main sur les diètes d'Empire, mais le nécessaire équilibre entre les Sept imposa que les grands moments de la royauté se répartissent sur plusieurs villes : Francfort pour l'élection, Aix-la-Chapelle pour le couronnement, tandis que les insignes de l'Empire étaient conservés à Nuremberg à partir de 1424.

Cette confrontation, cette rivalité entre grands féodaux est finalement repérable, mais avec des résultats différents dans les autres espaces. Et si les ducs de Bourgogne avec Dijon, les ducs de Bretagne avec Nantes, les ducs de Bourbon avec Moulins disposent d'une capitale, ces derniers finissent par se fondre dans le royaume, et leurs villes devenir des capitales provinciales ordonnées autour de Paris, « droit nombril de France » comme la qualifie Christine de Pizan. Le maintien des villes capitales de Hainaut, Brabant, Flandre, Hollande, malgré le passage à une autorité unique, avec cependant la volonté de Bruxelles de s'affirmer comme résidence privilégiée du prince au XV^e siècle, signe là encore une relation bilatérale qui unit le duc de Bourgogne à chacun de ses pays, indépendamment les uns des autres. Le ralliement des Lords/Barons auprès du roi d'Angleterre dont les villes accueillent cette alliance et n'ont pas la prétention de se constituer en capitale renforce cette monarchie parlementaire qu'est le royaume d'Angleterre. Le rapport à la capitale devient alors, pour l'historien, un marqueur de la diversité des constructions étatiques comme l'indiquait notre postulat de départ.

3. *Une capitale alternative ?*

Cette dernière remarque permet alors de penser un autre modèle de capitale. L'oxymore est-il de mise si l'on veut bien évoquer la possibilité d'une capitale alternative comme nous y invite l'expérience impériale ? Le rassemblement de territoires disposant de leur propre culture politique, de leur propre « chef de pays », oblige au consensus et à la démultiplication des lieux. Dans l'Empire, la nécessaire itinérance des diètes, des conseils, des *curiae* qui vient d'être soulignée a prouvé que l'enjeu pour le souverain était d'être présent dans des régions autres que ses seuls territoires patrimoniaux. Les diètes convoquées par le roi avaient lieu dans de nombreuses villes, grandes comme Nuremberg, Ratisbonne, Francfort ou Mayence, parfois bien plus modestes (Mergentheim en 1387, Oberlahnstein en 1400). Pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, la cité accueillant la diète devenait alors la capitale de l'Empire (ex : En 1471, Ratisbonne qui comptait environ 10000 habitants dut se préparer en 3 mois à accueillir une population équivalente). L'honneur pour la ville était grand, car cette présence de la diète faisait son éminence ... une éminence partagée. Cette expérience est unique, car si le duc de Bourgogne est un duc sans domicile fixe qui organise son conseil là où il se trouve, ses chambres de compte et de justice sont, elles, à demeure.

Ubi papa, ubi Roma, certes, mais l'expression politique dans sa modalité éparpillée, n'exclut pas la possibilité d'une capitale que l'on qualifierait d'alternative ou de partagée.

Ce modèle n'est ni le plus admis, ni le plus courant, et la capitale exige le plus souvent la présence du prince à plus ou moins grande proximité. Ce qui ne manque pas de constituer un risque pour la personne royale.

II. LA CAPITALE : ATOUTS ET RISQUES DE LA CONCENTRATION

A. Les atouts de la structure urbaine

1. *Le potentiel économique de la capitale au service du prince*

Le roi et sa cour doivent pouvoir compter sur une masse critique suffisante pour absorber la consommation de leur hôtel et de leurs gens, ce qui par ailleurs offre de belles opportunités pour les fournisseurs mis à contribution. Cependant si le potentiel économique ne fait pas la capitale, la concentration de richesse attire. En Angleterre, Londres joue pleinement le rôle d'une ville-banque pour la royauté ; à partir de la fin du XIII^e s., alors que le *tallage* n'existe plus pour Londres, et que sa contribution financière en soutien de la Couronne est fixée au Parlement, le roi continue d'attendre des dons de la part de la ville, ne serait-ce qu'en échange de la confirmation de ses privilèges, ou pour les couronnements ou mariages royaux. Au XV^e siècle, sur 61 ans de règne des Lancastre, 38 sont marqués par des prêts consentis par des marchands londoniens au roi. À Bruges, après l'influence des Rapondi, la famille Portinari, au service des Bardi et Peruzzi avant leur faillite, puis proche des Medicis, prêtait au Téméraire et bénéficiait en échange de la ferme du tonlieu de Gravelines et du commerce de l'alun. Chez les empereurs allemands toujours impécunieux, si Nuremberg fait l'objet de tant de visites de Louis IV, Charles IV ou Sigismond, c'est bien parce que la puissance financière de la ville la rend attirante aux yeux du souverain. Nuremberg sert ainsi de capitale financière sous les Luxembourg, recevant en dépôt l'impôt impérial des villes souabes et franconiennes. (Voir l'ordonnance fiscale de 1427, qui centralise dans cette ville l'impôt dédié aux guerres hussites). Le potentiel économique est essentiel et les cours même en déplacement ne peuvent vivre sans s'adosser à de riches cités marchandes.

2. *Un vivier d'hommes au service des institutions*

Le potentiel économique de ces villes hors-normes concentre des hommes qui par leur culture marchande, sont aptes à tenir des comptes, des registres et à mettre leur réseau à la disposition des organes du pouvoir et du prince. La pratique marchande se révélait intéressante pour la tenue des comptes. Et les comtes de Flandre, bien avant l'arrivée des ducs de Bourgogne, intégrèrent des roturiers dans leurs offices. De même, à Moulins, En 1374, Louis II avait fondé, sur le modèle parisien, une chambre des comptes dont 2 auditeurs sur les 4 étaient des non nobles. Mais en 1411, tout le personnel était roturier, comme l'a établi O.

Mattéoni, même si ces hommes avaient fait leurs études au collège de Navarre. Dans le conseil du roi d'Angleterre à la suite de la guerre de Cent Ans, apparaissent sous Édouard IV des marchands et des représentants des élites urbaines de Londres, Coventry ou même Calais, sollicités là encore pour résoudre des questions d'ordre économique. Cependant, comme l'a montré l'exemple du Bourbonnais, si le service du prince, parfois qualifié de « trahison des bourgeois », s'établit dans nombre de villes sans que ces dernières ne soient capitales, la présence d'écoles renommées et d'universités permettent de mieux isoler l'importance de la capitale dans la constitution d'un vivier de techniciens du pouvoir. Les princes, qui créent dans leur capitale une université, savent, au-delà de l'importance symbolique (*translatio studii*) qu'elle leur fournira des administrateurs – ainsi les Habsbourg fondent-ils Vienne en 1365 pour répondre à la fondation de Prague, tandis que les Wittelsbach du Palatinat installent leur université dans leur résidence principale de Heidelberg... La culture de ces hommes issus des *studia* de la capitale et mis au service de l'État donnait naissance non seulement à un esprit de corps, mais également à une conscience d'État, peut-être supérieure à celle du prince et de son conseil (F. Autrand)

3. Le développement de l'urbanité

On l'aura compris, la présence curiale, les relations internationales, l'agitation politique font que la ville élue alimente le développement de l'urbanité. La question qui se pose ici est celle développée par Norbert Elias pour qui le roi et sa cour sont les principaux moteurs de cette urbanité en marche.

Dès le tournant du XIII^e siècle, le souci d'embellir la capitale se fait sentir. Paris fait l'objet d'aménagements constants depuis Philippe Auguste, Rigord et plus tard en 1416, l'ordonnance royale annonçant la destruction de la grande boucherie précise que la bonne ville de Paris, capitale du royaume, doit être gardée belle, plaisante et nette d'ordures. Pour être à la hauteur de son éminent résident, Nuremberg se dote d'une nouvelle grande place en 1349, sur les décombres du quartier juif anéanti par le pogrom, et d'une *capella regia* (*Frauenkirche*) sur l'emplacement de l'ancienne synagogue entre 1352 et 1362... Les capitales ou villes miroir de l'autorité princière se doivent d'afficher une exemplarité urbanistique, au moins en certains quartiers. Mais l'urbanité ne se mesure pas seulement à l'aune du bâti et de la voirie. Et Londres est assurément une capitale culturelle en raison de l'importance de la production artistique et des manuscrits qui attirent enlumineurs, écrivains et bientôt imprimeurs. La présence des juristes en masse, pour participer aux sessions de parlement, la consacre même comme « troisième université » d'Angleterre avec les *Inns of Court*, qui logent et forment les hommes de lois, puis progressivement les membres de la gentry et... l'élite urbaine. Dans les villes qui accueillent la cour de Bourgogne, un identique phénomène de transfert des savoirs et des techniques s'opère et un peintre comme Van Eyck compte parmi ses clients, Philippe le Bon, le chanoine Van der Paele, ou l'hôtel de ville de Bruges... La circulation des idées emprunte aussi ce chemin. Mais si le déplacement de la cour de France vers l'espace ligérien, de Charles VII à François I^{er}, explique le développement des arts renaissants dans cet espace, force est de reconnaître que le départ de la cour n'a pas sinistré les arts parisiens. On pourrait également ajouter que ce n'est pas la cour qui fait l'université, autre élément qui conduit à une élévation de l'esprit et à un développement de la civilité.

La capitalité est sans aucun doute un paramètre qui compte, mais il ne saurait épuiser le phénomène, prouvant que la ville a suffisamment de qualités intrinsèques pour contribuer à cette évolution des mœurs.

B. La présence curiale : profits et promesses d'ascension sociale

1. Fournir la cour : une fonction prestigieuse

La présence du prince et de sa cour, si elle peut s'avérer lourde à supporter pour certaines infrastructures urbaines, apporte immanquablement des profits quantifiables sur le plan économique et socio-politique. De ce point de vue les études récentes qui portent sur les villes de Londres et de Paris livrent de nombreux exemples de cette collaboration positive (John McEwan et Derek Keen). À Londres, le roi était le client individuel le plus important, mais

il faut compter également sur tous les hommes et femmes de la cour. Par ailleurs, cette clientèle se gonflait ponctuellement au rythme des ambassades de passage qui profitaient de ce voyage pour 'faire leurs emplettes' sur le marché londonien. Lorsqu'Amédée de Savoie visita Londres en 1292, ses comptes révèlent l'acquisition de nombreux produits de luxe (draps d'or, soie, couteaux, armes, gants...). De ce point de vue, une relation vertueuse s'établit. D'un côté, les villes dont les activités commerciales sont internationales attirent les princes (ex : Bruges, particulièrement appréciée de Philippe le Bon), de l'autre, la cour qui s'établit renforce ce même commerce par l'ampleur de ses demandes.

D'autre part, fournir le roi permettait de gagner en notoriété et de se voir élever au titre de fournisseur officiel à l'instar du Londonien Walter de Kingston, « volailler du roi » en 1268, ou de John Wylmyng, maréchal-ferrant, devenu « maréchal du roi » en 1269. Ces titres assuraient une publicité indéniable pour ces marchands et artisans qui parvenaient ainsi à écraser la concurrence, mais ils leur procuraient également des récompenses comme des exemptions d'impôts à vie, à l'instar de l'orfèvre William de Gloucester qui, entre autres, produisit la matrice du sceau d'Henri III. D'autres recevaient même des dons de propriété. D'identiques phénomènes sont repérables à Paris, où pour Florence Berland, la concentration des cours princières à la fin du XIV^e s. représente entre 10 et 20 % du revenu urbain cumulé, et donc des flux économiques. Ce système se transporta dans l'espace ligérien où, à Tours, l'implantation de la boutique de l'Argenterie royale par Jacques Cœur attira des compagnies de marchands et renforça les structures locales, avec, par exemple l'autorisation accordée par Louis XI en 1470 de développer un atelier de soierie. La sédentarisation permettait de pondérer les pertes et profits sur le long terme. En revanche, lorsque le souverain ne cesse de passer d'un lieu à l'autre, les impayés cumulés et non compensés laissent un goût amer aux commerçants des villes, comme lorsque Sigismond quitta la ville de Constance en catimini, criblé de dettes en avril 1418.

2. Des échevinages aux offices princiers

Cette présence des institutions autorise également une mobilité sociale opérante pour des bourgeois dont la proximité avec la royauté est telle qu'à Paris, les milices bourgeoises n'hésitèrent pas à venir protéger le jeune Louis IX lorsqu'il fut menacé par les barons. Cette bonne entente explique les carrières des échevins entrés au service du roi comme panetier, échanson, écuyer, ou même comme maître de la chambre aux deniers (gérant la distribution des fonds au sein de l'hôtel). Hors du cadre privé de l'hôtel, on les retrouve également au Trésor, à la Chambre des comptes, au Parlement. Le roi les comblait d'honneurs et en échange ils jouaient de leurs contacts, de leurs relations pour garantir la paix sociale, rassembler et faire accepter les prélèvements plus aisément. Cet équilibre fonctionnait à l'exception des moments de crises de 1306, 1358, 1382... Le roi n'était pas le seul à en profiter et lors de la crise entre Armagnacs et Bourguignons, Jean sans Peur usa de ses 'amitiés' avec les bouchers de Caboche pour tenter de faire basculer le gouvernement de la capitale et du pays de son côté. Bref, un véritable « patriciat à l'ombre du roi » se développe à Paris, pour reprendre l'expression de Boris Bove (ex : Jean Arrode, chambellan du roi, mais aussi échevin, prévôt des marchands dans les années 1290 et maître des approvisionnements en luxe de l'hôtel royal)...

Lorsque le roi se déplaçait, un identique phénomène d'ascension sociale apparaissait chez ses fournisseurs. Ainsi à Tours, étudié par Bernard Chevalier et David Rivaud, la famille des Briçonnet connut une ascension remarquable en lien avec les faveurs royales. Bourgeois marchand de tissus à Tours, Jean fut le premier maire de la ville en 1462, puis receveur général de toutes les finances en Langue d'Oil (1466-1475) et tous ses fils entrèrent dans la sphère royale. Ce processus est-il lié à la capitalité de la ville ou tout simplement à la résidence curiale ? Une chose est sûre, les temporalités sont à prendre en considération et cette mobilité articulée sur la confiance et l'existence de passerelles en direction d'organes fixes, ne peut s'établir sur le court terme et si le prince et/ou ses institutions ne sont pas fixées.

3. Des villes en compétition pour attirer le prince

Cet horizon des possibles pour les notables des villes, combiné à la volonté de se rapprocher de l'oreille du prince, pour mieux faire entendre requêtes et revendications, explique sans aucun doute la compétition à laquelle les villes se livrèrent pour attirer et retenir le prince en leurs murs. Les messageries des villes témoignent de cet état d'alerte qui les poussaient à s'enquérir d'un éventuel passage de la cour. Une bonne ville en terre impériale se devait d'être bien informée des itinéraires de l'empereur et l'on peut également estimer la qualité d'une ville à ses connexions. De ce point de vue, un quadrilatère de circulation, qui permit à la poste des Taxis de s'implanter aisément, se dessine alors entre Nuremberg, Augsbourg, Strasbourg et Mayence.

Les cérémonies d'entrée constituaient une vitrine de la ville accueillante, le moment pour cette dernière de se faire positivement remarquer. Partout, que la ville soit capitale ou non, le décorum connut un développement continu. Paris en France comme Londres en Angleterre accueillait les nouveaux rois avec un cérémonial qui se conformait aux étapes d'accueil, de dons et d'intégration valables ailleurs dans les Pays-Bas comme en terre impériale. Le roi de France, revenant de Reims, arrivait par la porte Saint-Denis pour, dans un cortège de plus en plus raffiné au fil du temps, rejoindre Notre-Dame, tandis que les différents groupes sociaux s'agrégeaient au cortège. « La magnificence confortait l'adhésion des habitants qui intériorisaient l'honneur urbain », pour reprendre les mots de Claude Gauvard. Mais l'entrée royale dans la capitale était-elle plus exceptionnelle qu'ailleurs ? L'entrée de Charles VII à Rouen le 10 novembre 1449 a par exemple été louée pour son caractère extraordinaire et fait couler davantage d'encre que son entrée dans Paris, certes beaucoup plus militarisée et 'tendue', du 12 novembre 1437. En Angleterre, le roi avait l'habitude de dormir à la tour de Londres la veille de son couronnement à Westminster. La déambulation se faisait par les rues de la ville et les métiers participaient au défilé directement ou en offrant des *pageants*. Le cérémonial vit assez précocement apparaître des tableaux-vivants à partir de 1377 (1392 à Paris). La cérémonie était espace de dialogue. Et lors de l'entrée de réconciliation de Richard II à Londres en 1392, la ville voulut apparaître comme une cité élue, une Jérusalem céleste accueillant le Christ miséricordieux, alias Richard. Bruges et d'autres villes des Pays-Bas utilisèrent un répertoire biblique identique pour nourrir la posture de la repentance. Comme l'écrivait Bernard Guenée, les entrées valaient mieux que le sacre pour tisser des liens entre le souverain et son peuple. Les capitales « reconnues » y exposaient leur supériorité acquise, les villes qui souhaitaient retenir l'attention de la cour faisaient en sorte de se rendre inoubliables.

L'attraction urbaine est assurément un élément qui compte dans la concentration et la sédentarisation du pouvoir (*Paris, Paradis*), mais elle peut aussi se révéler un piège pour le détenteur de l'autorité...

C. Le prince accueilli mais aussi menacé

1. *La résidence princière : une prison dorée ?*

Loger à Westminster (tout en ayant la possibilité de s'établir à la tour de Londres) est finalement une manière pour le roi d'Angleterre de se tenir dans un faubourg de la ville, avec la possibilité de s'en échapper rapidement. Le comte de Flandre, Louis de Male, qui eut bien des difficultés à quitter Bruges au moment des émeutes de 1382, aurait apprécié cette possibilité. Mais avant que des citadelles ne viennent border les villes au XVI^e siècle, les princes avaient pour habitude de résider au cœur de celles-ci. Certes, le palais, selon le droit romain, doit être protégé et y entrer sans y avoir été invité est considéré comme un crime de lèse-majesté. Pourtant, dans les faits, la circulation est constante jusqu'à ce que Louis XI ne s'enferme à Plessis-lès-Tours. Les ducs de Bourgogne, en héritant des territoires septentrionaux, reprirent essentiellement un matériel palatial existant. Leurs résidences étaient bien sûr l'occasion de « marquer la ville » (P. Boucheron/J.-P. Genet) des insignes bourguignons (briquet, croix de Saint André, armoiries) via les étendards, les bas-reliefs, les tuiles vernissées et les vitraux qui, ailleurs, dans les églises investies par le pouvoir, s'affichaient dans le luminaire, la statuaire et les dons de « verrières ». Les tombeaux familiaux établis à la chartreuse de Dijon, mais aussi ailleurs (Lille, Gand, Anvers, Bruges) permettaient

également d'afficher la légitimité de la dynastie au cœur de l'espace urbain. Dans son itinérance constante, l'empereur s'installait quant à lui dans des résidences luxueuses mises à disposition par la ville, qu'il s'agisse de palais épiscopaux comme à Augsbourg, de couvents comme celui des Franciscains à Colmar en 1442 et 1473, ou de maisons de riches patriciens, à l'instar de Peter Egen von Argon à Augsbourg en 1442. Des préférences émergeaient cependant. Et Charles IV fit de Nuremberg une ville de résidence seconde avec 52 séjours et 9 diètes organisés sur l'ensemble de son règne.

Toutefois la conscientisation du statut de capitale via la résidence, apparaît encore plus clairement en Angleterre. Londres, capitale du royaume sans l'être réellement, puisque, comme on l'a vu, le pouvoir était installé à Westminster (*borough* qui avait sa propre municipalité), ne s'embarrassait pas de ces subtilités et se considérait comme la *King's Chamber*. La ville, dont la muraille n'était guère impressionnante, était flanquée à l'est par la Tour de Londres où les rois commencèrent à séjourner épisodiquement à partir d'Édouard I^{er}, qui y fit aménager des appartements.

2. En prise directe avec les émeutes

Résider au cœur de la ville, c'était évidemment prendre le risque de se retrouver en position périlleuse, voire dramatique lorsque les bruits de la révolte s'élevaient. Les exemples sont nombreux. En 1306, les mutations monétaires de Philippe le Bel déclenchèrent une révolte parisienne de locataires affolés par l'augmentation du prix de leur loyer ; les émeutiers assiégèrent le roi et ses proches dans le donjon du Temple. L'officier voyer Étienne Barbette, tenu responsable de cette politique vit sa maison près de Saint-Martin incendiée... Mais l'irruption d'Étienne Marcel et de ses acolytes dans la chambre du Dauphin Charles en plein Palais de la Cité, le 22 février 1358 constitue un événement encore plus paroxystique. L'assassinat devant les yeux du régent de ses maréchaux de Champagne (Jean de Conflans) et de Normandie (Robert de Clermont) tandis que le prévôt des marchands s'emparait de la coiffe du prince et le forçait à porter le chaperon rouge et bleu aux couleurs des émeutiers de Paris, illustre parfaitement les risques encourus par les détenteurs du pouvoir. Quelques décennies plus tard, Paris, au centre des manœuvres politico-militaires des partis Armagnac et Bourguignon, devint un enjeu essentiel dans ces luttes de pouvoir.

De l'autre côté de la Manche, Londres cristallisait de la même manière les tensions issues de la politique fiscale qui s'appliquait à l'ensemble du royaume. Dès le début du XIII^e s., la ville devint alternativement un soutien ou un ennemi pour Jean sans Terre, qui acheta, en 1191 comme en 1215, le ralliement des Londoniens à coups de privilèges et de reconnaissance communale et les épisodes de violence partisane ne manquèrent pas. En 1326-1327, les élites londoniennes jouèrent ainsi un rôle important dans la déposition d'Édouard II. Cet engagement fait d'ailleurs dire à Eliza Hartrich que le peuple de Londres aurait eu le droit et le devoir de conseiller le roi dans les affaires de l'État. Ouvrons une parenthèse pour signaler que cette conscience de la nécessité de conseiller le prince est peut-être à rapprocher de la situation brabançonne. Mais Bruxelles faisait partie d'un groupe de villes, et n'était pas la seule interlocutrice lorsque furent promulguées la charte de Cortenbergh (1312) et la *Blijde Inkomst* (1356). En Angleterre, les décennies 1370-1380 offrent une séquence particulièrement agitée. Et en 1381, la révolte des Travailleurs conduisit à l'exécution de Robert Hales, trésorier et de Simon Sudbury chancelier. Les proches du roi payaient cette faveur au prix de leur vie.

Aux premières loges des décisions du conseil royal, les différentes communautés urbaines de la capitale avaient forcément une partition politique particulière à jouer. Déchirée par les luttes de factions, tenant son roi en otage ou l'assurant de son soutien comme lorsque les Parisiens allèrent rechercher le jeune Louis IX à Montlhéry menacé par les barons en 1227, la capitale en abritant l'autorité princière incarnée ou représentée se dotait forcément d'un pouvoir supplémentaire qui pouvait faire basculer l'État à l'heure des choix.

3. La fidélité nécessaire de la capitale

Les quelques épisodes qui viennent d'être évoqués montrent que **pour pouvoir stabiliser le pouvoir, il faut s'assurer de la fidélité des habitants et des gouvernements urbains.**

La versatilité des instances dirigeantes ou du peuple de la capitale engageait le prince à prendre quelques garanties et à se montrer parfois féroce pour se faire respecter.

La méfiance capétienne vis-à-vis de Paris s'exprima ainsi dans les limites imposées à l'autonomie bourgeoise. Louis IX autorisa la création d'une municipalité en 1260, avec des échevins et un « prévôt des marchands », mais encore un siècle plus tard, ses successeurs durent composer avec l'élite bourgeoise, et surtout les autres seigneurs, dont l'évêque (qui contrôlait 16% du territoire parisien, contre 10% au roi). Dans cet exercice de « cogestion complexe » (B. Bove), le roi ne dominait pas vraiment la ville, qu'il ne parvenait guère à modeler à sa guise. Surtout, les troubles et les révoltes rappelaient aux rois les risques d'une capitale trop puissante, comme on vient de l'exposer. Les représailles se dotaient d'une forte valeur symbolique qui caractérise par exemple les destructions ou fermetures de portes, comme celles ordonnées par Philippe le Bon à Bruges en 1438 et à Gand en 1453. Londres posait les mêmes défis aux rois d'Angleterre, qui lui accordèrent des chartes de franchises, avec le droit d'élire maire et sheriffs, en 1191, 1200, 1227, mais les supprimèrent après chaque trouble important (1267, 1285-1297, 1392). Les entraves au pouvoir en marche se soldaient par ces privations, mais aussi par force exécutions. À Paris, la maison brûlée d'Étienne Barbette aboutit à une série de pendaisons le jour de l'Épiphanie « pour que tous les voient » précise Jean de Saint-Victor. Le désamour pouvait facilement s'installer entre les monarques et leur capitale et l'entrée militarisée de Charles VII dans Paris en 1437 exprime très fortement cet état de défiance et de rancœur.

Pourtant, le roi avait besoin du soutien des élites parisiennes et dès 1389, 7 ans après la révolte des Maillotins, la prévôté des marchands fut en fait à nouveau contrôlée par les bourgeois ; en 1416 avec la Grande Charte, puis en 1483, les échevins reçoivent des confirmations solennelles de leurs privilèges. De même, à ceux qui conseillaient à Philippe le Bon de détruire Gand en 1453, ce dernier répondait qu'une fois Gand rasée, qui lui rendrait une telle ville ? Certes Gand n'était pas une capitale, mais dans cette structure composite qu'est la Grande Principauté de Bourgogne, ces villes puissantes invitaient le prince à la clémence s'il voulait maintenir la concorde essentielle au développement du Bien Commun, socle de la chose publique.

La capitale se devait d'être un lieu d'appartenance transcendant les risques contingents. La capitale (Londres, Paris) ou la ville exprimant une forme de centralité reconnue qu'elle soit pérenne (Lille, Gand, Malines) ou partagée (villes d'Empire) devaient devenir les repères d'une communauté constituée au-delà des limites des petites patries que sont les villes médiévales.

III. Le prestige de la capitale : un lieu d'appartenance communautaire ?

A. La force du capital symbolique

1. Devenir la plus nobles des villes

Les héritages évoqués dans la première partie ne cessent d'être rappelés, ravivés, restaurés et permettent de consolider un socle culturel prêt à servir les intérêts du prince autant que ceux de la ville particulièrement à la fin de notre période. Car avant d'être une capitale, la ville est une ville. S'il est bon pour elle d'être le siège du gouvernement, il est avant tout honorifique d'être la première. Pour cela, la force du paradigme romain et hiérosolymitain perdure en cette fin du Moyen Âge. À Aix-la-Chapelle, par exemple, non seulement la construction du palais, mais les familles consulaires s'enorgueillissant de descendre des sénateurs romains de la *Colonia Agrippina*, expriment cette filiation recherchée. Francfort ravive quant à elle la mémoire carolingienne, puisque c'est de l'ouest que Charlemagne est arrivé pour fonder sur les bords du Main le gué des Francs (Franken-Furt). La création de mythes urbains permet à certaines villes de tirer leur épingle du jeu et de s'affirmer comme première des villes en ne misant pas seulement sur leur potentiel économique. Ainsi, Bruxelles s'appuie sur un mythe puissant pour gagner son statut de 'capitale'. La Vierge, apparue en songe à une pauvre femme nommée Beatrix Soetkens en 1348, aurait intimé à cette dernière d'aller dérober une statuette miraculeuse conservée dans une église d'Anvers et vénérée sous le nom de Notre-

Dame-à-la-Branche (*Onze Lieve Vrouw op 't Stokske*). De retour en barque à Bruxelles, sans que les Anversois ne se soient opposés à cet enlèvement, elle fut accueillie par le duc Jean III de Brabant, son fils Henri, le Magistrat de la ville, les métiers et la confrérie des Arbalétriers. Installée dans la chapelle du Sablon, la statuette fut honorée d'une procession annuelle, l'*Ommegang*, à partir de 1359. L'*Ommegang* constitua en quelque sorte le volet religieux d'une volonté aboutissant à la reconnaissance de la légitimité dynastique défendue par Bruxelles contre Louvain...

Paris, tout comme Londres avec Brutus, pouvait se vanter de ses origines troyennes. Comme l'a montré Colette Beaune, Raoul de Presles, conseiller du roi Charles V, prit soin d'établir la chronologie de cette fondation mythique, dont le fil directeur suivait en miroir celle des rois d'Israël (au temps du roi David, au temps d'Isaïe et d'Osée...). Le résultat était lisible : le temps de Paris comme celui des rois de France est sacré, mais aussi visible et la statuaire des rois bibliques à Notre-Dame servait l'éminence d'une cathédrale qui, pourtant, n'était pas le lieu du sacre. La richesse de l'Antiquité faisait l'affaire... la concentration des sacralités renforçait la légitimité et le prestige de l'éminence.

2. Une concentration de sacralités

Les trésors de reliques conservés dans la capitale contribuaient là encore à afficher une supériorité qui se renforçait au fur et à mesure que les rois y déposaient leur trésor. Saint Louis, avec la construction du reliquaire géant qu'offre la Sainte Chapelle à la Couronne d'Épines et à la Sainte Croix sur l'Île de la Cité, devint un modèle pour l'Anglais Henri III qui tenta de faire de même en entreprenant la reconstruction de l'Abbaye de Westminster, en y transférant le corps d'Édouard le Confesseur le 13 octobre 1269 et en inaugurant un culte du Saint Sang qui cependant attirait moins les foules que le tombeau de Thomas Becket à Canterbury... L'alignement ville, capitale, sacralité du pouvoir, malgré la nécropole royale établie à Westminster était moins remarquable qu'à Paris où la Sainte Chapelle devint un outil de 'gouvernement royal' qui renforça dans le même temps l'honneur de la ville, comme en janvier 1378, lorsque Charles V en sortit les reliques pour l'entrée de l'empereur Charles IV devant des Parisiens ébahis. Cette sacralité du pouvoir marquait les lieux de la capitale parisienne (voir en 1454 la décoration de la 'Grant chambre' du Parlement, avec le retable de la Crucifixion) qui par ces dispositifs parvenait à s'imposer comme première ville du roi. Il est évident que chaque prince tendait vers ce modèle, mais la nature composite des terres bourguignonnes obligeait le prince à respecter l'éparpillement des sacralités (Anneau des ducs à Champmol, Saint-Sang à Bruges, Sainte-Chandelle à Arras, Saint-Cordon à Valenciennes ...) et à se fondre dans chacun de ces cultes sans pouvoir les rassembler en un lieu unique. Au XVe siècle, comme on l'a vu, Nuremberg qui fait figure de « capitale invisible » (L. Buchholzer) de l'Empire s'imposa parce qu'elle conservait les bijoux impériaux dans l'église de l'hôpital du Saint-Esprit depuis 1424, en les désignant comme *insignia que imperium dicuntur*. Elle ne fit nullement allusion à son potentiel économique, même si cette puissance lui permit sûrement d'accéder à cette fonction prestigieuse confirmée en 1433 (par Sigismond) et en 1438 (par Albert), et pour laquelle elle dut se défendre contre la prétention de Frédéric III à la lui enlever.

Toutefois la concentration des sacralités n'était pas si facile à organiser et le voyage pouvait se faire dans l'autre sens, du centre vers la périphérie comme dans le royaume de France où, malgré la nécropole royale de Saint-Denis à quelques lieues au nord de Paris, les rois obtinrent en 1351 une exemption générale à l'interdiction de décoction et démembrement des corps décidée par la décrétale *Detestande feritatis* de Boniface VIII (1299). Cela leur permit de disperser leurs dépouilles en investissant physiquement divers lieux du royaume².

3. Le prestige de la *translatio studii*

Le capital symbolique des capitales et des villes qui avaient la prétention de le devenir ne se limita pas à leur concentration de sacralité(s), mais se nourrit tout autant du savoir des clercs. Dans les éloges des universitaires des XII^e et XIII^e s., Paris brille d'abord par la sagesse

² Même les restes de Du Guesclin sont répartis entre Montferrand, Dinan et Saint-Denis.

qui s'y répand : elle est la cité de la *translatio studii*, qui domine toutes les autres villes par son université, glorifiée par Eudes de Châteauroux à l'époque de Louis IX. Ces éloges perdurèrent, avec par exemple Jean de Jandun, qui en 1323 élabora son *Traité des louanges de Paris*. Certes, on sait combien l'université de Paris s'était battue pour maintenir sa parfaite autonomie (Bulle *Parens scientiarum* du 13 avril 1231), mais la concentration d'intellectuels de haut vol dans la capitale en faisait là aussi un outil à penser et donc à penser l'État et sa continuelle nécessité de réforme. Dans l'Empire, là aussi au XIV^e s., les princes s'efforcèrent de magnifier leur capitale en y fondant une université. La fondation de l'université de Vienne en 1365 relevait directement de la volonté du duc Rodolphe IV de valoriser sa principauté, en la mettant au niveau de la Bohême de son beau-père Charles IV, qui l'avait dotée d'une université à Prague en 1348. Cette étape supplémentaire de la *translatio studii* s'intégrait également dans une motivation religieuse du duc. Tandis qu'il espérait que son université compterait une faculté de théologie, il transférait, la même année, le chapitre de Tous les Saints de la *Hofburg* à Saint-Étienne, l'église principale de la ville. Un siècle plus tard (1465/69), Vienne obtenait enfin son élévation comme diocèse – même s'il n'était pas plus étendu que la ville elle-même –, plus conforme à son statut de capitale de l'empereur.

En revanche, les universités bourguignonnes de Louvain et de Dole fondées respectivement en 1425 par Jean IV de Brabant et en 1423 par Philippe le Bon, infirmèrent le modèle, tant la tranquillité de ces deux villes les tenaient à l'écart des lieux de pouvoir qu'étaient Bruxelles d'une part, et Dijon et Besançon d'autre part. La centralisation bourguignonne affichait encore une fois ses limites... tandis qu'en 1405, Jean Gerson, dans son discours *Vivat Rex*, invitait le roi à appeler et écouter les nobles, les clercs et les bourgeois, venus « des principalez parties du royaume », « pour exposer franchement le misérable estat de leur pays », qu'ignorent trop facilement « ceux qui ont tout aise en leur ostel à Paris où est toute la gresse du royaume et où la vie se retroit au cueur ». Paris, cœur d'un corps royal dont le risque était de négliger l'état de ses membres, posait, et pour longtemps, les fondements d'une idéologie jacobine à venir.

B. La soumission des villes à la capitale

1. Une primauté acceptée et cartographiée ...

Dans la *Chronique des quatre premiers Valois* en 1380, il est écrit que des ambassadeurs de Charles VI et de son oncle le duc d'Anjou se rendirent à Rouen pour solliciter une aide militaire et financière. Il leur fut répondu « que on yroit à Paris et que la Province de Normendie feroit comme les autres provinces [...] du royaume de France pour avoir adviz ensemble ». Le modèle français avec les délégations provinciales qui se rendaient à la capitale pour plaider leur cause en conseil, durant les séances des États généraux, ou de manière plus ordinaire devant le Parlement, fut parfaitement accepté en pays d'Oil comme en pays d'Oc. Il en résulte un va-et-vient constant entre les régions et la capitale, et une présence d'avocats et de procureurs plaidant en permanence la cause des villes qu'ils représentent. Dès 1268, Saint-Quentin paie des avocats (entre cinq et huit au XV^e siècle), qui siègent à Paris pour suivre ses affaires. Et il en est de même à Londres-Westminster où les *Inns of Court* accueillent ces nuées de professionnels qui grouillent dans les alentours du Parlement, même si celui-ci se délocalise ponctuellement (Oxford, 1258 ; Gloucester, 1278 ; Bury St-Edmunds, 1296, York, 1297 et 1299, etc.).

L'attraction de la capitale est puissante, à telle enseigne que l'échevinage de la ville de Reims transfère une part de ses archives à Paris, dont la charte de franchise Willelmine de 1182 qui n'est d'ailleurs pas rapatriée avant 1501 ! De même, tandis que des fonctionnaires royaux arrivent à Troyes pour mettre en ordre les affaires de la ville, les archives locales, dont l'énorme chartrier, sont transférées elles aussi à Paris où elles se situent encore en 1489 dans un coffre à la chambre des comptes. Certes, il était sans doute plus pratique de disposer sur place de la documentation pour plaider, mais ces migrations d'archives en disent long sur la conscience urbaine des villes peut-être trop proches de l'orbe parisien. Il faut également prendre en compte la force de la tradition, et si les Flamands savaient faire avaler leur sceau aux représentants du Parlement comme en eut à se plaindre Denis de Guisy, sergent du roi

agressé par le seigneur de Dixmude en 1355 et forcé de manger ses lettres de commission, sceau compris, l'affirmation de souveraineté du Téméraire avec la fondation du Parlement de Malines en 1473 n'entama pas la procédure d'appel en direction de Paris. L'autorité de la capitale lointaine servait ici de moyen pour entraver des ambitions jugées trop contraignantes par les propres sujets du prince.

La primauté de la ville capitale s'imposait donc dans les esprits et elle peut être révélée par les cartes. À ce titre, il est symptomatique de noter que la *Gough Map*, vers 1370, livre une cartographie spatiale, mais également une figuration des villes dominées par Londres, seule à apparaître en lettres dorées, tandis qu'un manuscrit reprenant *Les croniques de France abregiees*, daté des années 1456-1461 (BnF ms. fr. 4991, fol. 5v.) représente l'espace français comme une multitude de villes gravitant autour de Paris. La capitale se révélait un modèle à dupliquer.

2. Dupliquer la capitale exemplaire

L'aboutissement de la décentralisation et la mise en réseau des bonnes villes aboutit à la multiplication des centres administratifs au service de la royauté. Les statistiques établies pour évaluer le maillage du territoire comptabilisent pour le début du XVI^e siècle en France 1200 villes closes, 500 tribunaux royaux, 200 à 300 villes qui peuvent envoyer des délégations aux États provinciaux et 50 capitales provinciales. Au cœur de ce système, l'imitation permet, dans un mouvement de fractale, le déploiement du même. La construction de l'État en passe par cet effet gigogne qui se fait sentir dans les programmes institutionnels comme dans la dispersion des emblèmes royaux. Ainsi, alors que les annonces étaient faites à Paris, puis diffusées dans le reste du royaume, Jean Gerson, expliquait en 1404 que la pureté de la ville devait être exemplaire, car Paris est la plus noble, ferme et grande cité de tout le royaume. De même, Montfaucon était le plus grand gibet du royaume et, là encore, les exécutions devaient y être exemplaires (Les Marmousets font d'ailleurs rédiger un modèle de bonnes pratiques à diffuser). Les chambres des comptes se diffusaient en région (à l'initiative des princes du sang qui en comprennent la grande efficacité) et le retable parisien du Parlement fut imité dans les parlements de province, tandis que les crucifixions se multipliaient dans les chambres des comptes pour signaler le caractère sacré de ce contrôle dans la main du roi, représentant de Dieu sur terre. Dans leur quête de souveraineté, les ducs de Bourgogne, firent orner l'hôtel de la Poterne à Lille, où se situait la chambre des comptes, de plusieurs peintures murales dont *La Mort invitant chacun à rendre des comptes*, et un *Jugement du Christ accompagné des Douze*, soulignés de quelques vers de mise en garde.

La capitale ne s'éparpille pas pour autant et le mouvement est ordonné et lisible dans le transfert des emblèmes acceptés et reçus tel un honneur. Les fleurs de Lys adoptées par les armoiries parisiennes se retrouvent dans nombre de sceaux de prévôtés et de bailliages (Senlis, Troyes, Rouen...) mais également sur le sceau de l'échevinage de Lille. Là, comme en Brabant, les hôtels de ville de Bruges et de Bruxelles affichent une statuaire mettant à l'honneur respectivement les comtes de Flandre et les ducs de Brabant. Cette appropriation est le signe d'un accomplissement et, inversement, fait de la ville capitale ou centrale un outil de légitimation pour le prince.

Dans l'Empire du XV^e siècle, Nuremberg qui reçut les insignes de l'Empire exploita cette élection lors du transfert des insignes depuis Buda en 1424 pour faire rédiger le premier éloge de la ville (*Sag von Nürnberg*). Si l'on veut bien se souvenir également de Cologne « couronne de toutes les villes d'Empire » dans l'*Agrippina*, on pourrait dire que chaque ville d'Empire « est l'Empire » (H. Heimpel), ou « un Empire en miniature ».

3. Concilier l'idéologie municipale avec l'ingérence princière.

Mais les capitales, si elles contribuent à diffuser de manière exemplaire les programmes politiques des royaumes dont elles sont le cœur ou la tête, n'en sont pas moins des villes structurées par une organisation municipale propre. La capitale n'est en rien une page blanche où le roi pourrait écrire son histoire du pouvoir. Pourtant, la relation étroite avec le monarque semble entraver l'épanouissement des gouvernements urbains. Ainsi, force est de reconnaître que les rois de France et d'Angleterre n'octroyèrent pas facilement des

communes aux villes de Paris et de Londres. Paris n'en reçut jamais et l'on y parle même de municipalité ministériale. Londres eut une commune en 1141 quand le roi Étienne avait besoin de soutien, en 1191 quand Jean sans Terre intriguait contre son frère, avant de voir le statut supprimé par Henri II, puis de nouveau octroyé brièvement durant la révolte de Gilbert de Clare (1267). Certes Londres avait un maire et pouvait élire ses sheriffs, même si le contrôle royal reste une entrave au moins jusqu'au XV^e siècle. Aussi les Londoniens se méfiaient du pouvoir royal et tenaient à préserver leurs privilèges d'auto-gouvernement (maire élu et gouvernement local tenus par des *aldermen*). Des disputes éclataient sur leur statut et la compétition pouvait se lire dans les cérémonies. Le *Mayor's riding*, qui célébrait l'avènement d'un nouveau maire depuis 1227, obligeait le maire et les sheriffs, le lendemain de leur serment, à aller se présenter au roi et aux barons de l'Échiquier à Westminster en cortège. Mais lorsque la parade devint luxueuse et massive au point de se dérouler en 1453 sur barges dans une version aquatique à la vénitienne, on peut aisément imaginer la gêne royale. D'ailleurs, quand au début du XIII^e siècle, le sceau londonien affichait la conscience élitaires de la notabilité dirigeante : *Sigillum baronum Londoniarum*, le roi répondait « ces Londoniens paysans qui se disent barons » !

La présence royale ou princière semble donc difficilement conciliable avec l'idéologie communale. Tours qui reçoit une commune et des statuts en 1461-1462, Bourges en 1474, Amboise, Loches, Blois, de nombreux privilèges pourraient peut-être dans ce cas témoigner d'un statut de ville privilégiée mais non de capitale. Tours, d'ailleurs, voit sa justice renforcée, contre les prétentions des autorités religieuses et de manière à servir le jeu royal. Rien n'est gratuit.

Même en terre impériale, Vienne, capitale de l'Autriche des Habsbourg, se vit remerciée d'avoir maintenu sa fidélité à Frédéric III par l'octroi en 1461 de nouvelles armoiries impériales (l'aigle bicéphale couronnée, d'or, qui remplace l'aigle simple des Babenberg), mais cet honneur se payait d'un contrôle étroit, et sept ans plus tard, le même empereur imposa que le conseil de ville ne puisse pas se réunir sans son représentant, et qu'il siège obligatoirement à l'hôtel de ville. Devenir capitale semble devoir se payer au prix d'un renoncement plus ou moins complet aux libertés citadines.

C. Vers un autre modèle : la capitalité négociée

1. *Des villes capitales de villes*

Le statut de capitale semblerait donc s'opposer à l'épanouissement des libertés citadines. Pourtant, l'idée de domination et de primauté est, quant à elle, parfaitement intégrée par des villes qui se pensent telles des capitales. Autrement dit, la puissance symbolique de la capitale est telle que les villes, lorsqu'elles s'organisent pour elles-mêmes, intègrent cette notion de hiérarchie et de suprématie. Les villes de Flandre ne cessent de se battre entre elles pour devenir la première des États de Flandre, quitte à s'allier au prince pour nuire à la rivale. Durant la révolte de 1436-1438, une partie des Gantois soutenait le prince contre Bruges, durant la guerre civile gantoise de 1448-1453, Bruges soutint Philippe. Et lorsque Gand domina le comté durant la révolte de Jacob van Artevelde, son hégémonie mit en coupe réglée son quartier (c'est-à-dire l'espace alentour) et les petites et moyennes villes qu'il comprenait. Il en est de même en Hainaut (Opposition entre Mons et Valenciennes).

Sous une forme moins violente, dans la Hanse, qui n'est pas à proprement parler une ligue de villes, Lübeck, s'appuyant sur son statut de ville d'Empire depuis 1226, qui lui donnait des marges de manœuvre que n'avaient pas ses partenaires, jouait un rôle central. Ce dernier apparaît dans la tenue de trois quarts des diètes hanséatiques en ses murs entre 1358 et 1480, ou encore dans la diffusion de son droit, même si ce point a été relativisé récemment (voir T. Boestad). Mais son titre de « chef » (*Haupt*) de la Hanse occasionnait de lourdes dépenses, et si elle jouait bien un rôle moteur, elle n'avait pas d'autorité sur les autres villes, qu'elle devait convaincre.

De même, **le poids énorme de Nuremberg la plaça au centre de réseaux de villes à géométrie variable**, englobant tantôt les petites villes d'Empire de Franconie, tantôt des ligues plus éphémères mais plus vastes. Ce rôle était bien compris, et renforcé par le

souverain. Frédéric III, bien qu'il résidât moins à Nuremberg que ses prédécesseurs, correspondit beaucoup plus régulièrement avec elle qu'avec les autres villes franconiennes. Mais si Nuremberg sut s'imposer à ses partenaires, les plaça dans une position de dépendance – par exemple par son soutien militaire –, et établit des hiérarchies entre eux, elle construisit ses relations d'abord sur des rapports d'amitié et de voisinage, ou d'« intercommunalité » comme l'a montré Laurence Buchholzer-Remy.

2. La neutralité de la capitale : une utopie ?

Cette construction nécessaire d'une centralité, au nom de l'efficacité, dans les coopérations interurbaines, s'imposa et se retrouva par exemple dans les ligues, qui paraissent pourtant être les exemples les plus achevés de la « culture politique associative » (Duncan Hardy) de l'Empire tardo-médiéval. Ainsi la ligue des villes souabes de 1376 est-elle nettement organisée autour de la ville d'Ulm, où se tenaient la plupart des assemblées. C'est d'ailleurs à Ulm que revenait la charge de convoquer ces dernières, et elle en transmettait les décisions aux membres qui n'avaient pu y participer. Enfin, les actes fondateurs de la ligue étaient conservés dans cette même ville d'Ulm. Dans le même ordre d'idées, on pourra également citer le protocole d'accord passé en 1422 entre les villes libres et impériales du Rhin, de la Wetteravie, d'Alsace, du Brisgau, de Souabe et de Franconie disposant les villes de ces espaces en cinq cercles, avec pour les villes « la nécessité d'être informées des cas d'urgence et de dommage » par les villes-têtes de cercle dont les messagers étaient assermentés. Est-ce à dire que toute domination doit passer par une centralité imposée ou partagée ?

La Confédération dans l'espace alémanique propose un exemple somme toute atypique qui n'a pourtant rien d'utopique et qui illustre également la tension entre centralisation et organisation horizontale ou réticulaire. Si l'on excepte les cantons campagnards dits « primitifs », les membres de cette ligue sont bien des villes, comme Zurich ou Berne, qui y entrent en 1351 et 1353, ou Soleure et Fribourg (1481), à la tête d'un espace contadin qu'elles dominent assez fortement pour que le nom du canton soit celui de sa capitale. La ville de Berne, comptant environ 5000 habitants, possède ainsi un territoire de 3000 km² au milieu du XV^e siècle, acquis tant par achats, engagements, combourgeoisies, que par conquêtes militaires. Ses 250.000 habitants, ruraux ou habitants de villes sujettes comme Berthoud (Burgdorf), Thoun ou Bienne, devaient même un serment de fidélité à Berne depuis 1437. Malgré cette construction étatique très verticale de chacun d'entre eux, les cantons étaient assez soucieux de garder les coudées franches pour ne pas se choisir de capitale, ni créer d'institutions centrales.

3. Un sentiment d'appartenance : la capitale un bien pour tous ?

Ce dernier exemple des Confédérés soucieux de trouver un lieu suffisamment neutre pour exprimer la réalité de leur pouvoir engage une dernière ligne de réflexion qui permet de mettre l'accent sur la capitale, lieu de négociation du pouvoir. L'universalisme devenu cité en terre impériale, l'exemplarité de la capitale parisienne dans le royaume de France, le rêve d'une capitale unique en territoire bourguignon surgi à la faveur de la conquête nancéenne en 1475, la capitale dispersée londonienne telle que la qualifie Jean-Philippe Genet, constituent autant de particularismes qui invitent à l'issue de ce panorama général à envisager la ville comme capitale de la société politique et non comme capitale princière. Cette précision engage à retenir la nécessité pour les autorités d'un dialogue devenu de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que l'on avance dans la période. Par son exemplarité ou par son association ponctuelle, la ville qui accueille le prince et/ou ses institutions est un lieu qui se remplit comme il se vide, sans pour autant entamer son existence et la reconnaissance de son éminence. En cela, tout le travail de communication (éloges, cérémonies, manifestes, mémoriaux...) attribué à la capitale un rôle dont la dimension symbolique est peut-être plus importante encore que son existence réelle. Prendre Paris n'a pas suffi aux Anglo-Bourguignons pour faire tomber la France, mais reprendre Paris a contribué à galvaniser le peuple. L'autorité, qui doit composer avec la nécessité de sujétion (à savoir le rapport de pouvoir entre des individus définis comme différents), et celle d'association (à savoir un rapport communautaire entre des individus

définis comme identiques), réconcilie cette double exigence en privilégiant un idéal de Bien Commun que la capitale peut incarner de manière pérenne ou non. À l'exception de Bruxelles qui, dès la fin du XIV^e siècle fait fonctionner ses ateliers d'écriture pour s'afficher comme « la championne symbolique et guerrière de l'intégrité territoriale du Brabant » (C. Billen), c'est peut-être parce que les villes des anciens Pays-Bas n'ont pas dépassé leurs intérêts municipaux et économiques qu'elles ne sont jamais parvenues à s'élever au rang de capitale. Dans un poème de Boudin Van der Leure daté de 1382, la Pucelle de Gand s'exprime pour protéger le Bien commun de la ville, non celui de la Flandre révoltée. Londres, au contraire, en 1387, se présentait comme la « Watch tower of the whole realm » ; l'image n'est pas anodine et Londres se profile comme la gardienne d'un tout politique qui la dépasse. Paris, dans les écrits de Guillebert de Metz s'impose, car là fait-on justice pour « tout le royaume ». Et en 1475, malgré le tropisme ligérien, il est dit que « la ville de Paris est capitale de ce royaume, dans laquelle sont alimentées et soustenuées les autres villes de ce royaume comme les membres du cuer ». Les épisodes de ligues et de confédérations en Empire livrent finalement un message identique qui les portent à élever l'association comme un Bien Commun.

Conclusion

« Wir fürchten uns vor einer Hauptstadt ». Cette citation tirée du Wilhelm Meister de Goethe dit la crainte de la tyrannie constitutive du *wir* allemand comme le remarque Pierre Monnet, tandis que la capitale incarne culturellement la négation du pluralisme. Deux voix, encore audibles aujourd'hui, se sont fait entendre durant les trois siècles étudiés. Mais parce que cette pluralité des possibles existe et ne remet pas en cause la construction de l'État, la capitale n'entrerait plus dans les caractères définitionnels de ce qu'il convient de considérer comme l'État en cette fin du Moyen Âge, à savoir un pouvoir accepté et nécessaire au service de la Chose Publique. Au fil des décennies, dans les espaces qui ont retenu notre attention, un paradoxe semble s'être affirmé. La capitale l'est parce que le monarque l'investit, mais elle s'affirme lorsqu'elle concentre des fonctions centrales – justice, fiscalité – et participe alors à la dissociation entre personne royal et gouvernement central. Les chambres parisiennes, le parlement anglais témoignent de cette sédentarisation qui ne fait plus de la capitale le lieu où le prince réside comme l'écrivait W. Paravicini, mais celui où siègent ses institutions. Dans cette configuration, Lille serait la capitale des ducs de Bourgogne, et pourtant son rayonnement culturel fut moins important que celui de Bruges ou de Bruxelles, dont la centralité ne cessa de se renforcer au détriment de Malines, pourtant choisie par le Téméraire et accueillant les cours de Marguerite d'York et de Marguerite d'Autriche à la charnière des XV^e et XVI^e siècles.

La capitale est une mise en scène du pouvoir qui contribue à concevoir l'État comme modèle ou comme repoussoir.

Élodie Lecuppre-Desjardin (Université de Lille) &
Olivier Richard (Université de Fribourg)

DEUXIEME DISSERTATION D'HISTOIRE

Rappel de la question au programme en histoire contemporaine : Les sociétés africaines et le monde : une histoire connectée (1900-1980)

Sujet : « Africaines et Africains en lutte pour leurs droits »

Remarques générales

Conscient que la question d'histoire contemporaine était présente pour la première année au concours, le jury a proposé un sujet assez large et, somme toute, classique. Il a également tenu compte du temps limité dont avaient disposé les candidates et les candidats pour se préparer à une question embrassant un espace géographique étendu et a priori peu connu de la plupart des candidats avant leur année de préparation au concours.

Le rappel de la question au programme inscrit en en-tête du sujet, selon la présentation habituelle aux épreuves écrites du concours, indiquait clairement le cadre chronologique et thématique dans lequel le sujet devait être traité. L'articulation entre la question et le sujet appelle néanmoins quelques commentaires. D'abord, la formulation « Africaines et Africains » constituait une déclinaison de la notion de « sociétés africaines » comportant une indication claire sur les attentes du jury quant à la prise en compte de la dimension genrée des luttes. Le jury a donc sanctionné les copies, heureusement assez rares, qui passaient sous silence cette dimension et ne comportaient aucun exemple de femmes africaines en lutte. La formule invitait par ailleurs à adopter une approche du point de vue des acteurs et actrices. À cet égard, les candidats qui ont abordé le sujet « par en haut », en décrivant le système colonial et ses contraintes – plutôt que les luttes contre ces contraintes – ou en réduisant les décolonisations et le contexte de guerre froide à l'histoire des relations internationales, n'ont pas répondu aux attentes du jury formulées dans la lettre de cadrage de la question. Le traitement du sujet devait être incarné autant que possible à partir d'exemples précis d'Africaines et d'Africains. À l'inverse, certaines copies ont décliné de multiples exemples de biographies d'individus, négligeant l'histoire des groupes et des classes qui faisait intrinsèquement partie de la question comme du sujet proposé. Ainsi, l'histoire des luttes ouvrières et syndicales aurait mérité plus d'attention de la part des candidats.

Ensuite, l'incitation forte à mettre en œuvre une approche connectée du sujet, induite par l'intitulé de la question et la lettre de cadrage, a été comprise par l'ensemble des candidats, bien que la notion de connexion n'ait pas été explicitement reprise dans l'intitulé du sujet. Cependant, si la plupart des candidats ont cherché à articuler « luttes » et « connexions » dans leur problématique, beaucoup de copies ont donné l'impression de ne considérer les luttes que comme une déclinaison particulière des connexions. Ces dernières devenaient subrepticement au fil du développement l'objet principal de la réflexion, conduisant parfois à une surestimation de la dimension connectée des luttes. Ainsi, les formes peu connectées d'engagement, caractéristiques des premières décennies du XX^e siècle, ont souvent été négligées par les candidats. Or, il s'agissait ici de prendre en considération l'ensemble des combats, déclinés selon leurs formes, leurs objets, leurs résultats éventuels, quel que soit leur degré de connexion. Les connexions, placées au cœur de la question, doivent en effet faire l'objet d'une réflexion envisageant comme un processus leur évolution et leur accentuation au cours du XX^e siècle. Le jury estime donc nécessaire de rappeler que le sujet proposé doit être considéré en tant que tel, et non constituer un prétexte à une dissertation générale sur l'ensemble du programme.

Enfin, si le cadre chronologique a été généralement bien pris en compte, le jury a constaté une connaissance souvent lacunaire des années antérieures à la Première Guerre mondiale et de la décennie 1970-1980, conduisant à des développements déséquilibrés. Quant au cadre géographique, il imposait de distiller pour chaque période des exemples pris dans différentes parties du continent. À cet égard, l'Afrique du Sud ne devrait pas être négligée, en particulier pendant la période de l'apartheid. Certains territoires ont été insuffisamment mobilisés dans les copies, par exemple les colonies portugaises avant la décolonisation et la guerre froide, ou encore l'Égypte.

En ce qui concerne la méthodologie de la dissertation, le jury rappelle aux candidats que le développement doit proposer une réflexion appuyée sur des exemples précis, situés dans le temps et dans l'espace, mais qu'il ne saurait se réduire à une collection d'exemples mal articulés entre eux.

PROPOSITON DE CORRIGÉ

Le traitement du plan ci-dessous comporte volontairement beaucoup d'exemples – sans prétendre à une exhaustivité impossible – mais ces exemples ne constituent pas des passages obligés. Les candidats pourront en avoir choisi d'autres parmi une multitude de possibilités. On attend d'une bonne copie le développement d'au moins un exemple par sous-partie et une distribution des exemples qui couvre tous les espaces du continent et les connexions possibles.

Les exemples peuvent être développés à l'endroit où ils sont évoqués dans la copie mais ils peuvent aussi être filés au long des parties (Afrique du Sud et lutte contre l'apartheid, panafricanisme et son évolution après 1945, par exemple).

Éléments d'introduction

- Analyse des termes du sujet :

« Africaines et Africains » : cette formulation invite à s'interroger sur la dimension genrée des luttes en général. Il s'agit non seulement de prendre en compte de l'histoire des femmes mais de s'interroger sur les rapports de genre au sein des luttes. En quoi les luttes modifient-elles ces rapports ? En quoi les influencent-elles ? Les termes « Africaines et Africains » suggèrent également un traitement du sujet par les acteurs, qu'il est possible d'appréhender par catégories : étudiants, travailleurs, paysans, artistes ...

Cette approche par les acteurs conduit à une histoire sociale du politique. Du point de vue des connexions, elle conduit à privilégier les connexions partant des sociétés africaines, celles qui sont mises en œuvre par les Africaines et les Africains ou celles qu'ils et elles s'approprient. Les arènes internationales de connexion n'ont pas à être mentionnées en tant que telles (par exemple le panafricanisme à ses débuts, le communisme à ses débuts, l'ONU sans qu'elle soit saisie...). Elles ne le sont qu'en lien avec les Africaines et les Africains vivant sur le continent. L'attention portée aux connexions dans la question implique de ne pas oublier les diasporas.

Enfin, les Africaines et les Africains sont entendus au sens de celles et ceux qui se définissent ainsi : les natives et natifs du sol africain, contribuant à la définition d'une Africanité sur la période étudiée ; les Européens, seulement lorsqu'ils se revendiquent d'une appartenance aux sociétés locales (par exemple les Français d'Algérie engagés pour l'indépendance et se disant « Algériens »). Parmi les Européens et les habitants d'autres continents (par exemple les Afro-Américains - Africains-Américains aux États-Unis) seuls sont considérés ceux qui agissent en solidarité avec les Africaines et les Africains.

« En lutte » : le sujet proposant d'appréhender les Africaines et les Africains en action implique de s'intéresser aux formes des luttes : dans des collectifs plus ou moins formalisés (comités, associations, partis...), par des mobilisations pacifiques (grèves, manifestations, désobéissance civile, boycott) ou des moyens violents (insurrections, guerres), par des écrits (manifestes, pétitions, adresses...). Avec les formes va l'analyse des gestes et des mots (slogans), et plus largement des discours, des croyances et des idéologies auxquelles ils se réfèrent. Le sujet suppose également de prendre en compte toutes les ressources mobilisées : le droit et les institutions (en particulier le droit international et les instances internationales), les arts et la culture (œuvres militantes, festivals militants). Enfin, la répression doit être évoquée dans la mesure où elle frappe tant les individus que les collectifs. Elle joue un rôle dans les dynamiques de genre dans la mesure où des femmes ont pu s'engager après la répression touchant leur conjoint (arrestation, détention...). La répression joue en outre un rôle en étant susceptible de donner des occasions de mobilisation (dates anniversaires, figures héroïsées).

« Pour leurs droits » : le « pour » ne peut pas conduire à une acception stricte du sujet qui exclurait de façon réductrice les luttes « contre ». Comment séparer les luttes formulant des revendications des autres ? Les luttes réactives ou défensives sont aussi des mobilisations

pour des droits même si aucune revendication claire n'est exprimée (par exemple les résistances aux conquêtes coloniales ou à la conscription, refus de l'impôt). Lutter pour ses droits peut aussi recouvrir le refus du droit imposé par d'autres, en particulier lorsque ce droit se traduit par plus de devoirs que de droits...

Ceux-ci sont entendus sans limitation. Leur catégorisation peut offrir une entrée commode dans le sujet : droits politiques, économiques, sociétaux (santé, éducation...), culturels, droits fonciers.

On pourra aussi se demander qui définit les droits : la lutte des Africaines et des Africains pour « leurs droits » suggère qu'on leur dénie ces droits, par comparaison avec d'autres qui, eux, en bénéficieraient. La question se pose aussi des modalités de la prise de conscience d'avoir des droits de type universel, mais il ne faut pas omettre l'idée que les Africaines et les Africains ont leur propre acception de ce que sont leurs droits : droits fonciers, droits coutumiers... Il peut aussi y avoir une histoire à faire de l'émergence d'aspirations collectives traduites dans le langage du droit : des revendications se traduisent en effet par des procédures, des saisines, un argumentaire puisant dans le droit, qu'il soit impérial ou international. Enfin, on pourra se poser la question de la place respective des droits collectifs et individuels dans ces aspirations et revendications.

Problématique : celle-ci porte sur le rôle des connexions dans les luttes des Africaines et des Africains au cours de la période ainsi que sur l'évolution de ces connexions jusqu'à l'échelle du monde. Dans un contexte de mondialisation croissante, se manifestant par l'émergence de mouvements transnationaux, qu'ils soient politiques (comme le communisme) ou culturels (comme la négritude), par la création d'institutions internationales (SDN puis ONU par exemple), quelles connexions les Africaines et les Africains ont-elles et ont-ils mises en œuvre dans les luttes pour leurs droits ? En quoi ces connexions leur ont-elles permis de dépasser le cadre colonial et impérial les enfermant dans un tête-à-tête avec les métropoles ou dans un ensemble limité aux Empires auxquels les sociétés africaines étaient rattachées ? Dans une période transcendant l'époque coloniale, enfin, comment les luttes des Africaines et des Africains ont-elles construit l'échelon national et comment se sont-elles prolongées après les indépendances ? La place des femmes mérite d'être interrogée systématiquement au regard de ces processus : comment les nationalismes et les indépendances qui ont vu émerger des figures féminines ont-ils reconfiguré la place des femmes, redéfini leur rôle dans les sociétés africaines ?

Le plan

Un plan purement thématique (par types de lutte ou par types de droits, par exemple, ou selon les causes, les formes et les conséquences des luttes) risque de résulter en un plan à tiroirs. Il donnerait également lieu à des retours en arrière à chaque nouvelle partie et effacerait les moments de rupture au profit des continuités.

Un plan purement chronologique, distinguant des périodes précisément datées, paraît difficile tant les phases d'évolution et les moments de rupture ne coïncident pas à l'échelle du continent dans sa globalité. Néanmoins, si déterminer des dates permettant de scander des périodes est délicat de façon très globale, l'enjeu du sujet est bien de distinguer des dynamiques à l'œuvre tout au long de la période.

Le plan proposé s'articule autour d'une phase centrale (des années 1920-1930 aux années 1950-1960) correspondant à la politisation des luttes et incluant la formation des nationalismes. Cette phrase centrale sépare une période antérieure caractérisée par des luttes faiblement connectées et une période postérieure associant des connexions de plus en plus intenses entre local et global avec la construction de l'échelon national et de l'échelon continental.

Ce plan chrono-thématique rend compte de ces dynamiques en dégagant des temps forts sans occulter les continuités. Il tient compte à la fois des disparités entre les chronologies locales à l'échelle du continent et des connexions tissées par les Africaines et les Africains, qui insèrent l'Afrique dans un temps globalisé.

La première partie traite des luttes à l'échelle locale, inscrites dans les formes de la vie sociale et peu connectées – ou reposant sur une assise sociale limitée – que l'on rencontre essentiellement dans les années 1900-1920, même si elles se prolongent çà et là jusqu'aux années 1930. La deuxième partie, centrée sur l'élargissement et la politisation des luttes anticoloniales, correspond globalement à la période allant de la fin de la Première Guerre mondiale aux indépendances qui interviennent à des dates variables. Les connexions s'opèrent à l'échelle intra-impériale (entre métropoles et colonies), mais aussi à l'échelle internationale. À cette échelle, sur la période, des organismes internationaux sont formés (SDN, ONU, UNESCO...) tandis que des mouvements transnationaux émergent (communisme, socialismes, panafricanisme, etc.). Le contexte de la guerre froide joue également. La troisième partie reprend l'analyse des luttes à toutes les échelles. Les luttes sont beaucoup plus connectées puisqu'ont émergé avec les indépendances des échelons étatiques nationaux, tandis que les pays africains s'organisent à l'échelon continental (OUA). Les indépendances placent au centre les nouveaux États africains, que ce soit comme acteurs (par leurs chefs d'État issus des luttes pour l'indépendance) ou comme objets de contestation (sur ce plan, il y a continuité de certaines luttes).

Plan proposé :

I – Des luttes locales peu connectées

1. Résistances à l'occupation et aux nouvelles contraintes imposées par la colonisation

Cette première partie permet de traiter les résistances que Terence Ranger appelait « primaires », à la fois parce qu'elles sont premières chronologiquement et parce qu'elles s'inscrivent dans les formes de l'organisation sociale préexistante, et d'interroger les limites de cette catégorisation. Ces luttes, plutôt « contre » que « pour », manifestent le refus de l'installation d'un pouvoir européen, même si cette opposition recouvre une défense du droit au territoire, à l'autonomie, à la souveraineté.

Des résistances à l'occupation se poursuivent dans les premières décennies du XX^e siècle, là où la conquête est plus tardive, comme celle des Français en Mauritanie (1908-1909) ou au Maroc (1912) : soulèvement des émirs Maures ou de chefs de confréries (Cheikh Ma El Aïnin en Mauritanie, puis son fils El Hiba au Maroc). L'occupation italienne de la Libye (Tripolitaine et Cyrénaïque) en 1911-1912 souleva des résistances encore plus durables : recrudescence des révoltes dans le Fezzan en 1915-1916, puis reconquête de la Cyrénaïque (1922) et guérilla menée par le cheikh Omar al-Mokhtar soutenu par la Sanussiyya (confrérie musulmane) jusqu'à son arrestation et son exécution en 1931. La guerre du Rif constitue à cet égard un cas limite : à la fois prolongement de la conquête du Maroc et résistance organisée, avec la proclamation de la République confédérée des tribus du Rif par Abdelkrim El Khattabi en 1923, elle tient aussi du mouvement de décolonisation, malgré son écrasement sous les bombardements aériens en 1926.

Ces résistances sont animées par les autorités politiques et/ou religieuses autochtones (le plus souvent masculines) sur le mode guerrier, ou prises en charge par la société toute entière à travers des pratiques de guérilla, comme en Côte d'Ivoire dans les années 1909-1914.

C'est lorsque la présence coloniale se déploie que de nouvelles contraintes apparaissent, suscitant des résistances ciblées, mobilisant les sociétés rurales dans leur ensemble ou plus particulièrement les Africaines :

- contre les cultures forcées. Ex : révolte des Maji-Maji (1905-1907) contre la culture obligatoire du coton au Tanganyika.

- contre les prestations. Ex : réquisitions d'hommes pour le portage (Congo français) ou la collecte du caoutchouc (Congo français et belge)

- contre les réquisitions d'hommes pendant la Première Guerre mondiale. Ex : révolte du Bani-Volta (Haute-Volta, 1915-1916) ou insurrection des Aurès en Algérie en 1916.

- contre l'impôt : de nombreux exemples, dont la célèbre « guerre des femmes » igbo dans le sud-est du Nigéria (1929). L'individualisation de l'impôt et la question de l'imposition des femmes est un objet récurrent de contestations.

- contestations de femmes contre un chef local abusant de ses pouvoirs et pour le maintien de leurs droits anciens rognés par la réécriture coloniale du droit coutumier.

2. Des résistances ancrées dans le quotidien

Ces résistances revêtent de multiples formes, de la résistance passive à la prise d'armes, dont il est possible d'esquisser une typologie :

- résistances passives ou obstruction : refus de payer l'impôt tant qu'il n'est pas exigé par la force.

- dispersion, fuite en forêt ou en brousse, franchissement de frontières vers des colonies voisines.

- résistance à bas bruit : braconnage, maintien de pratiques agraires prohibées.

- reprise de formes anciennes de résistance à l'autorité, à l'État : banditisme rural.

- pratiques (féminines) de protestations ciblées sur un individu, un chef contesté : chants, quolibets, charivari

- certaines s'appuient sur des croyances religieuses qui fournissent des codes moraux, une assise sociale plus large, et permettent une mobilisation au-delà du local : confréries musulmanes, mouvements prophétiques (Maji-Maji), parfois dérivés du christianisme (Kimbanguisme).

3. Premières connexions à l'initiative des élites

Les élites éduquées s'emparent des ressources de l'écrit pour formuler des revendications dans le langage du droit et créer des liens. Elles contestent les abus de pouvoir de l'autorité coloniale, ou revendiquent le droit au respect contre la suprématie et le « prestige » des Blancs.

Parmi les pratiques liées à l'écrit, on peut mentionner l'usage du droit d'adresse et de pétition, en particulier auprès de la Commission des Mandats de la SDN pour les territoires concernés. Un droit de la presse relativement libéral permet la création de titres de presse animés par des journalistes africains dans certains territoires, dès les années 1910 en Gold Coast, dans les années 1920 au Dahomey (*La Voix du Dahomey*). Le journaliste Solomon Plaatje publie en 1916 un ouvrage à charge contre le Natives' Land Act adopté en 1913 dans l'Union Sud-Africaine (*Native Life in South Africa : Past and Present*).

Des réseaux d'élites se constituent, tel le National Congress of British West Africa fondé en 1917 à Freetown, Accra et Lagos. Certains recherchent des relais et des soutiens auprès d'associations métropolitaines de défense des droits en créant des agences locales, comme celle de l'Anti-Slavery and Aborigine's Protection Society à Lagos en 1910 ou celle de la Ligue des Droits de l'Homme à Porto Novo en 1913. Certains mouvements recourent au contraire à l'envoi de délégations en métropole comme le South African Native National Congress à Londres en 1913. De rares délégués africains assistent aux premiers congrès panafricains (en particulier des représentants du Liberia et de l'Éthiopie, États africains restés indépendants). La Conférence de la Paix à Paris (1919) constitue à la fois une caisse de résonance des aspirations wilsoniennes de certains Africains (Saad Zaghloul et le Wafd) et un lieu de connexion.

Dans certains territoires, telles les Quatre communes du Sénégal (Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque), les habitants parviennent à obtenir et à consolider des droits politiques limités : ils élisent un député à l'Assemblée nationale, et leurs conseils municipaux deviennent des laboratoires de la vie politique locale.

Nombre de représentants de ces élites ont été formés par les missionnaires, dont ils s'approprient le langage pour former de nouvelles églises revendiquant l'égalité. Ainsi, le révérend Chilembwe fonde la Providence Industrial Mission (Nyassaland, 1915), un mouvement revendiquant le droit au respect de la part des Blancs, et le droit de porter le chapeau contre la suprématie et le « prestige » des Blancs.

II – Élargissement et politisation des luttes anticoloniales

1. Vers des mouvements de masse : de nouvelles formes de lutte

L'émergence du mouvement ouvrier et sa diffusion s'effectuent à partir d'organisations syndicales qui s'adressent d'abord à la main d'œuvre blanche, comme en Tunisie et en Afrique du Sud).

Le droit syndical est d'abord accordé de façon très restrictive : réservé à ceux qui savent lire et écrire et donc plus développé dans les branches professionnelles des « éduqués » (instituteurs).

Les mouvements de grève sont isolés dans les années 1930 (Copperbelt, dockers), plus étendus après 1945 (cheminots du Dakar-Niger en 1947).

Les revendications sont nouvelles : fin du travail forcé, égalité salariale, accès aux droits sociaux (allocations familiales), revendication d'un code du travail. Les mouvements sociaux se politisent en lien avec les branches métropolitaines des organisations syndicales. Les

répertoires d'action se diversifient : slogans, mots d'ordre, boycotts, refus de vente, désobéissance civile, sit-in, affiches, chansons, manifestations, grèves.

En métropole, les étudiants et les intellectuels se mobilisent : mouvements « nègres », floraison de revues militantes et littéraires, réunissant Africains et intellectuels caribéens ; naissance du mouvement de la négritude avec *L'étudiant noir* (paraît à partir de 1934), dont les auteurs centraux sont Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Léon Gontran-Damas et les sœurs Nardal.

La place des femmes évolue dans les mouvements sociaux : actives en milieu urbain par la manifestation, le boycott, la désobéissance civile, elles fournissent un soutien aux grévistes mais sont peu représentées dans les instances dirigeantes des syndicats. Elles développent parfois leurs propres organisations, mots d'ordre et formes de lutte (fermeture des marchés, occupation de l'espace public, sit-in, chants), comme le fait la révolte des femmes de l'Abeokuta Women's Union (Nigeria, 1947-1948).

2. Émergence des nationalismes : les voies du politique et de la lutte armée

Le cas égyptien oblige à prendre en considération les décalages chronologiques dans le processus de construction des identités nationales : un « printemps du nationalisme égyptien » dès les années 1900-1914, puis le moment d'unanimité nationale que constituent les immenses manifestations en soutien au Wafd (délégation) et à Saad Zaghloul (1919-1922) qui permettent d'arracher aux Britanniques une indépendance encore limitée.

Les mobilisations politiques pouvant prendre une dimension nationaliste engagent des élites nouvellement formées : élites des Quatre Communes au Sénégal qui ont des droits politiques (Ex : le député Blaise Diagne), anciens de l'école normale William Ponty à travers toute l'Afrique de l'Ouest, les élites issues d'écoles confessionnelles (abbé Fulbert Youlou au Congo) ou encore, au Maghreb, ceux qui ont davantage eu accès à des universités (lettrés de l'association des Oulémas d'Algérie ayant étudié dans à la Zitouna à Tunis par exemple ou Habib Bourguiba, diplômé en droit). Les étudiants partis se former en métropole ou aux États-Unis dans l'entre-deux-guerres jouent un rôle important dans les mouvements nationalistes pendant ou après la Seconde Guerre mondiale : étudiants de la West African Students' Union (WASU), créée à Londres en 1925, ou Association des étudiants d'origine malgache (AEOM) créée à Paris en 1934. Les ouvriers migrants en métropole peuvent aussi être à l'origine de partis (Etoile Nord-Africaine créée en France en 1926 sous la houlette de Messali Hadj).

Les mouvements élargissent leur assise sociale. Le Parti du Peuple algérien (fondé par Messali Hadj en 1937) peut s'appuyer sur une base citadine, l'Istiqlal au Maroc et le Néodestour en Tunisie deviennent aussi des partis de masse d'autant que leurs revendications apportent une perspective au mécontentement de sociétés durement éprouvées par la crise économique des années 1930.

Tous ne souhaitent pas la rupture avec la métropole, mais une plus grande assimilation ou une extension des droits politiques (Lamine Gueye), d'autres cherchent à défendre une identité puisant dans le religieux (les Oulémas d'Algérie : « l'arabe est ma langue, l'islam est ma religion, l'Algérie ma patrie »). Des organisations s'inscrivent dans le mouvement communiste, syndical et/ou révolutionnaire. Au PPA, la culture politique est très influencée par le mouvement ouvrier français, comme le montre par exemple l'union de Messali Hadj avec Émilie Busquant, issue d'une famille anarcho-syndicaliste ; le Néo-Destour (fondé en 1934 par Habib Bourguiba) revendique l'indépendance, tout comme l'Istiqlal (1944) ; le Manifeste du peuple algérien, conçu par Ferhat Abbas en 1943, donne naissance après 1945 à un mouvement qui rassemble des militants de diverses obédiences (Oulémas et nationalistes du PPA) ; la WASU, dont Nkrumah est vice-président, se radicalise pendant la Seconde Guerre mondiale et affirme en 1946 la nécessité d'une rupture révolutionnaire avec le système colonial, en adoptant une perspective panafricaine et marxiste.

Les frontières coloniales peuvent être réappropriées pour devenir nationales ou être transcendées dans une perspective panarabe ou panafricaine, comme le font le National Congress of Nigeria and Cameroons (fondé en 1944 par Azikiwe) ou le panarabisme particulièrement soutenu après la Seconde Guerre mondiale par Nasser depuis l'Égypte.

Le soulèvement armé comme modalité spécifique de lutte nationaliste et indépendantiste se développe après 1945 : insurrection de Madagascar (1947), mouvement Mau-Mau au Kenya, guerre menée par l'UPC au Cameroun, lutte pour l'indépendance en Angola. La guerre d'indépendance de l'Algérie (1954-1962) témoigne d'une lutte armée très internationalisée mais aussi de rivalités internes (notamment entre civils et militaires) produisant leurs effets après l'indépendance.

Dans d'autres territoires (AOF et AEF, Congo belge, Gold Coast...), la politisation des luttes s'opère dans le cadre d'une autonomie progressivement accordée et du processus électoral qu'elle suppose pour la désignation de conseils territoriaux. Ces transformations institutionnelles sont l'occasion de la création de multiples partis politiques qui structurent le vote, mais qui permettent aussi une plus large diffusion du politique.

Cette vie politique dynamique s'inscrit ainsi à l'échelle impériale dans une relation renouvelée entre métropole et colonie, non exempte d'ingérences. Ainsi les élus du RDA fondé par Félix Houphouët-Boigny, d'abord apparentés au PCF, finissent-ils par s'en détacher après la répression qui vise les membres du parti en 1949, pour rallier l'UDSR de F. Mitterrand.

Attention toutefois : toute lutte ne s'exprime pas dans le langage de l'identité nationale ; certaines expriment même une méfiance à l'égard de l'échelon national érigé en seul horizon légitime à l'intérieur de territoires perçus comme créés de toutes pièces par le partage impérial du continent. L. S. Senghor s'oppose ainsi à la « balkanisation » de l'Afrique et se dit favorable à une solution fédérale. Dans certains territoires, c'est le moment des indépendances qui fait émerger un sentiment d'appartenance nationale, à la faveur d'une fierté retrouvée.

La répression galvanise aussi les luttes en faisant émerger des figures de héros et une mémoire des événements qui contribuent à construire les identités nationales. Les femmes ne sont pas absentes de ce processus. Elles assument des fonctions logistiques et de soutien aux luttes armées ; certaines prennent la place de leurs maris emprisonnés. L'émergence de figures nationales féminines (ex : Bibi Titi Mohamed dans la TANU - Tanganyika African National Union ; Winnie Mandela) ne doit pas occulter l'instrumentalisation des femmes par certains leaders nationalistes (K. Nkrumah saluant le soutien indéfectible des femmes commerçantes d'Accra en leur lançant en meeting : « Vous êtes toutes mes femmes »). Les femmes militent d'abord au sein de partis mixtes puis créent des associations féminines porteuses de revendications politiques (droit de vote pour les femmes), sociales (éducation des filles, mariage), et économiques (égalité des salaires).

3. L'intensification des connexions en contexte de guerre froide : une ressource pour les Africaines et les Africains en lutte

Après la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles organisations internationales constituent des ressources et des arènes où les Africaines et les Africains peuvent donner un écho mondial à leurs revendications : ONU, UNESCO, CNUCED. La Charte des Nations unies enjoint aux puissances impériales de développer les capacités des populations à s'administrer elles-mêmes, tandis que l'ONU participe directement au règlement de l'indépendance des anciennes colonies italiennes, soutient la TANU et fournit une tribune aux leaders nationalistes de l'Afrique lusophone.

Dans le contexte de guerre froide, Cuba, la Chine et les États-Unis interviennent directement en support de divers mouvements indépendantistes, en particulier en Angola. Les femmes et la jeunesse deviennent un enjeu disputé entre des organisations rivales : Alliance internationale des femmes et Conseil international des femmes pour le bloc occidental / Fédération démocratique internationale des femmes (bloc soviétique) ; Assemblée mondiale de la Jeunesse (WAY) côté occidental / Fédération démocratique de la Jeunesse et Union internationale des Étudiants, positionnées comme anti-impérialistes ; Festival mondial de la jeunesse et des étudiants (Moscou, 1956) ; Festival de la jeunesse pour la paix et l'amitié (Vienne, 1958).

En France, le Comité de liaison des étudiants anticolonialistes de Paris dirigé par Jacques Vergès regroupe des organisations représentatives des étudiants ressortissants des colonies :

l'Association des étudiants musulmans nord-africains, l'Association des étudiants d'origine malgache, la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF).

La Conférence de Bandung établit des connexions afro-asiatiques qui se poursuivent sous différentes formes. Les organisations panafricaines trouvent désormais un écho auprès des Africains, sur le continent comme dans les diasporas.

Ces nouvelles connexions se traduisent par des circulations de militants, d'intellectuels et d'artistes. Par exemple, les Congrès des écrivains et artistes et noirs à la Sorbonne (1956) et à Rome (1959) ; la militante féministe Funmilayo Ransome-Kuti, élue vice-présidente de la FIDF en 1953, voyage à Moscou, à Budapest et à Pékin avant de se faire retirer son passeport par les autorités britanniques ; la Conférence des écrivains afro-asiatiques (Tachkent, 1958).

III – Le renouvellement des formes et de la portée des luttes après les indépendances

1. Les États indépendants, nouveaux acteurs

Les territoires ayant accédé les premiers à l'indépendance deviennent des modèles et des points de ralliement pour les militants indépendantistes : l'Égypte de Nasser accorde son soutien au FLN ; la crise de Suez met en évidence la perte d'influence à l'échelle internationale des puissances coloniales européennes. Grâce à l'accession précoce du Ghana à l'indépendance, sous l'égide de Nkrumah, sa capitale, Accra, accueille en 1958 une Conférence des États africains indépendants, puis la première « Conférence du Peuple de toute l'Afrique » à laquelle participent aussi des représentants d'organisations syndicales et politiques des territoires restés sous tutelle impériale.

Après l'indépendance de l'Algérie, le gouvernement crée en 1965 un Bureau de soutien aux mouvements de libération. Alger accueille des leaders indépendantistes de l'Afrique lusophone et organise en 1969 le premier Festival panafricain (le « Panaf »). Un véritable panafricanisme d'État se développe. Outre Accra qui devient un pôle de rassemblement panafricain, Alger devient La Mecque des révolutionnaires (l'expression est d'Amilcar Cabral, qui prend la tête du mouvement indépendantiste de la Guinée Bissau et du Cap Vert). Cuba développe ses liens avec les militants africains (par exemple à travers la tournée de Che Guevara en 1964 et sa présence à Alger en 1965).

Il y a par conséquent un processus d'émergence de pôles de luttes dans les territoires libérés des tutelles coloniales et se positionnant dans le contexte international des Révolutions ayant fait émerger de nouveaux acteurs sur la scène mondiale.

L'émergence de ces États avec l'accès au pouvoir de militants anticolonialistes se réclamant de mouvements révolutionnaires mondiaux est la principale rupture que marque le moment des indépendances. Celles-ci peuvent se traduire par des changements importants dans le statut des femmes. En Tunisie, sous l'égide de Bourguiba, est entreprise une refonte du droit de la famille supprimant la polygamie et réformant le divorce dans un sens très favorable aux femmes, tout en légitimant ses réformes par le droit musulman. Des femmes, en outre, accèdent dans ce contexte à des postes de responsabilité quand bien même les luttes féministes perdurent. En Guinée, Jeanne Martin Cissé présente une trajectoire relevant d'un engagement de longue durée, enjambant l'indépendance (elle est l'une des premières enseignantes du pays sous la colonisation, s'investit dans la lutte pour les droits des femmes à l'échelle du continent, est un temps élue au Parlement de Guinée). En 1972, elle est la première femme à présider le conseil de sécurité de l'ONU.

2. Le maintien de luttes sociales et politiques à l'échelon infra-étatique

Les mouvements sociaux marquent au contraire une continuité des luttes. Ces mouvements ne s'arrêtent pas avec les indépendances. Les mots d'ordre relatifs au salaire, aux droits sociaux, aux conditions de travail peuvent perdurer. Il s'en ajoute d'autres : contre la politique du parti unique, pour une indépendance réelle à l'égard des anciennes métropoles, pour une affirmation des droits culturels (un enseignement dans la langue nationale).

De nouveaux acteurs des mouvements sociaux émergent. Des femmes luttant pour des droits que les indépendances ne leur ont pas permis d'obtenir, de même que la jeunesse et les étudiants. Mai 1968 au Sénégal en est le meilleur exemple mais on peut aussi citer les mobilisations de 1972 à Madagascar. Cette continuité des luttes s'illustre tout particulièrement par le fait que l'Afrique est incluse dans ce que l'historiographie appelle les « Global Sixties » et qui s'intéresse aux années 1968 dans le monde.

Les continuités avec la période coloniale se manifestent dans les manières de gouverner, autoritaristes et répressives (cas de Sékou Touré en Guinée, assassinat de Lumumba ordonné par Mobutu ou encore emprisonnement de Mamadou Dia, premier ministre sénégalais par Senghor au Sénégal).

Le poids de l'armée dans la construction de la nation apparaît comme une constante dans la plupart des pays d'Afrique, avec des conséquences très fortes sur les institutions et les manières d'exercer le pouvoir, ainsi qu'une prolifération des coups d'État. Les armées sont utilisées surtout à l'intérieur, pour la répression des mouvements sécessionnistes : Katanga, Biafra, tentatives qui soulignent que la permanence des frontières héritées de l'Etat colonial ne va pas de soi, même si l'OUA a posé le principe de leur intangibilité en 1964.

La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud est emblématique de la persistance de luttes infra-étatiques mobilisant les mouvements sociaux, le droit, la lutte armée.

3. Repenser la place de l'Afrique dans le monde : les dynamiques transnationales

Avec la création d'États, le continent s'organise pour peser dans le monde. Ainsi, les États indépendants créent l'OUA en 1963, contribuant à la construction de l'échelle continentale. L'OUA assume aussi une fonction critique à l'égard d'un droit international construit dans une logique occidentale.

L'échelle panafricaine est également investie, à la base, par les acteurs de mouvements sociaux divers. Les mouvements de femmes s'organisent à l'échelle du continent : Première Conférence des femmes africaines à Dar-Es-Salam (1962), Organisation panafricaine des femmes (Dakar, 1974). Les mouvements étudiants se multiplient à partir de 1968.

Les dynamiques transnationales sont de plus en plus animées par les diasporas. Celles-ci évoluent dans leur rôle. Elles ont en effet pu être des lieux privilégiés de développement des nationalismes (cas particulier du Maghreb dans l'entre-deux-guerres), des lieux de solidarité avec des relations fortes établies avec des militants des mouvements ouvriers des métropoles. Les membres des diasporas peuvent constituer en outre des opposants aux pouvoirs en place (par exemple : Messali Hadj, leader de l'indépendantisme algérien, qui ne reviendra jamais en Algérie après l'indépendance). La lutte contre l'apartheid aussi s'organise dans l'exil : la figure de la chanteuse Miriam Makeba se construit à travers les festivals panafricains à partir de celui de 1969 à Alger, se développe en connexion avec les Black Panthers dont elle épouse l'un des chefs, avant de s'installer dans la Guinée de Sékou Touré qu'elle soutient.

Enfin, des campagnes internationales sont menées en soutien à des luttes africaines, en particulier contre l'apartheid. C'est le cas après la condamnation de Mandela et d'autres leaders de l'ANC au procès de Rivonia (1963-1964). La dénonciation internationale du procès s'exprime à l'ONU tandis que les mobilisations des condamnés de Rivonia (dont Mandela est le plus célèbre) entraînent une internationalisation croissante de la lutte contre l'apartheid. Les résolutions de l'ONU se multiplient, notamment après la mort de Steve Biko, nouvelle figure de ce combat, en détention, en 1977. Le township de Soweto, où des émeutes ont lieu en 1976, devient un symbole mondial du combat contre l'apartheid.

CONCLUSION

Plusieurs dynamiques ont été dégagées sur l'ensemble de la période :

- Dans leur nature, les luttes évoluent de positions défensives vers des positions offensives. De l'opposition à la colonisation, elles passent à des revendications clairement formulées, dans des cadres de plus en plus organisés, et ce, dans des domaines aussi divers que l'économique et le social, le politique et le culturel. Si les indépendances en constituent le cœur, la lutte pour la souveraineté nationale n'épuise pas l'histoire des mobilisations dans les sociétés africaines au cours du XXe siècle.
- Dans leurs formes, outre que les luttes sont de plus en plus organisées, elles empruntent des voies de plus en plus variées, des plus violentes aux plus légales et institutionnelles.
- L'assise sociale des luttes va s'élargissant, et cet élargissement va de pair avec l'établissement de connexions dépassant les relations individuelles. Les mouvements transnationaux, les fédérations dépassant l'échelle coloniale/nationale, les organismes internationaux jouent un rôle en ce sens. Ils constituent des arènes de rencontre, d'appropriation ou encore des arènes saisies par les Africaines et les Africains. Ainsi les connexions s'intensifient et se diversifient : elles se déploient à l'échelle du monde mais également aux échelles nationale et continentale.
- En participant aux luttes, les femmes ne sont pas restées à l'écart de ces dynamiques. Elles ont revendiqué une place et se sont forgé une légitimité en tant qu'actrices dans les sociétés africaines. Les États indépendants ne répondent pas toujours à toutes leurs aspirations, en particulier en matière de droit de la famille, mais elles accèdent néanmoins à des droits civiques et sociaux étendus par rapport à la période coloniale. Certaines d'entre elles deviennent même des figures reconnues à l'échelle mondiale.

Isabelle Surun et Sylvie Thénault

EXPLICATION DE TEXTE

Rappel de la question d'histoire moderne inscrite au programme : « Communautés et mobilités en Méditerranée de la fin du XV^e siècle au milieu du XVIII^e siècle »

Sujet : Les communautés à Alger au début du XVIII^e siècle

Le texte proposé à l'épreuve d'étude de document historique est extrait de *l'Histoire du Royaume d'Alger, avec l'état présent de son gouvernement, de ses forces de terre & de mer, de ses revenus, police, justice politique & commerce. Par Mr. Laugier de Tassy, commissaire de la Marine, pour Sa Majesté très-chrétienne*, en Hollande, à Amsterdam, chez Henri Du Sauzet, 1725, p. 74-79.

L'ouvrage, disponible sur Gallica, (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k862834.image>), a fait l'objet d'une édition critique en 1992, mais ne figure pas parmi les sources imprimées citées dans la bibliographie publiée dans *Historiens & Géographes*. Tiré du Livre Premier (*Du Royaume d'Alger*), le texte comprend le chapitre IV (*Des Juifs du Royaume d'Alger*) et le début du chapitre V (*Des Turcs du Royaume d'Alger*), qui est tronqué sans que cela ne nuise à la cohérence du propos.

Ce rapport expose les attentes du jury et signale les qualités et défauts les plus fréquemment rencontrés dans les copies. Ces remarques générales sont suivies d'une proposition de corrigé.

Remarques générales

D'une grande richesse, le texte touche à de nombreux aspects de la question au programme : l'existence d'une mosaïque communautaire à l'échelle d'une ville portuaire, le statut juridique des minorités religieuses dans l'Empire ottoman, la stratification et les hiérarchies inter et intra-

communautaire, la protection consulaire. Son intérêt réside dans le fait qu'il ne se focalise pas sur un groupe, mais traite des relations entre les pouvoirs et les communautés et entre les communautés elles-mêmes.

Assurément Alger n'était pas la ville la plus connue des candidats, sans doute parce que l'historiographie s'y est moins attachée qu'à d'autres villes de l'espace méditerranéen. Toutefois beaucoup de copies n'ont pas eu de difficultés à entrer dans cette société algéroise décrite par Laugier de Tassy. On note néanmoins que les modalités de la conquête ottomane et l'évolution de la province d'Alger ne sont pas toujours maîtrisées, même dans ces grandes lignes (position stratégique, société militarisée, degré d'autonomie, instabilité politique). En outre, la situation des Régences semble mieux connue pour la première modernité que pour la fin de la période au programme.

Bien que la méthodologie exigeante du commentaire soit globalement maîtrisée, certaines copies ne prêtent pas assez attention à l'étape cruciale de la présentation du document, en particulier, sa nature, son auteur (notamment un mot consacré à la fonction de chancelier du consulat aurait été le bienvenu) et son lectorat. D'aucuns ont pensé qu'il s'agissait d'un mémoire adressé directement au roi. Des intentions tactiques et des motivations géostratégiques ont été parfois indûment prêtées à l'auteur. De même, s'il est bon et attendu d'user de distanciation critique et de discuter les biais du document, il ne s'agit pas non plus de prendre systématiquement l'auteur en faute ou de réécrire à sa place l'histoire de la Régence d'Alger. Les commentaires les plus réussis ont su trouver un juste équilibre entre la prise en compte et la remise en question de certains présupposés ou préjugés relayés par l'auteur.

Le mésusage des références historiographiques s'avère un défaut assez répandu. On ne saurait trop répéter que l'accumulation de ces dernières ne peuvent tenir lieu d'analyse ou de réflexion sur le texte. Au fond, un bon, voire très bon commentaire, pouvait se dispenser de toutes références. Surtout les erreurs sont particulièrement nombreuses : un livre ou un article attribué à un mauvais auteur, ou dont la thèse est erronée. Souvent des références précises et récentes sont brandies pour défendre une généralité connue de longue date.

Beaucoup de copies ont orienté, à juste titre, la problématique vers l'analyse des différentes formes de classification sociale proposées par Laugier de Tassy (la religion, l'appartenance politique, l'origine géographique ou ethnique) pour rendre compte des hiérarchies entre groupes et des segmentations internes. Elles ont montré comment cette classification entraînait des inégalités de droit, sous la forme de discriminations touchant aux activités économiques, au vêtement, aux lieux de culte, à l'habitat et à la circulation. Il convenait aussi d'être attentif au franchissement des frontières entre ces groupes par la conversion (qui se fait toujours vers la religion dominante) et par les mariages entre musulmans de différentes origines.

On attendait des candidats qu'ils définissent un vocabulaire spécifique (milice, nation, consul, course, renégat, dey, cadî, kouloughli, etc.), explicitent les termes choisis par l'auteur (royaume, « Juifs chrétiens ») qui ne pouvaient pas être repris sans précaution, qu'ils mobilisent des catégories juridiques pour qualifier certains groupes (*dhimmi*, *harbî*, *mustam'im*, *rayas*) et utilisent à bon escient des notions susceptibles d'éclairer les rapports communautaires (protection, discrimination, hiérarchie).

Il est apparu qu'un trop grand nombre de copies fait un usage abusif de formules toutes faites (« faire communauté ») ou de notions historiographiques décontextualisées : celle de « cosmopolitisme communautaire » se retrouve dans la plupart des copies comme s'il était synonyme de mosaïque communautaire, sans faire l'objet d'une définition préalable et sans éprouver sa pertinence dans la situation algéroise. Si la plupart des copies ont su mobiliser les notions clés attendues pour éclairer les différents régimes statutaires, certaines ne présentent la *dhimma* que de manière positive (liberté religieuse dans l'Empire ottoman), sans souligner la dimension discriminatoire pourtant décrite par Laugier de Tassy. Cela témoigne de la difficulté à se saisir de la spécificité du texte sans y plaquer un prêt-à-penser rassurant. De même, y-a-t-il un équilibre à trouver entre ce que l'on a appris et qui n'est pas nécessaire à l'analyse du texte et la pertinence d'exemples brefs choisis dans d'autres contextes qui apportent des éléments de comparaison.

Beaucoup de copies ont éclairé correctement le caractère turc de la milice, la place des renégats, l'ambiguïté de la position des kouloughlis, les régimes de protection emboîtés. Mais certains autres points ont été trop souvent passés sous silence, comme la spécialisation économique à mettre en relation avec le statut des personnes et les possibilités de mobilité. Quelques copies, qui parlent de la « communauté juive » dans un sens général alors qu'il existait des groupes distincts, ont été sanctionnées car elles témoignaient d'une incompréhension du texte.

Un plan en trois parties offre bien des commodités à condition de ne pas consacrer une partie entière au regard de l'auteur ou de traiter successivement des Turcs et des Juifs, mais d'opérer plutôt une gradation, qui, dans le cas présent, irait du cadre général au particulier. Dans le respect de ce schéma plusieurs agencements sont possibles.

L'annonce à chaque début de partie des sous-parties participe des éléments formels attendus d'un commentaire, mais conduit à une formalisation souvent trop scolaire. Elle requiert un soin particulier dans l'expression pour ne pas alourdir le propos.

On note également une difficulté à citer le texte, soit de manière elliptique en renvoyant à la ligne, soit par de trop longs extraits. Rappelons que les citations doivent être utiles et être placées au début de chacun des paragraphes afin que le commentaire ne soit pas le prétexte à une dissertation.

La conclusion apparaît trop souvent comme un passage obligé, écrit à la hâte sans imagination. Au lieu d'en faire un résumé fastidieux, elle est l'occasion de répondre à la problématique qui structure la copie, de replacer le texte dans un corpus plus large et d'oser des comparaisons qui prolongent la réflexion.

La proposition de corrigé qui suit n'est pas exclusive d'autres plans qui combinerait différemment les composantes des parties et ne saurait constituer un modèle de commentaire du fait de sa longueur. Elle vise à faciliter la préparation de la question pour la session de 2024.

Introduction

Alors que la menace que les corsaires barbaresques infligeaient aux trafics en Méditerranée occidentale diminue à la fin du XVII^e siècle, le regard du personnel diplomatique et consulaire renouvelle les connaissances et les représentations de l'Afrique du Nord et de ses sociétés. L'*Histoire du Royaume d'Alger* de Jacques Philippe Laugier de Tassy, publié à Amsterdam en 1725, en est un exemple. L'auteur effectue un court séjour à Alger entre janvier et juillet 1718 en qualité de chancelier du consulat de France, c'est-à-dire de second représentant du consulat, chargé de la rédaction et de l'enregistrement de tous les actes. Si la charge de chancelier peut être une étape vers celle de consul, comme le montre la carrière de Jean de Clairambault, chancelier du consulat d'Alger en 1698 avant d'être nommé consul dans la même ville de 1706 à 1717, ce n'est pas le cas de Laugier de Tassy qui n'a jamais exercé cette fonction. Au moment de la publication du livre, il est toujours au service du Ministère de la Marine, mais en qualité de commissaire de la Marine à Amsterdam. La brièveté de son séjour à Alger contraste avec la richesse des informations que renferme son ouvrage de 348 pages.

Outre ses observations personnelles, Laugier s'appuie sur Jean-Baptiste de Gramaye (1579-1639), auteur d'une *Histoire de l'Afrique* (1622) en latin, qu'il mentionne à la première ligne du chapitre IV. Il est probable qu'il ait eu connaissance du livre de Pierre Dan (v. 1580-1649), *Histoire de Barbarie et de ses corsaires des royaumes et des villes d'Alger, de Tunis, de Salé & de Tripoli*, Paris, Pierre Recolet, 1637. Il est possible également qu'il ait utilisé les notes d'Antoine-Gabriel Durand qui a une connaissance intime de la régence d'Alger où il est chancelier (1705-1718), puis consul (1720-1730) et qui témoigne d'une attention envers les gens du pays qui va à l'encontre des lieux communs sur la cruauté des Barbaresques et qui se retrouve également dans le livre de Laugier, même si l'extrait étudié ici n'est pas exempt de préjugés.

Toujours est-il que son ouvrage s'inscrit dans la filiation de récits de voyageurs en « Barbarie » (l. 86) destinés à éclairer un public dont la curiosité se nourrit de l'effroi suscité par la course. Ces récits sont le fait d'anciens captifs ou de religieux engagés dans leur rachat : la *Topographia e historia general de Argel* du bénédictin Diego de Haedo (1612), qui s'attache à décrire les différents groupes de la société algéroise, l'*Histoire* du Père Dan précédemment citée (1637), et plusieurs fois rééditée. Laugier cherche à s'insérer dans ce marché éditorial particulièrement prisé. En 1721, a été publié le livre des RR. PP. Comelin, De Lamothe et Bernard, *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*. D'autres récits de voyage rédigés dans les mêmes années n'ont pas de débouchés éditoriaux, comme le journal du Père trinitaire Francisco Ximenez, *Viaje y Diario de Argel y Túnez de Francisco Ximénez de la inclita y celestial Religión de la SS. Trinidad Redempción de Cautivos Cristianos* (1728-1720) ou celui de Jean-André Peyssonnel, *Voyage dans les régences de Tunis et d'Alger* (1724-1725). L'ouvrage de Laugier de Tassy marque une évolution du regard européen plus ouvert à la curiosité éclairée, à la comparaison lucide et à l'appréciation raisonnée des différences. Ces qualités lui valent d'être réédité et traduit en anglais, en allemand, en italien au milieu du XVIII^e siècle.

Forte d'une population de quelques 60 000 à 100 000 habitants et située sur les marges occidentales de l'Empire ottoman mais proche des côtes espagnoles, Alger est la capitale de la régence barbaresque du même nom. Depuis le milieu du XVI^e siècle, elle est l'un des acteurs de l'affrontement entre États chrétiens et musulmans en Méditerranée. Ses principales activités sont la guerre de course et l'attaque de localités côtières (notamment dans les royaumes de Valence et de Sardaigne), ce qui en fait, comme Malte du côté chrétien, une place majeure du marché des prises et du rachat des captifs. Pour se prémunir des attaques des corsaires barbaresques, le royaume de France a cherché au début du XVII^e siècle à négocier directement avec les régences du Maghreb ou opta pour la riposte militaire qui culmina avec le bombardement d'Alger par Duquesne en 1682. Au début du XVIII^e siècle, des relations plus pacifiées entre les puissances européennes et la régence prennent le pas sur l'affrontement direct. Ainsi la France cherche à concilier la lutte contre la course qui est en recul et le développement des échanges commerciaux au bénéfice de Marseille qui s'appuie sur son réseau consulaire.

Dans les chapitres IV et V du Livre premier, consacrés aux Juifs et aux Turcs présents à Alger, Laugier distingue quatre grands groupes sociaux : « les Turcs, les Maures et les Chrétiens » (l. 16) et « les Juifs » (l. 4). Il décrit une mosaïque communautaire qui est observable dans d'autres villes portuaires ottomanes. Mais à la différence du Levant, il n'y a pas au Maghreb de minorités chrétiennes sujettes du sultan, et les Turcs y forment un groupe distinct des Arabes. Les Juifs n'y forment pas non plus un groupe homogène. Laugier dresse donc le portrait d'une société algéroise plurielle fortement hiérarchisée sur la base d'appartenances multiples. L'enjeu du commentaire du document est de mettre en lumière l'agencement des critères de distinction sur lesquels s'établit la stratification sociale. La province ottomane d'Alger est dirigée par une caste militaire d'origine étrangère, la milice turque, qui cherche à maintenir sa suprématie sur d'autres composantes des élites musulmanes, les renégats et les kouloughlis (I). Dans sa description de la société algéroise, Laugier est attentif à la gradation des statuts qui ne s'exprime pas seulement selon l'appartenance religieuse, mais aussi la sujétion politique, l'extranéité, la protection exercée par le consul de France (II). Ces différences de statut s'accompagnent de toute une série de discriminations, qui vont de marquages communautaires à la spécialisation économique, de formes d'humiliation à la ségrégation spatiale principalement aux dépens des Juifs autochtones (III). La mosaïque communautaire algéroise a donc peu à voir avec le cosmopolitisme communautaire livournais.

I. La classe dirigeante d'une province ottomane

A. La Régence d'Alger : royaume ou province ?

Le « Royaume d'Alger » (l. 1), qui comprend d'autres villes (l. 32) (Titteri, Mascara, Constantine, Médea) et s'étend d'Anaba (à la limite de la régence de Tunis) et Constantine, jusqu'à Tlemcen (faisant frontière avec le royaume du Maroc), est l'une des provinces de l'empire ottoman (*eyalet*). Il est entré dans le giron ottoman en 1518 quand, à la demande des notables locaux, le renégat et corsaire Khayr ad-Din Barberousse a demandé la protection du sultan Selim I^{er} devant la menace espagnole. Outre la province d'Alger, les « gouvernements de Barbarie » (l. 86) comportent les provinces de Tripoli (1551) et de Tunis (1574) dont le statut a été unifié en 1587 en plaçant à leur tête un pacha venu du centre de l'Empire.

Au cours du XVII^e siècle, ces provinces connaissent des transformations institutionnelles qui témoignent d'une autonomie croissante : rejet du pacha envoyé d'Istanbul, affirmation à Tunis de la figure du bey, à Alger de celle du dey, élu localement, qui exerce à partir de 1671 le pouvoir exécutif. Laugier rend compte de cette autonomie par l'emploi de catégories génériques (royaume, roi) et en affirmant que « les Turcs qui sont dans le Royaume d'Alger en sont les maîtres et les souverains » (l. 60). Le terme de régence barbaresque, qui n'est pas employé dans cet extrait, mais qui est présent dans les sources occidentales, témoigne de l'individualisation de ces territoires ottomans dans l'esprit des chancelleries et des sociétés européennes. Tout en reconnaissant la position supérieure du sultan, les régences revendiquent une part de souveraineté, notamment la prérogative de conclure des traités avec les puissances étrangères.

Bastion de la présence ottomane en Méditerranée occidentale face à l'Espagne, Alger est défendue et gouvernée par d'importantes forces militaires.

B. La caste dominante : la milice turque

Ces forces consistent en « une milice de 12000 hommes, tant infanterie que cavalerie qui forment une République » (l. 70-71). Alger est gouvernée depuis les débuts de la domination ottomane par une garnison militaire, l'*odjak*, appelée la « milice turque » dans les sources européennes. Elle est composée de « soldats » (l. 64) d'infanterie (janissaires), mais aussi d'artilleurs et de cavaliers (spahis) qui ont à leur tête un conseil ou divan (*diwan*) formés d'officiers portant le nom d'*agha*.

Laugier de Tassy dresse une comparaison avec les corps ou les régimes politiques dont les Européens sont familiers. Il rapproche les Turcs de la milice des Chevaliers de Malte (l. 67), les chevaliers de l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, installés à Malte en 1530, dont les membres sont issus de la noblesse catholique européenne et qui participent activement à la course en Méditerranée orientale.

La milice turque forme aussi le gouvernement de la province en fournissant fonctionnaires et dignitaires de haut grade. C'est pourquoi l'auteur établit une comparaison avec les « Républiques d'Italie » (l. 67) : Venise, Gênes ou Lucques, où le pouvoir électif est entre les mains d'une aristocratie d'origine urbaine, qui, elle aussi, est réputée noble (l. 67). Néanmoins il juge que les Turcs de la milice « gouvernent despotiquement ce grand Royaume » (l. 66). En faisant sien le poncif alors dominant pour désigner la nature du pouvoir ottoman, sans doute fait-il allusion au fait que la milice est minée par des luttes de faction qui limitent son pouvoir après le renversement du pacha par les aghas (1659) et conduisent à la chute ou à l'assassinat du dey (6 entre 1695 et 1710).

La majorité des membres de la milice était des « Turcs » (l. 60), le terme se référant à leur origine géographique et ethnique, à leur langue et à leur appartenance à une culture distincte de celle des autres Algérois. Ils viennent majoritairement d'Anatolie, dans une moindre mesure d'Albanie et de Grèce. Le *devchirme* (collecte, dans les provinces chrétiennes de l'empire, de jeunes gens ensuite convertis à l'islam), qui a fourni le corps des janissaires du sultan au XVI^e siècle, s'est tari depuis et ne joue aucun rôle dans le recrutement de la milice d'Alger. Groupe jaloux de son caractère turc, la milice s'est néanmoins ouverte à d'autres éléments très minoritaires : des renégats (« Chrétiens renégats », l. 76), quelques Algérois de souche (« Maures ou Arabes », l. 74). Cette situation contraste avec celle de la Tunisie où le recrutement de la milice est ouvert au XVII^e siècle aux soldats locaux favorisant l'instauration d'une dynastie indigène qui peut s'appuyer sur ses propres forces.

Le fonctionnement de l'*odjak*, basé sur l'appartenance ethnique et culturelle, réclame le renouvellement permanent de l'élément turc. Le recrutement est réalisé sans grande régularité par des officiers enrôleurs envoyés d'Alger, qui dépendent de la bonne volonté du sultan. Comme les Turcs envisagent Alger comme un bastion militaire, ils n'entendent pas en faire un lieu de peuplement. D'où la réticence des femmes turques à se rendre dans cette ville de garnison. Cette mention de leur répugnance envers ceux qui « font le métier de corsaires et d'écumeurs des mers » (l. 85) vient caractériser Alger comme une place de frontière, fondée sur la prédation, et qui présente un fort contraste culturel avec les provinces centrales de l'empire ottoman.

Outre les soldats, d'autres Turcs vivent à Alger : rameurs salariés sur les galères, commerçants ou artisans dans les souks. Ils n'apparaissent pas ici, l'auteur centrant le chapitre V sur l'élite politico-militaire de la ville, dont les renégats constituent le second élément.

C. L'intégration des renégats

Les renégats sont des chrétiens convertis à l'islam (« Les Chrétiens renégats ont les mêmes privilèges que les Turcs, & sont réputés tels », l. 75). Le terme de renégat exprime le point de vue des chrétiens, pour lesquels le passage à l'islam est à la fois une apostasie et une forme de trahison politique. Le passage à l'islam n'est pas lié à une démarche spirituelle ; il peut être le résultat de la contrainte (jeunes gens capturés en mer ou raziés, et aussitôt convertis) ou de la recherche de meilleures conditions de vie et de la promotion sociale offertes à Alger par la course - une activité à l'essor de laquelle ces transfuges ont contribué au XVI^e siècle en apportant les techniques de la navigation atlantique. À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, la proportion de renégats parmi les capitaines (*raïs*) connaît une chute importante. Laugier affirme qu'ils « peuvent parvenir à toutes les dignitez, même au Deylik » (l. 76), c'est-à-dire à la plus haute fonction de gouvernement (celle du dey), signe de l'absence de discrimination fondée sur l'origine chrétienne de ces convertis. Khayr ad-Din Barberousse (v. 1466-1546) qui fut corsaire avant de devenir le premier gouverneur d'Alger et Grand Amiral (*kapudan pacha*) de la flotte ottomane en 1533, inaugure la série des renégats qui accédèrent à la place de gouverneur (*beylerbey*) et à de hautes charges dans l'appareil militaire ottoman. Avec le déclin de la course dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les *raïs* perdent leur principale source de revenus, mais ils profitent, après 1671, des divisions entre les janissaires pour choisir parmi les leurs les trois premiers deys d'Alger.

Laugier attire l'attention sur le fait que leurs droits sont conditionnés par l'origine des femmes qu'ils prennent pour épouses : elles ne doivent pas être « des femmes arabes ou maures » (l. 79). Ce critère montre que les chefs de la milice turque, qui contrôlent l'accès aux différentes charges, craignent que les renégats mariés avec des femmes indigènes jouissent d'un ancrage local qui leur fait défaut, ce qui conduirait à une dangereuse concurrence. La même logique conduit également à la mise à l'écart des kouloughlis.

D. La marginalisation des kouloughlis

L'absence d'épouses turques a pour corollaire le grand nombre des unions inter-ethniques mais intra-musulmanes. Laugier fait état du fait que « les enfans qui viennent du mariage d'un Turc & d'une femme maure ne sont point réputés Turcs & on les appelle Coulolis » (l. 79-81). Les kouloughlis (de *kuloğlu* = fils d'esclave, c'est-à-dire de serviteur de l'État ottoman) sont nés des unions des janissaires avec des femmes indigènes. Ils jouissent d'un statut différent et inférieur à celui de leur père turc et sont, nous dit Laugier, « peu estimés à cause que le sang turc est mêlé avec le sang maure » (l.82-84). L'auteur transpose les catégories de pureté du sang et de mésalliance dans le contexte musulman où elles semblent opératoires. Affirmer son caractère turc implique de la part des janissaires de mettre à l'écart les éléments non-turcs.

Les kouloughlis ont pour caractéristique d'être liés en ligne maternelle aux populations locales, parfois à leurs élites et en ligne paternelle à l'oligarchie turque, perpétuellement renouvelée par immigration. Métis, ils peuvent se prévaloir d'une double filiation et combiner

l'enracinement local et l'appartenance au monde turc. Les janissaires turcs considèrent que l'élément non-turc interdit de les considérer à leur égal. En revanche, les enfants nés du mariage de Turcs avec des étrangères converties à l'islam sont considérés comme de véritables Turcs, le sang de la mère ne comptant pas car elle est sans ancrage local.

À Tunis, les kouloughlis sont admis dans la milice (Hussein I^{er} en est issu). À Alger, les rapports entre eux et les janissaires turcs sont plus conflictuels. Accusés de vouloir « chasser l'étranger » (P. Dan), c'est-à-dire les Turcs, ils sont exilés en 1629 et exclus de la milice. Ils recouvrent des droits à la fin du XVII^e siècle qui leur permettent d'accéder à des postes administratifs et militaires dans les provinces (*beyliks*) sans jamais pouvoir prétendre aux fonctions de gouvernement et aux plus hautes charges militaires.

La milice algéroise a donc cherché à conserver son caractère turc en privilégiant un renouvellement par l'immigration et en excluant de ses rangs une partie de la descendance de ses membres : celle née de l'union avec des femmes indigènes, surtout à partir de la seconde génération. La marginalisation des kouloughlis et la soumission des Algérois musulmans à la caste turque alors qu'ils sont majoritaires ne manquent pas de surprendre Laugier. « Il est étonnant & il paroît presque impossible qu'y aiant dans ce pais plus de 200 Maures ou Arabes pour un Turc, ils ayent subi la domination & le joug d'une poignée de Levantins, et qu'ils ne puissent faire aucun effort pour le secouer » (l. 73-75). Sans doute l'élite arabe a-t-elle d'autres espaces de pouvoir : la ville, les waqfs et les fonctions religieuses, les corporations. Mais l'impuissance de la société indigène face à l'étroite caste étrangère que constitue la milice turque peut être reliée à l'absence d'homogénéité de la première, point qui conduit à examiner la gradation des statuts dans la société algéroise.

II. La gradation des statuts

A. Les sujets : Maures et Juifs indigènes

Comme les Turcs, les « Maures » (l. 74) et les Juifs indigènes sont des sujets du sultan. Selon les catégories juridiques ottomanes, Maures et Juifs sont des *rayas* (littéralement : « troupeau de bétail »), producteurs redevables de diverses taxes - par opposition aux « soldats » (*asker*) qui servent le sultan par leur personne. Ils se distinguent néanmoins sur une base religieuse puisque les Maures sont musulmans et vivent en terre d'islam. Ils forment la majorité de la population d'Alger. Sous ce terme sont compris des groupes en réalité divers : Maures d'Alger (*beldi*), mais aussi Kabyles venus des montagnes, Mzabites (habitants du Mzab, musulmans hétérodoxes) et, hors des limites de la ville, Bédouins ou Arabes venus des campagnes. Parmi les natifs de la ville figurent les descendants de morisques, qui ont émigré vers Alger dans la seconde moitié du XVI^e siècle et y ont trouvé refuge après leur expulsion des royaumes espagnols après 1609. Ces Tagarins installés près de la Nouvelle Porte, puis dans toute la ville, exercent de nombreux métiers (soierie, bâtiment) et contribuent à l'expansion de la ville au XVII^e siècle. Les plus riches familles sont encore identifiables au milieu du XVIII^e siècle, mais la majorité des descendants de morisques ne constituent plus un groupe séparé des Maures d'Alger. C'est sans doute pourquoi Laugier n'en fait pas plus mention que d'autres composantes maghrébines dans ce passage.

Entre les Juifs qu'il réunit dans un même chapitre, Laugier opère une distinction entre les Juifs « réputés Maures » (l. 10), et les « Juifs d'Italie, qu'on appelle Juifs francs » (l. 32), « Juifs étrangers » (l. 43), « Juifs européens » (l. 50) ou encore « Juifs chrétiens » (l. 53). Les premiers sont, comme les Maures, des sujets, mais ils sont en position subalterne en tant que non-musulmans, porteurs d'une impureté fondamentale. Ces Juifs se trouvent sous la protection (*dhimma*) du souverain. Ce statut de protégés, réservé aux sujets chrétiens et juifs, les oblige à reconnaître la supériorité de l'islam et des musulmans, et leur impose le paiement d'un impôt spécifique, la *djizya* (capitation), moyennant quoi ils sont autorisés à conserver leur religion, pratiquer leur culte et jouir de garanties personnelles. On peut penser que Laugier évoque la *dhimma* sous le terme de servitude (« dans la servitude », l. 11).

La composition de la « Nation juive » (l. 17) à Alger résulte de l'accumulation de strates successives formées par les descendants d'exilés (l. 1-9). Laugier s'appuie sur *L'Histoire de*

l'Afrique de Jean-Baptiste Gramaye (1622) pour évoquer la présence des juifs au Maghreb « après la destruction de Jérusalem par Vespasien » (l. 5) et son fils Titus en l'an 70. Peut-être a-t-il lu aussi *l'Histoire des Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent* (1707) du pasteur réformé Jacques Basnage de Beauval.

Les premières persécutions évoquées dans le document ont eu lieu dans l'Antiquité. Cependant Laugier souligne que les Juifs d'Alger et d'autres villes du Maghreb central (Tlemcen) sont avant tout issus des communautés juives expulsées d'Europe (Majorque, Espagne) à partir du XIV^e siècle. L'expulsion de 1492 (coquille l. 9, 1492 et non « 1462 ») aboutit à la juxtaposition de deux communautés : les *Toshavim* (Juifs indigènes) et les *Megorashim* (Juifs expulsés) dont la distinction s'estompe avec le temps, sans disparaître complètement du fait de l'arrivée diffuse de Juifs provençaux et de Marranes portugais dans le cours du XVI^e siècle. Les Juifs « Maures » forment donc un agrégat de nations, « Chaque Nation [ayant] ses tribus et ses synagogues » (l. 10). Il faut entendre la nation comme un groupe distinct par son origine ou sa religion de la société environnante, reconnu par les autorités politiques et n'impliquant pas nécessairement le rattachement à un État. Dans le cas présent, le terme est utilisé pour désigner des juifs d'origines différentes (indigènes, Espagnols, Italiens, Français) qui se distinguent par leur rite et disposent de lieux de culte propres, à l'image des communautés de Thessalonique ou de Venise.

Si Laugier n'insiste pas sur le traitement vexatoire réservé aux Juifs indigènes, il est clair cependant que ceux-ci sont situés au plus bas dans « l'ordre des religions » (l. 27). La curieuse procédure de conversion des Juifs à l'islam qu'il rapporte est un rite d'humiliation dénué de toute connotation spirituelle, et qui consiste à faire absorber au futur converti de la viande de porc (l. 28), interdite à la fois dans le judaïsme et dans l'islam. Cette épreuve alimentaire trouve un parallèle, en contexte chrétien, dans l'insistance des catholiques espagnols à voir des morisques manger du porc et boire du vin pour prouver leur qualité de « bons chrétiens ». Enfin, le caractère public de cette épreuve est sans doute destiné à rendre irréversible, pour les Juifs, l'apostasie de l'un des leurs.

Au total, les Juifs représentent un 1/10^e de la population algéroise : 8 à 9000 Juifs au début du XVII^e siècle, 10 à 12000 à la fin du siècle selon le chevalier d'Arvieux, parmi lesquels les indigènes constituent l'écrasante majorité.

B. Les étrangers : Chrétiens et Juifs

Contrairement à d'autres villes de l'empire ottoman (Istanbul, Le Caire), Alger ne compte pas de communautés de chrétiens indigènes de condition libre. Les chrétiens sont donc des étrangers, soit des marchands, soit des « esclaves » (l. 34).

Les esclaves proviennent en majorité des rives européennes (Espagnols, Siciliens, Calabrais) mais on trouve aussi des Anglais ou des Hollandais, dont les navires circulent en Méditerranée. Capturés en mer ou lors de razzias, ils sont logés dans des bagnes (où séjourna Cervantes) ou travaillent pour des particuliers, en l'attente de leur « rachat » (l. 35) par l'intermédiaire de religieux (Mercédaires, Trinitaires), de consuls ou de Juifs de Livourne. Au nombre de plusieurs milliers, ils sont employés à de multiples travaux (domestiques, de production, de navigation ou d'armement des navires). Ils ne sont pas encouragés à se convertir à l'islam, ce qui compromettrait leurs chances de rachat et donc les profits que leurs maîtres pourraient tirer de cette transaction.

Les « Chrétiens » (l. 16) désignent les étrangers européens, infidèles en terres d'islam, appelés *harbî*. S'ils reçoivent un sauf-conduit (*amân*), ils deviennent des *musta'min*, c'est-à-dire des protégés du sultan. Par extension, les capitulations (*'ahdnâme*) concédées par le sultan à un prince européen étendent la protection à ses sujets. Ces Européens sont des marchands et des marins venant des États bordiers de la Méditerranée, en particulier de France, et des puissances maritimes atlantiques. La liste des représentants consulaires présents à Alger au début du XVIII^e siècle donne une indication des pays intéressés par le commerce dans cette région : France, Angleterre, Hollande. Mais à la différence de Tunis, Alger est une place marchande de second ordre.

Certains de ces étrangers sont juifs : Laugier les inclut dans son chapitre sur les Juifs, mais varie les manières de les désigner. Tantôt il les associe à leur origine géographique : « Juifs d'Italie, qu'on appelle Juifs francs » (l. 32), le terme « franc » désignant les Européens occidentaux présents en terres d'islam depuis les Croisades ; « Juifs de Livourne » (l. 39) ; « Juifs européens » (l. 50). Tantôt il les désigne selon leur statut juridique : « Juifs étrangers » (l. 43). Tantôt il emploie une expression en forme d'oxymore : « Juifs chrétiens » (l. 53), mais qui désigne la même appartenance culturelle et la similitude de statuts.

Les négociants juifs se désignent eux-mêmes comme « Juifs de Livourne » (l. 39), pour se dire Européens et marquer leur appartenance à une aristocratie marchande. Ils sont originaires du grand port commercial de la côte tyrrhénienne, créé en 1571 par le Grand-duc de Toscane pour concurrencer Venise. Par des décrets appelés *Livornine* (1591 et 1593), Ferdinand I^{er} accorda aux marchands étrangers des conditions particulièrement favorables, favorisant l'installation de Juifs sépharades (d'origine ibérique) qui constituent environ 10 % de la population de Livourne au XVII^e siècle. N'étant pas astreints à vivre dans un ghetto, ils bénéficient d'une large autonomie communautaire. La qualité de Juif livournais s'acquiert par la naissance ou par l'admission dans la communauté. Ils forment une diaspora commerçante dont on trouve des membres à Londres et Amsterdam, et dans les principales échelles de l'Empire ottoman (Smyrne, Alep, Le Caire, Tunis) où ils finissent par désigner de manière générique les Juifs italiens, qu'ils viennent d'Ancône ou de Venise.

Dans le contexte ottoman et algérois, ces Juifs étrangers se distinguent des Juifs indigènes par leur origine européenne. À ce titre, ils ne relèvent pas de la *dhimma* et ne sont pas astreints aux obligations et contraintes liées à ce statut de protection discriminatoire. Ils sont inclus dans la catégorie des « marchands étrangers, sujets des princes des lieux d'où ils sont originaires, ou des villes où ils ont été domiciliés » (l. 36-37). Au Caire, quelques années plus tard, dans un conflit avec leurs coreligionnaires locaux, les Juifs de Livourne opposent leur statut de sujets du Grand-duc de Toscane, protégés par l'accord commercial conclu entre l'Autriche et la Porte en 1748. L'affiliation religieuse cède le pas à l'appartenance politique.

C. Justice et protection consulaire

Les groupes de la société algéroise se distinguent par leur statut et leur affiliation religieuse, dont découlent les juridictions auxquelles ils sont soumis. La « justice turque » (l. 14) est rendue par le *cadi* turc, envoyé à Alger par le sultan, de l'école juridique hanéfite. Le *cadi* est pourvu d'un adjoint qui relève de l'école juridique malékite et juge les musulmans de la population locale. Le *cadi* applique la *charia* (i. e. le droit islamique) pour les questions relevant de la vie familiale et sociale, ainsi que, pour ce qui concerne l'organisation de l'État et l'administration, le droit public promulgué par les sultans. Dans la pratique, ce juge fait aussi office de notaire en délivrant des actes écrits (mariage, divorce, transactions).

Le statut de *dhimmi* permet aux Juifs, institués en communauté, de s'administrer pour ce qui regarde l'exercice du culte, la bienfaisance, les affaires familiales, le prélèvement et le versement de la capitation. Ils disposent d'équipements communautaires, des « synagogues » (l. 10) mais aussi d'un cimetière, d'écoles, et de tribunaux pour régler les litiges entre Juifs. Ainsi, ils « ont des juges de leur Nation pour leurs affaires particulières & de peu de conséquence » (l. 12) ; et « ...lorsqu'ils sont juifs [les créanciers], on en laisse l'accommodement à leurs rabbins ou juges » (l. 22). Cette juridiction interne est un tribunal rabbinique (*beth din*) qui juge les litiges familiaux et commerciaux (« banqueroute frauduleuse ») entre juifs. Les rabbins ne sont pas des ministres du culte mais, avant tout, des spécialistes de la *halakha* (le droit juif), activité qu'ils peuvent cumuler avec une profession lucrative.

Le consul de France exerce également un pouvoir de juridiction (« Ces Juifs étrangers se mettent en arrivant sous la protection du Consul de France », l. 43). Précocement instituée à Alger en 1564, la fonction consulaire a été redéfinie par l'Ordonnance de la Marine de 1681. Nommé par commission par le roi sur proposition de la Chambre de commerce de Marseille qui paie ses appointements, le consul est à la fois le représentant du roi et le chef de la communauté française. Dans l'empire ottoman, sa présence est reconnue par les

Capitulations, les autorités locales devant lui délivrer un *berat* (licence) qui assure sa sauvegarde et garantit ses privilèges et l'exercice de sa juridiction. La fonction consulaire s'inscrit donc dans un double régime de « protection » : celle du sultan et des autorités locales en sa faveur et celle exercée par le consul sur les sujets du roi. De la protection découle la juridiction pour régler au civil et au criminel les litiges entre les Français présents dans l'échelle algéroise, qui sont fort peu nombreux en ce début de XVIII^e siècle (quelques marchands, des capitaines et des marins).

Laugier rappelle que « le Consul de France [est] le protecteur & le juge de toutes les Nations étrangères qui n'y ont point de consul » (l. 46-47). En effet, depuis les capitulations de 1597, les marchands chrétiens, issus d'un État qui n'a pas reçu de capitulations, sont placés sous le pavillon français et localement sous la juridiction du Consul de France. En ce début du XVIII^e siècle, ce n'est pas le cas des sujets de Venise, de l'Angleterre (1580) et des Provinces-Unies (1612) qui ont obtenu des capitulations de la Porte, mais, par exemple, des marchands sujets du Grand-duc de Toscane. C'est ainsi que les marchands juifs de Livourne se placent sous la protection et la juridiction du consul de France pour régler les litiges qui peuvent les opposer à des Européens. La pratique, observable au même moment à Alep, sert les intérêts des marchands français qui s'appuient sur les relations locales de la diaspora séfarade et ceux des marchands juifs qui se placent sous la protection d'un puissant État chrétien. Elle n'est pas exempte de tensions car les négociants français acceptent mal d'être placés sur le même plan que les Juifs.

L'exercice de la juridiction communautaire a néanmoins des limites du fait de la domination du droit islamique. Il appartient au dey de renvoyer les plaignants étrangers devant le consul de France (« Mais il dépend de ces étrangers d'aller en premier lieu devant le Dey », l. 48-48). Un litige ou délit impliquant un musulman est du ressort exclusif du *cadi*. C'est devant lui que les Juifs indigènes peuvent porter leurs litiges en appel du tribunal rabbinique (l. 13-14). En effet, il arrive que le droit islamique soit plus favorable aux litigants que le droit juif.

Laugier est néanmoins frappé par la dureté de la justice islamique à l'égard des Juifs autochtones en évoquant la peine de mort par le feu encourue pour le non-remboursement à un créancier musulman d'une dette due par un Juif. La justice est l'une des formes de discrimination induite par la différence de statuts.

III. Les formes de discrimination

A. Relégation et spécialisation des activités économiques

Les Juifs livournais « font le principal commerce de Royaume tant en marchandises que pour le rachat des esclaves » (l. 34-35). Les négociants juifs venus d'Italie ont réussi à faire de leur installation en Afrique du Nord la base d'une activité commerciale florissante. Malgré leur dépendance à l'égard des bâtiments français, ils doivent leur succès à Alger à la faible présence des Européens, à l'absence de concurrents grecs, arméniens et juifs levantins, à leur ramification avec les Juifs locaux, au contrôle des échanges en direction de l'Italie et leur maîtrise des réseaux financiers qui assurent le rachat des captifs. Au Batistan, véritable souk aux esclaves, les Juifs livournais participent à leur rachat (l. 35) grâce à leurs agents installés dans les ports européens, négocient le montant de la rançon, organisent leur transport jusqu'à destination, participent en retour au rachat de captifs musulmans. On sait qu'à Tunis les négociants juifs ont racheté 403 captifs de 1610 à 1702, recevant des ordres de toute l'Europe. Des Juifs algérois sont aussi présents dans l'économie de la course en armant des navires, en fournissant leur provision, en acquérant la dépouille de bateaux.

À l'insertion commerciale des Juifs livournais s'ajoute un rôle de premier plan dans le système fisco-financier algérois : « ce sont les Juifs de Livourne qui ordinairement, de société avec les principaux Juifs de la ville d'Alger, prennent les fermes de l'huile, de la cire & autres semblables, où ils font des profits considérables » (l. 39-41). Faut de pouvoir compter sur les impôts directs, les autorités musulmanes tirent leurs ressources des impôts indirects sur des produits de consommation (cires) et des droits de douanes qui sont affermés. Négociants juifs étrangers et locaux s'associent dans ces opérations très rémunératrices car elles

s'accompagnent souvent d'un monopole sur la vente de ces produits. En 1720, Isaac Soliman Jaquete, armateur en course et grand acheteur de captifs, détient la ferme de la cire. D'autres marchands ont la ferme des douanes et le monopole de la vente d'huile. Le fait de confier à des étrangers ou à des *dhimmi* des activités douanières est une pratique courante dans l'Empire ottoman (cf. l'Arménien Anton Efendi à Smyrne). Aux yeux de Laugier, qui utilise le qualificatif péjoratif de « publicain », cela démontre l'aversion des musulmans pour des activités considérées impures : le maniement de l'argent et le prêt (l. 41-42) et le travail de matériaux jugés dégradants comme les métaux. Mais le recours à des fermiers juifs prouve surtout la dépendance des autorités musulmanes envers ceux qui peuvent mobiliser rapidement des capitaux et faire fonctionner le système fisco-financier.

L'association entre les deux communautés et l'exercice de certaines activités laissent entendre l'existence d'une notabilité juive locale (« principaux Juifs de la ville ») qui cumule richesse, autorité sur la communauté (par la fonction de *muqaddam*) et proximité avec le pouvoir à l'image des Bouchara, des Busnach et des Cohen-Bacri. Sous eux règne une « grande pauvreté » (l. 10-11), parmi la masse qui « végète dans la boutique, l'échoppe, l'atelier » (J. Taïeb) et qui est la première en butte aux humiliations. Si les Juifs de différentes origines peuvent coopérer entre eux, ils sont assignés par les autorités à des fonctions différentes qui ont un effet sur leur liberté de déplacement. Les Juifs livournais, par leur origine étrangère et leur activité, sont voués à circuler à l'échelle de la Méditerranée sans rencontrer d'entrave tandis que les Juifs indigènes « ne peuvent sortir du Royaume qu'ils n'aient donné caution pécuniaire de leur retour » (l. 30). Leur départ de la régence n'est possible que s'ils ont donné des garanties de retour. Les autorités estiment donc qu'ils n'ont pas à se rendre à l'étranger, mais à être assignés à l'intérieur du territoire dont ils sont les sujets et où on les juge utiles. Les contraintes mises à la liberté de circulation, qu'il s'agisse de l'expulsion ou de l'assignation, participent des formes extrêmes de coercition exercées sur les Juifs.

B. Une ségrégation spatiale forcée ?

Les Juifs indigènes subissent une série de discriminations liées à leur statut d'infériorité, à laquelle échappent les Juifs étrangers.

À l'échelle urbaine, les Juifs indigènes sont en butte à une ségrégation spatiale imposée par les autorités : ils « ont un quartier assigné pour leur demeure, & il ne leur est pas permis de se mêler parmi les Mahométans, comme il est libre aux autres Nations » (l. 49-50). Le quartier juif porte le nom de *hâra* en Algérie et en Tunisie (de *mellah* au Maroc). Ce regroupement des communautés en quartiers distincts constitue une des caractéristiques des villes arabes. L'historien André Raymond y voit l'expression spatiale de la structure sociale. En Afrique du Nord, faute de minorités chrétiennes, il s'agit des quartiers juifs. Laugier attribue leur regroupement au seul motif de la contrainte exercée par les autorités. Il est difficile de faire la part du regroupement spontané et de la séparation forcée. Se rassembler dans le même quartier répond pour la communauté à une logique économique, à un besoin de protection (en 1706, les juifs algérois versent aux autorités une forte somme d'argent pour contenir la foule qui entendait saccager une des synagogues) et à la nécessité de proximité des équipements de la vie communautaire (commerces juifs, synagogues qui prennent place dans les habitations par souci de discrétion), et à un mode d'encadrement de la population et d'autogestion de quartiers distincts, propre aux villes arabes. La concentration spatiale a joué un rôle dans l'amalgame des Juifs indigènes et des Juifs d'origine ibérique.

Si l'obligation de résidence dans un quartier séparé a été instituée par le ghetto en Italie, elle est plus graduelle au Maghreb. Elle est nette dans les *mellahs* marocains ; elle s'accroît à l'époque ottomane dans les villes arabes de l'Empire et vise particulièrement les Juifs. Il n'est pas dit qu'à Alger la séparation aille jusqu'à l'érection de murs et de portes (caractéristique des ghettos), qui serait néanmoins conforme à la morphologie de l'habitat des villes arabes. Dans ces quartiers, les logements des Juifs se caractérisaient par leur exigüité et l'entassement de leurs habitants.

Laugier évoque « un quartier » (l. 49). Il y en a, en vérité, trois distincts : à Bab Azzoun, à *Zanquat al Gorniyin*, la rue des Livournais, accolée au premier et à Bab el Oued, au nord-

ouest de la ville. Les deux premiers se situent dans la ville basse, où se trouvaient les bâtiments du pouvoir politique et militaire et les principaux lieux d'activités économiques (batistan, marchés, artisans). La séparation dans l'espace résidentiel n'empêche pas de nombreuses interactions à l'intérieur et à l'extérieur entre les différentes communautés. Les Juifs peuvent en sortir à condition de porter des signes distinctifs et les musulmans ont le droit d'y entrer.

L'obligation de résidence dans un quartier réservé ne touche pas « les Juifs européens (qui) peuvent se loger où ils veulent ; aussi se distinguent-ils des autres, & ne demeurent-ils jamais dans leur quartier » (l. 50-52). Néanmoins, comme le souligne Laugier, ils disposent de « leur quartier », *Zanquat al Gorniyyin*, la rue des Livournais, qui témoigne du regroupement volontaire de cette communauté dans les mêmes espaces, à l'image des villes italiennes où existe un quartier juif sans ghetto (Livourne) ou avant son institution. Ce regroupement suit la logique de concentration des mêmes activités dans les mêmes rues qui caractérise la structure fonctionnelle des villes arabes et européennes et celle qui guide l'habitation des marchands francs dans des fondouks au Levant. L'existence d'une rue qui porte la trace de la présence d'une communauté ne vaut pas cependant obligation de résidence. L'assimilation juridique des Juifs livournais aux marchands francs les conduit à suivre leurs usages résidentiels : vivre regroupés, mais sans assignation à un quartier particulier.

C. Marquages communautaires

Laugier donne des indications sur les contraintes vestimentaires imposées aux Juifs indigènes. Celles-ci remplissent deux fonctions : la séparation et l'humiliation. « Ils sont obligés d'être habillés de noir depuis les pieds jusqu'à la tête pour les distinguer par une couleur que les Turcs méprisent » (l. 23-24). Le marquage des *dhimmis* par le vêtement n'est pas spécifique à Alger. Il s'agit d'une règle générale, imposée tant aux hommes qu'aux femmes, qui vise à empêcher la confusion et la promiscuité entre musulmans et non-musulmans. On en trouve un parallèle, en contexte chrétien, dans l'obligation faite aux juifs de porter un signe distinctif – ainsi un chapeau jaune ou rouge à Venise.

En revanche, son application et ses modalités pouvaient différer selon les lieux et les époques. Selon Laugier, « Ils portent une robe longue à mi-jambe et un turban noir ou tout au plus autour de leur bonnet noir un turban d'une couleur obscure rayée » (l. 24-25). Il semble donc que cette contrainte vestimentaire se soit durcie par rapport au début du XVII^e siècle, quand Diego de Haedo décrivait les couvre-chefs variés des juifs d'Alger et notamment la calotte rouge ornée d'une bande blanche des Juifs indigènes, ou encore le turban jaune des Juifs originaires d'Istanbul. Enfin, ces indications doivent être reliées à la valorisation de la couleur et aux codes vestimentaires en usage à Alger : port de la culotte blanche et d'une veste de couleur par les Turcs, assorties d'un caftan de couleur vive, port du turban vert pour les descendants du Prophète de l'islam ou les dignitaires.

Les contraintes vestimentaires, selon Laugier, sont plus limitées pour les femmes juives indigènes, l'adverbe « proprement » indiquant que l'usage de parures est autorisé. Elles sont vêtues d'une robe couverte d'une veste ainsi qu'une coiffe. La distinction d'avec les femmes musulmanes (l. 55-56) porte sur le voile blanc qui couvre le visage de ces dernières à l'exception des yeux, et qui correspond à l'exigence de pudeur pesant sur les femmes dans la tradition islamique. Les femmes juives et musulmanes qui ont peu de contacts ont des pratiques vestimentaires et une vie domestique qui présente bien des similitudes : recluses, elles ne sortent qu'à de rares occasions hors du quartier (bains, cimetière).

Contrairement aux Juifs *dhimmis*, les Juifs étrangers ne sont pas tenus de porter un vêtement distinctif de leur religion : « aussi leur est-il permis d'aller habillés à leur manière » (l. 52). Ils portent l'habit en usage dans leur pays d'origine, d'autant que les Juifs de Livourne ne sont pas astreints à un vêtement distinctif ou à un couvre-chef dans la cité toscane, et qu'en Europe les marchands sépharades ne se caractérisent pas non plus par un costume différent de celui des marchands non-juifs – à l'exception du couvre-chef qui leur est imposé par exemple à Venise ou à Rome. Cette liberté vestimentaire est un avantage par rapport aux Juifs indigènes

qui, eux, sont aisément repérables et victimes de vexations de la part de la population musulmane, selon le témoignage des voyageurs européens.

Conclusion

Laugier de Tassy décrit une société algéroise d'une grande dureté. Les musulmans ne cessent d'humilier les Juifs indigènes, les Turcs oppriment les Arabes du Maghreb, qui sont d'une servilité surprenante : autant d'affirmations qui reposent sur des stéréotypes (despotisme des Turcs, lâcheté des Maures). L'auteur manifeste néanmoins une fine compréhension des spécificités de la société algéroise (domination de l'élément turc) et du régime de tolérance envers les Juifs étrangers qui serait inconcevable dans la France du temps (ils ont été expulsés de Marseille en 1682). Ailleurs dans son livre, il ne manque pas d'établir un parallèle entre course chrétienne et course musulmane.

Il met également en lumière combien, pour les groupes dominants, la mobilité géographique a été un facteur de mobilité sociale. Les membres de la milice, qui exerce le gouvernement, proviennent très majoritairement du monde turc d'Anatolie et des Balkans où ils ne pouvaient espérer un tel destin. Des renégats, en franchissant la frontière religieuse, ont trouvé à Alger des possibilités d'enrichissement. Les Juifs livournais tirent leur position dominante dans le négoce algérois de leur insertion dans le réseau commercial séfarade qui se déploie au-delà la Méditerranée.

Laugier donne, enfin, à voir une société composée de groupes hiérarchisés sur la base d'appartenances plurielles et entrelacées : la religion, le pays d'origine, l'ethnie (le sang). La religion est le facteur classificatoire primordial, plaçant les musulmans au-dessus des autres en terre d'islam, y compris quand ils sont des renégats. Mais elle ne fait pas pour autant de la société musulmane une société homogène car, dans cette ville frontière, le facteur ethnique assure la prédominance de l'élément turc sur les natifs maures. L'appartenance au judaïsme ne donne pas non plus le même statut car elle se combine avec l'origine étatique : les Juifs indigènes sont soumis à un régime d'oppression très sévère parce qu'ils sont des *dhimmis*, quand les juifs étrangers sont assimilés aux Européens. Une telle stratification rend impossible la lecture de la société algéroise en termes d'emboîtement hiérarchique.

Le rapprochement entre Juifs étrangers et Européens n'est pas sans faire écho au décret Crémieux de 1870 qui a attribué la citoyenneté française aux « Israélites indigènes » d'Algérie, opérant une classification de la société algérienne sur une base religieuse, par la relégation des musulmans dans l'indigénat, mais aussi en fonction de l'origine car les étrangers européens devaient suivre, certes avec plus de facilité, le même parcours de naturalisation que les musulmans pour devenir des citoyens français.

Jean-François Chauvard et Isabelle Poutrin

COMPOSITION DE GEOGRAPHIE

Rappel de la question au programme : L'Amérique latine

Sujet : États, territoires et développement en Amérique latine.

470 copies ont été rendues, les notes s'échelonnant de 0,5/20 à 19/20, avec une moyenne de 8,35/20 (pour rappel, la moyenne de la session 2022 était de 7,86/20), une médiane de 8/20 (contre 7/20 en 2022) et un écart-type de 4,18.

Le choix du sujet

Le sujet proposé s'inscrivait dans les thèmes que l'on peut identifier dans la lettre de cadrage de ce programme d'étude de la géographie de l'Amérique latine. Il permettait, en effet, de mettre en relation les politiques nationales, la géopolitique, les processus d'intégration économique ou les rapports de l'Amérique latine avec le reste du monde, les inégalités sociales et régionales, les choix de politiques sociales, environnementales et de politiques économiques, les politiques d'aménagement et de coopérations régionales et les questions de gouvernance. Chacun des termes de l'intitulé pouvait faire l'objet d'une longue définition et d'un cadrage épistémologique et scientifique riche mais, plus que l'addition de ces approches, la réflexion devait se centrer sur la mise en relation de ces termes avec leurs réalités spatiales à différentes échelles.

Enjeux du sujet

L'enjeu était de mettre en lumière le rôle des États, par les politiques qu'ils mettent en place, tant en termes d'aménagement du territoire que de politiques sociales, environnementales ou de stratégies géopolitiques, dans les territoires, qu'ils soient envisagés à échelle nationale (disparités régionales, polarisation, rapport aux marges), macrorégionale, infranationale ou même locale. Les politiques d'aménagement qui transforment les territoires, comme les zones minières ou industrielles héritées de la période développementiste, les grands équipements et infrastructures de transports ou énergétiques étaient, bien entendu, au cœur du sujet, mais celui-ci invitait, aussi, à s'intéresser aux carences des États qui accentuent les inégalités de développement au sein des territoires nationaux (zones grises, campagnes marginalisées, provinces périphériques, zones franches), aux politiques de redistribution et de rééquilibrage (offre de soin, politiques éducatives, aides aux plus pauvres, reconnaissance des droits des populations autochtones) ainsi qu'aux zonages de diverses natures opérés dans le cadre des fronts pionniers ou des politiques de conservation.

L'autre enjeu du sujet était de prendre en considération une notion cruciale, celle du développement, en tant qu'elle condense une stratification historique particulière, depuis des orientations volontaristes du passé, comme les politiques d'industrialisation, d'intégration ou de redistribution, jusqu'aux effets de la défense d'intérêts dominants sur un développement inégal ou un mal-développement dont on sait qu'il est particulièrement criant dans de nombreuses situations. Il s'agissait donc de mettre en évidence la manière dont les politiques mises en œuvre par les États ont pour effet un développement des territoires, qui s'avère dans beaucoup de cas inégalitaire aux différentes échelles d'analyse.

Si la relation première à étudier était celle des politiques dans la construction ou la recomposition des territoires, on pouvait souligner, également, la place des territoires dans la construction des politiques de développement.

Qualités, défauts récurrents et attentes du jury

Avant d'alerter les candidats sur les défauts à éviter, le jury tient à saluer un certain nombre de qualités qui ont assuré un assez bon niveau général.

Le niveau global des connaissances acquises sur la région au programme s'est avéré plutôt solide. Les exemples ont souvent été convenablement détaillés, ce qui est un bon signe de la qualité de préparation. Certes, certaines copies ont eu recours à des exemples allusifs et hâtifs – le jury rappelle que c'est un défaut rédhibitoire – mais elles sont une minorité. En revanche, de très nombreux exemples mobilisés se sont avérés en marge du sujet, voire hors sujet. Le jury a valorisé les copies qui ont fait l'effort de mobiliser une variété de pays pour les cas d'étude et ne se sont pas limités à ceux qui sont le plus souvent traités, comme le Brésil ou l'Argentine – vu la diversité de l'aire au programme, c'est une exigence fondamentale, et le jury est conscient de cette difficulté – et apprécié l'analyse fine de la diversité intrarégionale. S'appuyer sur les théoriciens du développement, sur l'histoire des modèles de développement et la dimension intellectuelle et politique de ce thème permettait d'inscrire la généalogie du sujet dans une temporalité assez longue.

Le jury a relevé un certain nombre d'exemples originaux, bien documentés et pertinents pour le sujet. On peut mentionner, entre autres : les effets des politiques publiques d'accès à la terre sur le versant pacifique du Pérou, dont les grandes entreprises se sont saisi pour avoir accès ainsi au sol, où l'État organise l'inégalité d'accès et défavorise les petits paysans ; la manière dont l'État colombien réaménage les zones qui avaient été contrôlées par les FARC : développement d'un barrage, construction des routes, une politique d'intégration par des grands projets d'aménagement ; l'instrumentalisation politique par les sandinistes et les contras et les déplacements forcés que les Indiens Miskitos ont subis au gré de la politique intégrationniste du Nicaragua. Quelques bonnes copies ont su parler des conceptions alternatives de développement, comme le *Buen vivir*, inscrit dans les constitutions de l'Equateur et de la Bolivie, ou, plus généralement, des échanges entre minorités et manières de penser le développement à l'échelle étatique. Les réflexions s'intéressant à la place de la justice spatiale dans les orientations des gouvernements ont été en général convaincantes, de même que l'attention portée à des États extérieurs, comme la Chine et, bien sûr, les États-Unis ; les politiques de développement par l'offre de soin, comme en Guyane française ou par l'aide sociale aux ménages, comme au Brésil.

Pour autant, un certain nombre de défauts peuvent être signalés.

Le jury fait part de son étonnement d'avoir eu affaire à un nombre non négligeable de copies excessivement mal présentées : ratures en série, retours à la ligne ou sauts de lignes intempestifs, points en début de paragraphe, excès de séparateurs graphiques comme des astérisques en profusion. Les plans ne doivent pas être apparents. Il est très rare qu'un plan apparent s'accompagne d'un développement de qualité, il est presque toujours le signe d'une réflexion insuffisante et d'une maîtrise incertaine de la méthode.

L'orthographe s'est révélée être un sérieux problème dans de nombreuses copies, avec des fautes sur des termes qui sont au programme (« maquilladoras », « favellas », « narcotrafique », « traffic »), des noms de lieux connus par les exemples au programme (« Quinto » au lieu de « Quito », « Michocan » au lieu de « Michoacan », « Nahuel Muhapi » au lieu de « Huapi », « Aycen » au lieu de « Aysén ») ou des termes génériques (« développé », « consolidation », etc.). Les noms des auteurs cités ne doivent pas être écorchés ni modifiés (« M.-F. Prévost-Chapiau » au lieu de « Prévôt-Schapira », « Sébastien Forget » au lieu de « Marie Forget » ou « Sébastien Velut », « Nicolas Bauthier » au lieu de « Bautès », « Pierre Gautereau » au lieu de « Gautreau », « V. Bret » au lieu de « B. Bret »).

Le rapport du jury n'est évidemment le lieu d'une collecte de perles, mais certaines formulations non justifiées ont paru déplacées (« L'Amérique latine n'existe pas », « la délimitation de l'Amérique latine est floue », « l'unité de façade de l'Amérique latine », « développement à outrance », « il est désormais interdit en Argentine de détruire les glaciers », « le tourisme vert ne concerne pas uniquement les villes »)

Les définitions des termes du sujet ont souvent été très légères et floues, parfois plus courtes que la délimitation géographique du sujet qui, elle, allait de soi. La notion de développement était sans doute la plus mal définie, elle est devenue parfois synonyme d'aménagement ou de mise en valeur, ou alors elle a été réduite à la seule croissance.

Certaines copies sortaient du lot quand elles articulaient avec sérieux les trois termes et reprenaient cette association graduée dans les transitions pour justifier que les paragraphes étaient bien dans le sujet. D'autres se sont perdues dans la présentation de la géographie physique de l'Amérique latine, les paysages, les milieux, pouvant aller parfois (rarement, heureusement) à survaloriser le poids du milieu et du relief avec des propos franchement déterministes.

Beaucoup de copies ont manifesté une difficulté à lier les trois termes du sujet ensemble tout au long de la copie. Dès qu'un des trois termes disparaît, le passage n'est plus pertinent. Il était en fait très facile de glisser vers le hors-sujet, par exemple en dérivant sur les inégalités en général, notamment dans les villes, en oblitérant le reste. Les passages historiques sur les États, leurs héritages et les différents modèles de développement ont été assez rares, ce qui peut surprendre vu l'épaisseur historique inévitable du sujet. Quand ils ont été bien faits pour éclairer les situations contemporaines, ils ont été valorisés.

Un mot très récurrent a été utilisé sans clarification, la « recomposition territoriale », qui nécessitait une explicitation : qu'y avait-il avant, qu'y a-t-il après tel ou tel changement de politique ? Très peu de copies ont mis en évidence la tyrannie de la distance (on n'aménage pas le Brésil comme le Panamá).

Souvent, le jury a lu des introductions très généralistes, sans vraiment d'erreurs formelles, mais qui n'étaient pas assez précises sur le terme de développement, en particulier sur ses différentes significations. Il a manqué de perspective historique sur les modèles de développement et la dimension sociale du développement n'identifiait pas assez son enjeu concret, qu'il s'agisse du logement, de la scolarisation, du revenu ou de la santé. Le jury s'est étonné qu'il n'y ait pas toujours assez d'éléments sur les fronts pionniers, incontournables à partir des années 1970.

Les échelles étaient un aspect difficile du sujet, il fallait les décliner réellement. Les copies ont le plus souvent manqué de chiffres essentiels pour donner des ordres de grandeur, pour ce qui concerne des indicateurs essentiels comme l'IDH ou le coefficient de Gini. La dimension économique était certes cruciale, avec les modèles économiques adoptés par les gouvernements, de l'interventionnisme au néolibéralisme, mais un des problèmes qui est ressorti est le manque de connaissances sur les États, avec leurs différentes conceptions du développement, qui influent sur les confrontations et les conflits en termes de politiques de développement (comme l'ont montré certaines copies avec des exemples tels que Tipnis).

Certaines copies ont fait l'effort d'entrer dans le détail et la géographie par des exemples précis, mais sont tombées dans l'excès inverse d'une série d'exemples qui n'étaient pas reliés à une idée directrice, aboutissant à un catalogue de bons exemples dénué de fil directeur. Les exemples ne doivent pas être simplement énoncés mais bien analysés.

Le jury rappelle également qu'il faut éviter ce qu'on appelle communément le *name dropping*, la mention d'une série de noms d'auteurs sans préciser ce qu'ils ont apporté. De même, faire un renvoi, dans des définitions, à une simple référence au dictionnaire de J. Lévy et M. Lussault, sans plus de précision, ne permettait pas d'approfondir la contextualisation.

Difficultés du sujet

La principale difficulté résidait dans la délimitation du sujet. Le sujet invitait à articuler les acteurs en fonction de leurs échelles d'intervention, à distinguer les États des autres acteurs, régionaux ou locaux, et identifier les conflits d'acteurs potentiels, notamment dans le cas de

tensions fédéralistes ou dans les espaces de faible densité concernés par des fronts pionniers ou de grands projets d'aménagement du territoire.

Il était donc impératif de faire varier les échelles et de réfléchir aux effets territoriaux des politiques étatiques, de l'échelle supranationale (politiques d'intégration régionale, relations aux reste du monde) à l'échelle locale (conflits localisés autour de grands projets d'aménagement, zones grises et angles morts du développement). Il était indispensable – et délicat – d'accorder le plus grand soin à l'articulation des trois termes du sujet (et non à un seul ou à deux seuls d'entre eux) et à ne pas confondre l'État avec tout type d'intervention publique. Les politiques publiques menées par les municipalités peuvent s'avérer hors sujet si on ne rappelle pas dans quel cadre national elles s'inscrivent. On a lu des réflexions intéressantes sur des politiques locales, comme par exemple les budgets participatifs, mais sans sortir du cadre municipal (comme à Porto Alegre), alors que le cadre a pu être mis en place par l'État et certaines municipalités s'en sont saisies.

On attendait également une attention aux États non latino-américains lorsqu'ils jouaient un rôle dans le développement des territoires, au premier chef les États-Unis, comme État ayant une action sur le développement et sur les territoires, avec discernement (l'ALENA – aujourd'hui ACEUM – a un effet direct sur le développement économique de zones frontalières au Mexique), sans oublier la Chine ou d'autres partenaires.

Il fallait bien sûr éviter une démarche purement historique faisant une analyse chronologique des politiques d'aménagement du territoire, même si, bien sûr, des connaissances sur les héritages dans la construction de l'État étaient bienvenues.

Un certain nombre de thèmes touchant aux limites du sujet nécessitaient d'être attentif. Par exemple, à propos des limites de la souveraineté de l'État dans certains territoires, on a privilégié les actions de l'État, incitatives ou répressives, pour reprendre le contrôle des territoires (par exemple, ce ne sont pas « les territoires contrôlés par les FARC » qui étaient dans le sujet, mais la manière dont l'État colombien est intervenu). De même, pour le narcotrafic, on attendait de documenter les actions étatiques de lutte contre le narcotrafic, les incitations (financières pour des cultures alternatives, comme ananas ou palmier à huile) aux actions d'éradication par fumigation ou destruction manuelle des cultures.

Les mouvements sociaux avaient toute leur place dans les copies, mais au prix d'un certain discernement pour ne pas dévier du sujet. Certains mouvements sociaux n'ont pas de lien avec le sujet, soit parce qu'ils interpellent l'État dans un domaine politique sans lien avec le développement ni avec l'aménagement du territoire, soit parce qu'ils interpellent d'autres échelles ou d'autres acteurs que l'État. De même, les questions autochtones n'entraient dans le sujet que selon la manière dont elles interagissent avec les États : dans le cas de changements constitutionnels prenant en compte des revendications convergentes autochtones et menant à la territorialisation de la question autochtone avec des fonctions de gouvernance limitées.

La décentralisation pouvait entrer dans le sujet mais ne devait pas oblitérer les modalités institutionnelles de sa mise en œuvre, comme manière de prendre en compte la place de l'État dans les dynamiques des territoires. Le maillage territorial de l'action publique était un point de délimitation délicat. Il fallait rester prudent par exemple dans la référence aux gouvernements locaux, qui sont en soi hors sujet. Un certain nombre de politiques locales d'aménagement étaient hors sujet. Par exemple, la privatisation de l'eau dans certaines municipalités : s'il était montré que l'État entraînait en jeu, par le biais de ses liens avec les grandes compagnies privées et de l'évolution du cadre légal par exemple, alors ce thème entraînait dans le sujet.

Ainsi, c'est bien à la manière d'envisager l'État qu'il fallait être attentif, soit comme contexte spatial ou échelle d'analyse, soit comme acteur à part entière. Le développement « dans » les États, ce n'est pas strictement la même chose que le développement « par » les États.

Ce qu'il fallait éviter, c'est de tout amalgamer dans des « politiques publiques » indifférenciées, de procéder à des oppositions simplificatrices entre un développement local bénéfique et un État a priori prédateur afin de mettre en lumière comment des situations locales venaient décliner ces asymétries.

Le croquis

Les candidats doivent savoir que le jury garde une certaine souplesse dans l'évaluation de l'illustration. Il apprécie toujours et valorise un effort d'illustration et ne pénalise qu'avec mesure une production cartographique imparfaite ou dérogeant aux règles sémiologiques de base. Le croquis de synthèse est en général un exercice bénéfique à la bonne conduite du raisonnement et de l'argumentation écrite, les croquis intermédiaires permettent de faire fructifier des exemples bien appropriés. Les candidats ne seront pas étonnés de lire qu'une copie de géographie sans aucune production cartographique (ni croquis de synthèse, ni croquis intermédiaires) est rarement réussie.

Les très bons croquis de synthèse ont été rares, mais le jury s'est réjoui d'en trouver un certain nombre. Inversement, les copies sans illustration ont été également rares, on peut s'en féliciter.

Les croquis dont la légende s'étire sur une ou plusieurs autres pages que celle du fond de carte ont été très nombreux et le jury s'en est étonné. Il faut rappeler que la présentation des croquis répond à des règles strictes (cadre, disposition des titres de la nomenclature, disposition de la légende, orientation, hiérarchisation des toponymes). Certains croquis ont été soignés, attentifs à présenter la légende sur la même page. Les croquis intermédiaires doivent figurer dans le développement (et non à la fin de la copie ni « en annexe »), ils doivent être annoncés et commentés, avec le titre au-dessus et la légende en-dessous et non l'inverse. De même, le jury s'est étonné de voir dans plusieurs copies les figurés du croquis de synthèse annoncés dans le corps du texte, au sein des phrases du développement, voire sous la forme d'une longue énumération dans l'introduction. Il faut éviter cette redondance inutile avec la légende.

Le croquis ne peut remplacer une sous-partie ni tenir lieu d'argument en soi : il doit être commenté. Ce défaut s'accompagne souvent d'une profusion de croquis intermédiaires (jusqu'à sept). Un tel excès peut nuire à l'argumentation : la dissertation n'est pas un atlas, il est préférable d'être stratégique dans le choix des croquis intermédiaires. Ceux-ci ne doivent pas, on le rappelle, être reportés en annexe à la fin du devoir.

Il est entendu que les croquis et leur légende doivent être analytiques. Cependant, certaines copies pèchent par excès de zèle en ce sens. De manière récurrente, les légendes ont été alimentées au point de devenir des pseudo-dissertations. Elles doivent être hiérarchisées, en quelques sections, bien sûr, mais pas au point de devenir un plan de dissertation.

Le jury est capable de se mettre à la place des candidats face aux défis du croquis et est conscient de la difficulté à localiser de nombreux lieux. Mais le croquis de synthèse ne doit pas se réduire à la mention d'un seul exemple, mobilisé dans la dissertation (par exemple un site minier ou un barrage). Il faut avoir fait l'effort d'avoir appris des cartes thématiques sur la région au programme. À défaut, le croquis en tant que simple récapitulatif de localisation n'est pas valorisé, mais le temps est perdu pendant l'épreuve. Même s'il n'y a pas d'exhaustivité possible sur une carte, une variété dans les exemples ou les grands types d'espaces est valorisée. Il faut éviter les erreurs de localisation, à commencer par les plus grossières, car elles nuisent à l'appréciation générale : indiquer Mexico sur la côte, confondre les pays d'Amérique centrale, placer Buenos Aires en Patagonie ou Lima à l'intérieur des terres, toutes ces erreurs sont évitables.

Enfin, un croquis de synthèse ne saurait s'envisager sans traiter graphiquement toute la partie du fond de carte concernée par le sujet. Lorsque des pays entiers ou même des macrorégions entières (par exemple l'isthme américain) sont laissés en blanc, il perd sa cohérence.

Les termes du sujet

« État »

À côté des multiples définitions des sciences politiques et de la géopolitique des États, on pourrait, a minima, reprendre les critères de définition de l'« État » de la Convention de Montevideo (1933), à savoir, l'addition de quatre critères : un gouvernement, une population, un territoire et des frontières, et la reconnaissance par les autres États. Le sujet n'invite pas, spécifiquement, à étudier l'histoire de la formation de ces États d'Amérique latine. Toutefois, quelques rappels historiques peuvent être mobilisés pour mieux saisir les différences des politiques menées par les États. De même, l'histoire politique des États d'Amérique latine, sans en avoir une vue exhaustive et complète sur les vingt-et-un territoires, doit permettre de souligner la variété des situations. On centrera le regard sur les évolutions contemporaines depuis le retour des démocraties et des vicissitudes de la vie politique de ces États à travers la question : quels sont les cadres politiques des États ? En quoi ceux-ci influencent-ils les politiques de développement ?, etc. De la même manière, sans faire un état des lieux exhaustif des structures politiques de chacun des États, il peut être utile, sur certains thèmes, de différencier, entre autres, les États « centralisés » et les États fédérés, permettant de mettre en valeur la multitude des acteurs pouvant conduire des politiques de développement.

L'État est, ici, surtout à comprendre comme un acteur des politiques publiques en matière économique et sociale, transformant, de manière plus ou moins intense et effective, les situations économiques des territoires et des populations, ainsi que les conditions de vie. La notion de « puissance », vue comme la capacité à agir et à influencer, peut être pleinement mobilisée. Les clivages politiques qui reflètent une opposition entre les intérêts d'oligarchies (la plupart du temps foncières mais pas seulement) et ceux des groupes sociaux laissés pour compte ou discriminés (travailleurs pauvres, populations autochtones, femmes) ou vulnérabilisés (classes moyennes paupérisées, retraités, enfants des ménages pauvres), pourront être évoqués. De même, on pouvait faire état de la complexité de la vie politique, entre un constitutionnalisme souvent complexe mais important dans le contrôle de la vie politique, et des tendances au retour de formes de présidentielisme à l'excès (que Sébastien Velut nomme « le retour de vieux démons »).

« Développement »

Développement, développementisme, néodéveloppementalisme et toutes les notions qui ont été développées dans ce sillage constituent « une saga pour le continent » (Andrès Cozel et Marcelo Sili, 2017). Le développement est une notion centrale pour l'Amérique latine, et l'Amérique latine a joué un rôle central dans la diffusion de cette notion dans le monde. C'est aussi en Amérique latine que les théories de la dépendance se sont consolidées et ont servi de cadres analytiques. On ne pouvait laisser ce nœud prioritaire de côté.

Le terme de développement amène à une définition et à une réflexion denses. On peut, dans un premier temps, le définir autant comme un état ou une situation que comme un processus. Le développement est le fait d'augmenter d'ampleur, d'étendre quelque chose et, dans son acception économique ou sociale (croissance, atténuation des inégalités sociales), d'améliorer les positions économiques du pays et les conditions de vie des populations (redistribution des fruits de la croissance, progression de l'équité, élargissement du mieux-être social). Les réflexions sur le « développement » sont au centre des débats économiques depuis le milieu du XX^e siècle. Dans le sens du sujet, on peut partir du fait que le développement est aussi tributaire des politiques visant à améliorer les positions internationales des États dans les secteurs économiques par le biais de la mise en valeur et la transformation des territoires. On ne se limite pas à la seule acception du développement « économique » et il est attendu que la définition du terme soit aussi regardée par le « développement social » et par le « développement durable » avec une attention aux enjeux écologiques.

Du fait de l'histoire coloniale de ces territoires, ceux-ci ont été tournés vers l'extérieur, tout d'abord, comme espaces de formation de richesses pour les métropoles européennes et, plus récemment pour l'Amérique du Nord, via une économie de rente agricole ou minière, avec des grilles de lectures comme la théorie des cycles, puis comme logique d'insertion à l'économie mondiale et à la mondialisation contemporaine. Que ce soit comme initiateur, acteur direct ou indirect de ces politiques, l'État est omniprésent dans la définition, la philosophie et la réalisation des politiques de développement. Dans la chronologie contemporaine, on peut identifier trois grandes périodes de modèles de développement.

De 1940 à 1980, après des politiques d'ouverture et d'insertion à l'économie mondiale et aux premières mondialisations de la période coloniale et du XIX^e siècle, les États d'Amérique latine, sans constitution réelle d'un marché intérieur, avaient fortement subi la récession des crises de la première moitié du XX^e siècle, et, pour certains, un fort déclin économique. Les États s'étaient tournés vers une politique de « substitution aux importations » s'appuyant sur la croissance économique et l'industrialisation pour les besoins internes et une classe moyenne émergente. Celles-ci avaient vocation à construire le développement des espaces nationaux, que l'on peut mettre en parallèle avec la problématique de l'occupation des espaces plus ou moins densément peuplés de l'Amérique latine.

De 1980 à 2000, en lien avec la fin de la Guerre froide, durant laquelle la quasi-totalité des États d'Amérique latine étaient alignés sur les États-Unis, les politiques néolibérales se sont imposées dans le cadre d'un retour des démocraties. Les premières formes d'intégration régionale naissent (cf. le Pacte andin en 1969) mais demeurent, encore, limitées.

Depuis les années 2000, les nouveaux contextes politiques et économiques ont amené les États d'Amérique latine à trouver leur place dans une mondialisation généralisée et multipolaire. Les logiques extractivistes et d'extraversion se sont renforcées au détriment d'un développement endogène. Même si l'intégration régionale reste encore limitée sur le plan politique, la fin du XX^e siècle et ces premières décennies du XXI^e siècle ont vu se développer les organismes régionaux (ALENA/ACEUM, Pacte Andin/CAN, MCCA/SICA, MERCOSUR, UNASUR, CELAC, Alliance Pacifique, ALBA...).

Ces quelques grandes lignes sur les modèles de développement et leurs effets contrastés, vus à l'échelle de la sous-région et sur le moyen terme, doivent être déclinées au regard la diversité des situations et du jeu des échelles. Les trajectoires économiques ne sont pas identiques entre les États et entre les espaces au sein d'un État. L'idée de « l'inégal développement » doit bien sûr être mobilisée, entre les États, au sein des États, entre les catégories d'espaces (cf. urbain vs rural) ou aux échelles locales.

La place et le rôle d'autres États, en tant qu'acteurs extérieurs doivent, également, être mobilisés. Si la place des États-Unis apparaît assez évidente à souligner, que ce soit de manière générale sur les liens entre la première puissance mondiale et l'Amérique latine dans son ensemble (liens géopolitiques, liens géoéconomiques) ou à propos de pays en particulier, comme la relation particulière avec le Mexique du fait de la frontière commune, on peut souligner la place des puissances européennes et des « nouvelles » puissances économiques contemporaines dont, principalement, la Chine. Que cela soit par la part croissante de la Chine dans le commerce international des États d'Amérique latine, dans les IDE « chinois » sur ce territoire (ils ont été estimés à près de 160 milliards de dollars sur la période 2000-2020), par les partenariats signés entre la Chine et différents États d'Amérique latine, ou, plus spécifiquement, l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) dans le projet BRI (ou des Nouvelles routes de la soie). Aujourd'hui, 20 États sur les 33 de la zone ALC y sont intégrés. Le constat est celui de la montée en puissance de la Chine dans les projets de développement et d'aménagement latino-américains. Des réflexions pouvaient être initiées sur les rivalités géopolitiques et la coopération de certains pays avec Taïwan par exemple. Dans la liste des acteurs extérieurs, il faut, également, intégrer les acteurs privés qui, parfois, interviennent indépendamment des relations entre États.

« Territoires »

On pourrait croire que cette notion était moins délicate que les deux précédentes mais il n'en est rien. Le pluriel choisi implique de réfléchir à la diversité des territoires, de ne pas les réduire aux seuls territoires nationaux et de varier les échelles (par exemple : les territoires indigènes). La dimension territoriale des politiques de conservation et de protection (dans de nombreux cas, que ce soit en Amérique centrale ou en Amazonie par exemple) entrent pleinement dans le sujet. Les notions de territoires en réseau et de territoires de la mondialisation sont aussi à envisager, notamment pour faire le lien avec les dynamiques d'émergence impulsées par les États.

Espace de compétence légale d'un acteur politique ou espace d'appropriation d'une société, le territoire est un des termes les plus usités de la littérature géographique contemporaine. On peut jouer sur ces deux approches, tant pour mettre en avant les territoires d'intervention des acteurs étatiques ou internationaux dans les projets de développement que les effets des politiques de développement sur des territoires dans le sens de la géographie sociale. Un des éléments premiers de l'analyse est de montrer les effets territoriaux des politiques de développement menées par les acteurs étatiques, d'exposer les recompositions des territoires qui découlent de ces politiques, les mutations paysagères et sociétales. Un autre élément est de souligner les oppositions et les contradictions entre les politiques de développement, les territoires d'intervention de ces politiques et les territoires appropriés par les sociétés. Ces oppositions sont d'autant plus soulignées dans les territoires des populations « amérindiennes » ou plus généralement des populations locales, avec une diversité de situations qui invitait à varier les exemples, au regard du rôle que jouent les territoires dans leur existence, dans leur survie et dans leur représentation.

Le territoire est, bien entendu, à étudier aussi dans sa réalité matérielle. Il est, lui-même, à l'origine de très nombreuses politiques de développement. Cela est d'autant plus marqué en Amérique latine qu'une grande partie des politiques de développement se sont construites sur une logique de rente naturelle (exploitation des espaces forestiers, transformations des espaces naturels sous l'avancée des politiques agricoles et/ou industrielles, exploitations des richesses du sous-sol, etc.). L'espace est, évidemment, le support des politiques de développement : c'est dans sa matérialité qu'on peut analyser les effets de ces politiques. On peut penser à de nombreux exemples, à commencer par celui de la région nord mexicaine et de son développement original du fait de la mise en valeur des disparités frontalières et des politiques d'État conduites dans ce cadre.

Éléments pour le corrigé

Problématisation

La variété des approches proposées dans les copies prouve que les idées ne manquaient pas pour la problématique, autour de l'action des États comme vectrice d'un développement inégalitaire, des limites des politiques visant au rééquilibrage ou à l'équité territoriale dans un contexte de développement fondé sur un modèle néo-extractiviste concurrentiel ou encore sur les divers degrés de mal-développement, de dépendance en fonction de la manière dont sont envisagés les transferts de richesse. La problématisation invitait à penser le rôle de l'État dans le développement de territoires très disparates dans un contexte où la prédominance récente de l'État néolibéral interroge le maintien de formes d'action de l'État-providence.

Proposition de plan

De nombreux plans étaient possibles et aucun ne s'imposait d'emblée. On pouvait imaginer une construction jouant sur les échelles spatiales, mais ce choix, toujours délicat à mettre en œuvre, s'est avéré plutôt artificiel, là chaque partie répétait trois idées identiques. D'autres

pouvaient choisir comme pivot les acteurs impliqués, ou encore la déclinaison des différentes significations de la notion de développement.

Le jury rappelle qu'un plan séparant les termes du sujet ne peut être efficace. Ce type de plan, récurrent, s'est avéré peu opératoire (I. Contrastes de développement, II. Réponses des États et III. Limites de l'action des États et mouvements locaux qui répondent).

La typologie pouvait être adaptée au sujet, mais elle s'est avérée difficile à bien mener, en choisissant l'échelle des États (par niveau de développement humain par exemple) en évitant des redondances avec la première partie.

I. Les domaines d'action territorialisée de l'État pour le développement

Il s'agit de poser les structures : l'État a une action sur les territoires, mais de quelles manières, à quelles échelles, avec quels moyens ? Grands projets miniers, réformes agraires, dispositifs de lutte contre la pauvreté, infrastructures de transports et énergétiques, etc., ont pris place dans des cadres institutionnels, politiques, idéologiques et sociaux variés. On peut envisager ici des sous-parties par échelles, toujours préférables à une approche chronologique.

A. L'intégration nationale comme moteur du développement (fronts pionniers, intégration des marges, actions étatiques de grande envergure)

On peut commencer par les politiques de développement agricole et les fronts pionniers, qui participent d'une volonté de rééquilibrage territorial et d'intégration des marges. L'exemple très attendu était celui du front pionnier brésilien, lancé en 1970 avec la fondation de l'Institut national de colonisation et de réforme agricole (INCRA) qui programme de colonisation agricole. Ce thème a une dimension géopolitique et idéologique : contrôler les frontières et contourner la réforme agricole, car les oligarchies foncières sont au cœur de l'État. D'autres situations permettent de décliner ce type d'action : fronts pionniers bolivien, péruvien, équatorien, qui à partir des années 1950 amènent à une colonisation agricole des espaces amazoniens, en lien avec les politiques de réforme agricole pour rééquilibrer les territoires, intégrer les marges, et limiter les redistributions de terres dans les zones de forte pression foncière. Ces politiques de développement agricole se retrouvent au Mexique, notamment dans le Yucatán ou l'État d'Oaxaca. On peut aussi évoquer les dynamiques de mise en valeur de la Patagonie argentine et chilienne.

B. Des politiques de développement à l'échelle régionale

Les politiques de développement par substitution aux importations ont amené au développement de zones industrielles, dans les périphéries des grandes agglomérations ou à proximité de zones d'extraction. Par exemple, l'aménagement de la moyenne vallée du São Francisco dans le Nordeste du Brésil, depuis les années 1950 a permis la mise en place de périmètres irrigués dans le sertão et un développement de l'arboriculture fruitière. Les exemples à cette échelle étaient nombreux.

C. Des actions de l'État à échelle locale

Les grands projets impulsés par l'État et ayant de forts effets locaux ne manquaient pas. Il pouvait s'agir de projets miniers comme celui de la Montagne d'or en Guyane française, les projets miniers en Guyana vénézuélienne (Oriente, cf. Anne Péné-Annette, 2021), les projets gaziers de la Bolivie, les projets d'hydrocarbures en Patagonie. On pouvait décliner plusieurs exemples de grands barrages, notamment binationaux (Itaipu). De même, les villes nouvelles et les transferts de capitales permettaient des analyses, bien sûr Brasilia, mais aussi Viedma en Argentine, projet de transfert de la capitale abandonné, entre Pampa et Patagonie avec

une ville qui reste modeste mais s'est un peu développée et joue un rôle de structuration dans la province du Rio Negro, dont elle est la capitale, ou encore Belmopan au Belize, qui invitait à des réflexions sur la manière de penser la nation dans un État caraïbe. Enfin, les zones franches commerciales et industrielles avaient toute leur place dans la composition, avec de nombreux exemples à disposition, comme les maquiladoras, la zone franche de Manaus, Ciudad del Este au Paraguay, Panamá après la rétrocession et l'élargissement du canal.

II. Les évolutions récentes dans les relations de l'État au territoire témoignent d'autres manières d'envisager les politiques de développement

Les conflits sociaux et environnementaux qui traversent l'Amérique latine ont contribué à alimenter d'autres manières de penser le développement et d'associer les territoires aux dispositifs nationaux. Selon les alternances politiques, ces débats ont été plus ou moins conflictuels et ont pu être suivis de réactions très contrastées de la part des gouvernements.

A. Politiques de conservation et zonages territoriaux : une différenciation des formes de l'action publique sur les territoires.

Zonage et conservation sont des thèmes récurrents dans la plupart des pays au programme. Multiplication des parcs naturels, en particulier dans les zones de marges potentiellement conflictuelles, australes, montagneuses ou forestières. Les exemples abondent, on peut retenir ici celui du parc Nahuel Huapi en Argentine (cf. R. Miniconi et S. Guyot, 2010). Ces parcs et réserves naturelles peuvent être le support de politiques étatiques de développement touristique, au Costa Rica et ailleurs, et être au service de la croissance du tourisme national au Chili et en Argentine. Les évolutions politiques dans les stratégies de conservation valorisent la dimension pluri-ethnique et le développement durable, qui mettent en avant d'autres approches du développement.

B. L'intégration régionale comme moteur du développement

La volonté de développement transnational s'appuie sur des intégrations à différentes échelles (Mercosur, Système d'intégration centre-américain) sous-régionales et supra-régionales (avec l'UNASUR à laquelle sont associés de grands projets d'infrastructure comme l'IIRSA), etc. qui se concrétisent surtout dans des territoires transfrontaliers. Parmi les exemples, on peut s'intéresser aux questions de souveraineté et d'affirmation nationale qu'a posé le projet Tenosique sur le fleuve Usumacinta entre Guatemala et Mexique.

C. Nouvelles relations avec d'autres acteurs du développement

Les politiques étatiques sont souvent marquées par des conflits avec d'autres acteurs à plusieurs échelles : conflits fonciers sur les fronts pionniers et essor de l'agro-industrie, conflits entre différentes formes de territorialités et différentes visions du développement. Les exemples invitaient à décliner ces formes de conflictualités, comme le barrage de Belo Monte, grand projet hydroélectrique en pleine Amazonie accompagné d'une forte mobilisation autochtone des Yamani et des mouvements environnementalistes (ONG), qui a échoué, le conflit du Tipnis, autour de la construction d'une route dans un espace protégé du nord-est de la Bolivie, la mobilisation mapuche qui a saisi l'État pour la reconnaissance de territoires, les conflits sur les stratégies de développement « par le bas » comme les orpaillages illégaux en Guyane française, où l'État intervient pour la protection de l'environnement. On pouvait également interroger la manière dont les modèles alternatifs de développement, *bottom up*, locaux, avec des conceptions de la territorialité autres, indigènes notamment, ont été inégalement pris en compte par les politiques nationales : délégation de souveraineté, participation, influence des mouvements sociaux de province. On pouvait penser au projet de

gazoduc entre Chili et Bolivie ralenti par gouvernement bolivien sur pression des mouvements sociaux ou aux mobilisations dans le Chaco argentin. Enfin, certaines politiques nationales concernant la question foncière ont pu, par le biais d'une prise en compte de la spécificité de populations locales, occasionner des conflictualités avec le reste de la population pour la légitimité territoriale, par exemple les Chilapos dans le Bajo Atrato colombien suite à la promulgation de la loi de 1993 (cf. J. Corredor, 2023).

III. Un bilan contrasté de ces actions. Pas avec un plan par échelle mais plutôt par thématiques

Corruption, rivalités politiques et mouvements sociaux s'articulent dans une arène politique marquée par la prégnance des effets territoriaux des stratégies gouvernementales de développement. La diversité des situations dans les écarts de développement à plusieurs échelles territoriales et les inégalités de structuration territoriale nationale invitaient davantage à une démarche thématique qu'à une hiérarchisation par échelles.

A. Des écarts persistants malgré les politiques de développement social

Le panorama de la persistance des écarts de développement pouvait, au sein d'une sous-partie, faire l'objet d'une approche par échelles. D'abord parce que l'échelle continentale est très révélatrice des effets des politiques de développement. Les contrastes selon les indicateurs de développement avec des indicateurs nationaux (alphabétisation, scolarisation, revenu, pauvreté, indigence, mortalité, espérance de vie, fécondité, mortalité infantile, etc.) étaient non seulement attendus, mais permettaient également de donner des éléments pour la construction du croquis de synthèse.

La persistance des disparités territoriales intra-étatiques était un indicateur parlant des succès et des échecs du développement. Les cartes d'Hervé Théry sur le Brésil, bien connues, étaient un bon point de départ et pouvaient être comparées à d'autres situations. On pouvait relever la persistance des signes d'hétérogénéité ou homogénéité du développement entre centres, périphéries et marges, malgré des transferts financiers publics importants de l'État aux échelons régionaux, qui marquent une dépendance plus ou moins forte des territoires aux aides de l'État.

Enfin, l'échelle régionale invitait à explorer les effets des délégations de pouvoir pour le développement local, le rapport entre le contrôle de l'État, les contre-pouvoirs locaux et les blocages au développement local.

B. Des territoires de l'émergence qui ont le plus bénéficié des politiques de développement

Les grandes villes et les pôles de l'ouverture économique aux flux mondiaux ont bénéficié d'actions multiformes des États : aménagement de ports, d'aéroports, d'autoroutes, implications de l'État dans le développement de zones touristiques. Ces actions sont révélatrices des liens étroits entre État et capitaux privés, dans de multiples domaines (notamment le tourisme balnéaire au Mexique sur la riviéra maya). Ici, on pouvait évoquer également le rôle d'États non latino-américains, comme la Chine, avec des IDE qui se concentrent sur les projets potentiellement les plus rentables, comme les ports de Chancay au Pérou et de Sao Luis au Brésil.

C. Une emprise inégale des États sur les territoires

De nombreux cas de figure, souvent mobilisés dans les copies, concernaient ce qu'on appelle les zones grises et qui concernent des zones d'insécurité où les liens entre corruption, illégalismes et mal-développement sont marquants.

Dans les zones de culture de plantes à drogues, certaines formes d'un développement appuyé sur des cultures illicites contrastent avec une volonté, pas toujours suivie d'effets, des États de reprendre le contrôle de ces territoires dans le cas des zones de guérilla ou de zones contrôlées par les cartels. On cite volontiers l'exemple du Plan Colombie de 1999, avec l'éradication forcée des cultures de coca et de pavot, manuelle ou par fumigations, dans un contexte de guérilla à l'apogée des FARC. On peut aussi s'intéresser aux zones contrôlées par les cartels au Mexique et, plus généralement, aux multiples situations où les différentes formes d'insécurité (foncière, économique, d'accès aux ressources ainsi que l'exposition à la violence) ont fait l'objet d'interventions gouvernementales.

Pour le jury de géographie,
Sophie Blanchard, Bruno Stary et Serge Weber

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

LEÇON D'HISTOIRE GENERALE

Le jury de la Leçon d'histoire générale tient à rappeler aux étudiants et étudiantes que l'épreuve doit être préparée tout au long de l'année, afin d'acquérir les connaissances et la méthodologie nécessaires à la préparation de la leçon et de l'entretien. Il souligne que la bonne maîtrise des outils de recherches bibliographiques est décisive pour réussir ici. De fait les candidats se préparent tout au long de leur formation : il leur revient de connaître les grandes lignes des programmes de collège et de lycée, d'avoir acquis une culture historique générale solide (comprenant des éléments de chronologie dans les différentes aires géographiques). Le jury attend également une connaissance précise des termes de vocabulaire propres à chaque période. Enfin, l'attention aux publications récentes de la recherche peut permettre d'éclairer un sujet. Une culture historique générale, acquise par la fréquentation des bibliothèques, des librairies et de lecture assidue est importante pour bien contextualiser le sujet tiré ; certaines lacunes sont particulièrement gênantes, notamment sur des sujets qui seront massivement enseignés (par exemple l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, pour laquelle on n'attend pas de l'érudition événementielle, mais une compréhension des grands enjeux et des principales phases).

La leçon d'histoire générale est moins un exercice d'érudition qu'une occasion de montrer qu'au cours des cinq années de licence et de master ont été acquises des connaissances (factuelles, événementielles ; du vocabulaire descriptif ou technique : des termes élémentaires d'architecture, le vocabulaire descriptif d'une monnaie ; le vocabulaire des statuts juridiques, citoyenneté etc., par exemple) et une méthode d'analyse, de réflexion et de mise en perspective d'une question. La leçon d'histoire générale permet de faire le point sur cette accumulation ordonnée et sédimentée. Certains sujets méritent de réfléchir avec les connaissances acquises plutôt que de se ruer sur les livres. Une leçon sur le travail qui n'évoque ni la domesticité, ni les femmes ni les enfants manque avant tout de réflexion. Il faut prendre confiance en soi, mobiliser le fruit de 5 années d'étude avant que de se dire qu'il faut découvrir la bibliographie qui va traiter le sujet. Sur celui que l'on ne maîtrise pas, cette connaissance évitera de se perdre peut-être dans un livre dont le titre se rapproche le plus de l'intitulé de la leçon mais qui n'y répond pas. Ici on doit recommander la lecture en licence et en master d'ouvrages de grandes collections pour se familiariser avec eux. Ils ont souvent une riche illustration, des cartes, des plans, des tableaux chronologiques qui éviteront une lacune de taille. La maîtrise du diaporama pensé comme une aide pédagogique est essentielle ; il doit venir en complément d'une utilisation claire et raisonnée du tableau.

Le jury souhaite attirer l'attention des préparateurs et des candidats sur l'utilisation des documents iconographiques. Les images mobilisées au cours des leçons sont très souvent peu commentées par les candidates et candidats. Il est nécessaire de prévoir des légendes pour tous les documents. Elles doivent préciser le titre, la nature du document et sa datation ou son contexte. Ces documents doivent être pensés avec la leçon elle-même, et le jury s'est étonné de ne pas voir certaines illustrations qui étaient attendues (pas de carte des échanges pour un sujet sur le commerce méditerranéen au premier Moyen Âge par exemple). Dans la conception des diapositives, notamment lorsqu'il y a du texte écrit, la taille des lettres doit être conçue non pour la lecture sur son propre écran ou un tirage papier A4 mais pour une salle.

Les bonnes leçons (Lepcis Magna, L'Empire les Gupta, l'épigraphie, source de l'histoire sociale des provinces...) ont été ainsi celles où la candidate ou le candidat a donné vie aux cartes projetées, aux images (monnaies, vestiges archéologiques, plans etc.), s'en est emparé en les faisant siennes, en les décrivant, les expliquant ou en les explicitant. Si les documents sont importants, il convient de les sélectionner avec soin. On attend dans une leçon sur Trajan non seulement des textes mais des images et parmi elles, des types : sculptures, monnaies, plan du forum qui pourront être des occasions de développer certains aspects du personnage et de son action (*imperium*, conquêtes militaire, économie, urbanisme, culture

etc.) Mieux vaut une carte qu'on a élaborée ou une carte dont on a choisi une partie qu'on a dupliquée pour construire les évolutions qu'une carte générale par exemple de l'empire dans laquelle la zone concernée par la leçon n'est qu'un tout petit élément indécélable à trois mètres de l'écran. On pourrait parler de cartes évolutives ou construites au fur et à mesure devant le jury. Les diapositives étant projetées sur un tableau blanc, non seulement il ne faut pas hésiter à montrer sur le tableau mais aussi à utiliser les feutres pour cerner, compléter et légènder l'image sur le tableau. Une tendance au show à l'américaine, assez distant, s'est dessinée avec un diaporama « total » : elle fait écran à la transmission quand rien n'est écrit au tableau ni montré. Les élèves resteront passifs. Et ne retiendront rien. Pour sélectionner les documents iconographiques, les numéros de *L'Histoire* sont précieux ; ils permettraient par exemple de traiter et d'illustrer un sujet sur le service militaire au XIXe siècle.

La présentation des sources de l'histoire du sujet à traiter est attendue lorsqu'elle peut aisément être présentée ; en histoire ancienne et médiévale la présentation de la documentation primaire, de ses enjeux et de ses limites est nécessaire. Lors de la préparation, les candidats doivent avoir à cœur de se poser des questions pratiques et générales sur leur sujet. Sur les échanges économiques, il faut par exemple s'interroger sur la matérialité des transactions et de la monnaie par exemple. Dans les leçons entendues en 2023, un sujet sur le travail des femmes oublie de s'interroger sur son rapport avec l'organisation en métiers ; un sujet sur Cluny ignore l'existence d'une charte de donation et fondation ; un sujet sur Francesco di Marco Datini ignore ce que sont les compagnies commerciales. Cette année encore, un sujet sur l'évêque et la cité aux Ve-VIIIe siècle se perdait dans l'actualité historiographique et passait à côté de la base (le lien évêque/ville, l'insertion matérielle dans la cité, le rôle institutionnel des évêques dans les cités...), y compris sur le plan des illustrations (pas d'images archéologiques des groupes épiscopaux, pas de plan de cité finement commenté). Le tirage au sort d'un sujet perçu comme « plus exotique » ne doit pas inquiéter les candidats. Toutes les questions ont été travaillées par le jury pour être abordables grâce à l'actualité historiographique et aux ouvrages mis à disposition. Les bonnes leçons ont été celles qui étaient équilibrées dans le temps entre les trois parties et qui ont utilisé et présenté des documents, et analysé ceux-ci.

Ces questionnements « fondamentaux » du sujet doivent rester au cœur de la présentation qui ne doit pas se perdre dans une sophistication excessive. La définition des termes du sujet pour en cerner les limites chronologiques, géographiques, thématiques est une nécessité. Sur le plan méthodologique, il est essentiel que les candidats s'entraînent à utiliser les ressources électroniques à leur disposition, dont bien sûr CAIRN. L'absence de réflexion sur ces termes du sujet empêche de le traiter complètement : réduire « les Gaulois et Rome », dans le cadre chronologique, aux seuls aspects militaires c'est oublier tous les autres pans de cette relation (les échanges économiques, la politique, les élites, la mixité culturelle etc.). Parler des monuments funéraires, sans envisager de typologie, que dans la seule troisième partie d'un sujet intitulé « Monuments funéraires et histoire sociale des provinces romaines » et consacrer la deuxième partie aux « dévotions et ritualités romaines » en ne parlant que de Rome, c'est passer à côté du sujet thématiquement et géographiquement. Certains sujets nécessitent des changements d'échelle, de focale, de regard. Ne pas voir globalement, pour « La Méditerranée occidentale de la fondation de Marseille à la bataille d'Actium », que les puissances (dominantes) ne sont plus les mêmes, les lieux de décision et de rayonnement non plus ne permet pas de comprendre les enjeux et les articulations chronologiques. Au terme de l'introduction est souvent présentée une « problématique » sous forme d'une question. Pour être pertinente, elle doit mettre en valeur les tensions ou les paradoxes à l'œuvre dans le sujet. Sinon elle est inutile.

Au cours de ce travail de préparation, les manuels généraux **récents** devraient être plus utilisés pour le cadrage des sujets. Il y a, en outre, des lacunes béantes en culture politique : les démocrates-chrétiens ne sont pas des sociaux démocrates. Il est important de connaître et de maîtriser les grands courants politiques contemporains, leurs références doctrinales, leurs ancrages territoriaux et sociaux. Un autre problème gênant est de ne pas assumer une position morale élémentaire qui aboutit à un relativisme fâcheux. Ainsi dans le

sujet sur « Vivre dans l'URSS des années 1930 » le candidat a commencé sa conclusion par un « bilan mitigé » ou « équilibré »...

Les limites chronologiques sont aussi fondamentales. Elles s'entendent aussi, dans les biographies, en réfléchissant à la place qui est donnée à l'après-mort. Il s'agit alors de la réception et de la transformation en figure d'un acteur. Consacrer la totalité de la troisième partie et un tiers du temps de la leçon à la postérité de Spartacus du XVIII^e au XXI^e siècle est excessif. C'est un autre sujet que celui qui a été posé dont la démonstration devait être fondée sur les sources antiques. Des réflexes importants semblent avoir manqué à certains candidats : présenter une carte pour localiser, un portrait pour identifier quand il s'agit d'un acteur historique, un texte pour analyser une situation historique. Ou bien l'image d'une statue intervient trop tard dans la leçon et est peu commentée. Dans les biographies, il faut être attentif au contexte, savoir préparer les questions qui ne manqueront pas de tomber sur l'environnement politique, culturel, économique, religieux ou social dans lequel évolue et vit un individu, fut-il célèbre.

La présentation de la leçon constitue la première partie de l'épreuve. Il revient aux candidates et candidats de préparer également, dans le temps imparti, les questions qui seront posées par les membres du jury. Les dates, notions et personnages cités sont autant de perches dont les interrogateurs se saisiront : parler de royauté salomonienne sans vérifier qui est le roi Salomon est contre-productif, de même pour la reine de Saba. Ce moment permet de corriger, de préciser voire d'aller plus loin. Il faut à la fois s'y préparer et ne pas baisser les bras. Il peut influencer l'interrogateur et l'ensemble du jury. Est apprécié le fait que certains candidats dont les connaissances étaient parfois un peu fragiles se soient montrés capables dans l'entretien de revenir sur leurs affirmations, voire de les corriger.

Le jury est enfin sensible à l'interaction avec la salle : avoir une voix posée, claire, regarder le public et le jury, avoir en un mot une présence.

Histoire ancienne

Les Gaulois et Rome (II^e s. av. – fin du I^{er} s. apr. J.-C.)

La péninsule Ibérique et Rome (II^e s. av. – fin du I^{er} s. apr. J.-C.)

L'épigraphie, source de l'histoire sociale des provinces romaines

Les femmes des empereurs et le pouvoir impérial (Rome et empire)

L'empereur et les villes provinciales

Spartacus

Marius, Sylla, Pompée

Trajan

Constance II (317-361)

Monuments funéraires et histoire sociale des provinces romaines

Lepcis Magna

Le *limes* de l'empire romain

Le royaume de Sumer

Rome et les Sassanides

L'empire des Gupta

Les épidémies dans le monde romain

Être esclave à Rome et dans le monde romain d'Auguste à Caracalla

La Méditerranée occidentale de la fondation de Marseille à la bataille d'Actium

L'écrit et ses usages dans le monde romain

Rome et la Judée de Pompée à Hadrien

La Gaule au V^e s. après J.-C.

Ostie, port de Rome d'Auguste aux Antonins

L'année 476 dans l'Empire romain

Les Gracques

Être soldat durant le Haut-Empire romain

Esclaves et esclavage dans le monde romain à l'époque républicaine
Les sources de l'histoire économique du monde romain
Carthage et les guerres Punique
Ancienne : Le Concile de Nicée (325)
Les Scipions
Le royaume d'Axoum du IV^{ème} au VII^{ème} siècle
La place du peuple dans la vie politique de Rome républicaine
Polybe et Rome
Le sac de Rome (455)
La bataille d'Actium
Les provinciaux et l'empereur aux I^{er} et II^e siècle ap J-C
Les persécutions chrétiennes (III^e siècle)
Amarna, capitale d'Akhénaton
Rome et l'Afrique de Septime Sévère à Saint Augustin
Dioclétien et la tétrarchie
Les impératrices et le pouvoir impérial (début III^e siècle-milieu Ve)
Pompéi

Histoire médiévale

La conquête de l'Angleterre 1066-1086
Le commerce méditerranéen au premier Moyen Âge, VI^e-XI^e siècle
Tournois et joutes XII^e-XV^e siècle
L'évêque et la cité VI^e-VII^e siècle
Henri II et Thomas Becket
Le royaume chrétien d'Ethiopie IV^e-XV^e siècle
L'Empire de Justinien
Le monachisme clunisien (909/910-1109)
Manger de la viande dans l'Occident médiéval
La prédication en Occident (XIII^e-XV^e siècle)
L'Italie lombarde
Le travail des femmes à la fin du Moyen Âge
Muhammad et les débuts de l'Islam (570-661)
La poursuite des hérésies dans la chrétienté latine (XII^e-XIII^e siècle)
Bathilde (v. 630-680)
La sainteté dans la chrétienté latine (XII^e-XV^e siècle)
Ermites et vie érémitique (Xe-XII^e siècle)
Francesco di Marco Datini, marchand de Prato
La papesse Jeanne
Les habitats ruraux à la fin du Moyen Âge (XI^e-XV^e siècle)
L'abbaye du Mont-Saint-Michel

Intitulé du ou des sujet(s)

Le royaume ostrogothique d'Italie
L'art gothique dit « international »
La christianisation des Scandinaves, IX^e-XI^e siècle
Photius
Mûsâ, empereur du Mâli (début du XIV^e siècle)
L'empire mongol au XIII^e siècle (1206-1294)
Palerme au XII^e siècle
La Rus' (IX^e-XIII^e s.)
Le baptême de Clovis
Le règne du calife 'Abd al-Malik (r. 685-705)
Les débuts de l'ordre cartusien
La bataille du Lechfeld (955)
Frédéric I^{er} Barberousse et les communes du royaume d'Italie

L'empereur et le patriarche dans le monde byzantin, VIIIe-XIe siècle
François d'Assise
La sexualité dans le Moyen Âge occidental, XIe-XVe siècle
L'ambassade pontificale à Constantinople en 1054
L'incastellamento
La théocratie pontificale
Le couronnement impérial de Charlemagne
La première croisade

Histoire moderne

Marguerite de Valois (1553-1615)
Vivre au village en France sous l'Ancien Régime
Richelieu
La Régence (1715-1723)
L'Europe de la Renaissance est-elle une Europe italienne ?
Les épidémies en Europe (fin XVe - mi XVIIIe siècle)
Les cours italiennes (mi XVe-début XVIIIe siècle)
Se marier en France (XVIe-XVIIIe siècle)
Les humanistes européens au XVIe siècle
Frédéric II, roi en Prusse
Paris, 1500-1661
L'art de la guerre des Européens au XVIe siècle
Être noble en France (XVIe - XVIIe siècle)
La guerre de Trente ans
Les souverains et la mort en Europe (1500-1789)
Diego Velázquez
La réforme catholique en Europe vers 1500-1650
Haendel (1685-1759)
Régicide et tyrannicide en Europe à l'époque moderne
La famille paysanne en France (XVIe-XVIIIe siècle)
Paysans et seigneurs dans la France moderne
Les humanistes européens au XVIe siècle.
Frédéric II roi en Prusse
Haendel.
Paris 1500-1661
La réforme catholique en Europe 1500-1650.
L'art de la guerre des Européens au XVIe siècle.
La guerre de Trente ans
le travail en France sous l'Ancien Régime.
Les souverains et la mort en Europe 1500-1789.
Les enfants dans la France de l'époque moderne
Homosexualités et sexualités en Europe, première modernité
Les Noirs dans l'Europe de la Renaissance
Louise Dupin (1706-1799)
L'Europe de la Renaissance est-elle une Europe italienne ?
Anne de France (1461-1522)
Rembrandt
Le Japon, des années 1540 aux années 1640
« Qu'est-ce que les Lumières ? »
La Pologne, du début du XVIe au milieu du XVIIIe siècle
Les femmes dans la Révolution française
La Floride, XVIe-XVIIe siècles
L'opéra en France du début du XVIIe siècle aux années 1780
La France en 1709
Des treize colonies aux États-Unis (1763-1787)

Les pirates, océans atlantique et indien, XVI^e-XVIII^e siècles
Le climat en Europe à l'époque moderne
Les jardins en Europe à l'époque moderne
Une histoire des animaux en France à l'époque moderne
Les utopies de la Renaissance

Histoire contemporaine

Mai-juin 1968 en France
Le Brésil de Getulio Vargas (1930-1954)
Les exilés politiques en Europe de 1815 aux années 1870
La Chine et le monde au temps de la révolte des Boxeurs (vers 1900)
Jean Zay
Les sociétés européennes face aux terrorismes (1970-2000)
La Chambre des Députés sous la Troisième République
Le service militaire en France (1818-1918)
L'entrée en guerre des sociétés française et britannique (de l'été 1939 à l'été 1940)
Faire face aux malheurs dans la France paysanne (1815-milieu du XIX^e siècle)
La dénazification en Allemagne de 1945 aux années 1970
La rafle du Vel d'Hiv
La guerre de Crimée
Chicago des années 1870 aux années 1968
Les catholiques de gauche après 1945
La Sicile à l'époque contemporaine
L'Ouest américain jusqu'en 1914
Les années 1930 en Union soviétique
L'opium
La démocratie chrétienne en Europe de l'Ouest, 1945-1989
George Sand (1804-1876)
La Marche sur Rome (1922)
New-York : capitale des Français en exil ? (1940-1947)
L'Humanité : le journal des socialistes (1904-1989)
John Fitzgerald Kennedy : le Président assassiné (1917-1963)
Colette (1873-1954)
La Grande Famine en Irlande (1845-1850)
Les années 1960 au Japon : un âge d'or ?
Le vélo en France au XX^e siècle
André Malraux (1901-1976)
La chanson populaire en France (1870-1970)
Le Boulangisme
Le Traité de Versailles (28 juin 1919) en Europe
Les journaux de tranchées (1914-1918) en France
Le cinéma : une invention française ? (1895-1939)
Les grands magasins en France (1852-1972)
Les baby-boomers dans la société française
1984 : les JO de Los Angeles
La Politique Agricole Commune (1962-1992)
Crime et faits divers dans la presse de la Belle Epoque en France
Le romantisme : un mouvement politique ?

EXPLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES

L'épreuve d'Explication de Documents Historiques (EDH) se prépare en six heures et consiste en un oral de 25 minutes, suivi par un entretien avec le responsable du sujet (20 minutes), puis avec les autres membres du jury (10 minutes). Le jury a eu le plaisir d'entendre cette année encore de bons et très bons commentaires sur des documents portant sur les différents programmes au concours. Ce rapport rend compte des principaux problèmes relevés lors de la session 2023 et rassemble des conseils pour les futurs candidats et candidates. Sa lecture doit être complétée par les rapports des années précédentes pour se préparer au mieux à l'épreuve.

En premier lieu, les candidats doivent s'attendre à pouvoir être interrogés sur les différents types de sources disponibles pour chaque programme, et sur une source unique comme sur un dossier. Le commentaire de documents iconographiques en particulier (tableau, monnaie...) ne présente pas en soi de difficulté plus grande que celui d'une source textuelle, comme l'ont démontré plusieurs prestations réussies lors de cette session, mais il faut s'y être entraîné au moins une fois pendant l'année afin de ne pas être déstabilisé au moment du tirage du sujet. Lorsque les sujets prennent la forme d'un dossier, il est utile de réfléchir au préalable aux raisons qui ont guidé le rapprochement des documents, et il ne faut pas les isoler les uns des autres dans le commentaire ; si le dossier comporte une image, il faut la commenter au même titre que les textes.

Concernant la méthode, on ne rappellera jamais assez que le travail préliminaire sur le document est fondamental. Dans le cas d'un texte unique ou d'un dossier de textes, les noms propres, les dates des événements mentionnés, la localisation des lieux, la définition des termes ou des expressions inconnues du candidat doivent faire l'objet d'une recherche systématique. Tous les termes doivent avoir été compris et pouvoir être définis. Non seulement il s'agit d'un préalable indispensable à la bonne compréhension du document proposé et à l'élaboration d'une problématique et d'un plan pertinents, mais les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'un ou l'autre de ces points pendant l'entretien, tout ne pouvant pas avoir été dit en 25 minutes. Aucune information présente sur le sujet imprimé ne doit être négligée, en particulier les notes introductives et les notes de bas de page éventuellement ajoutées par le concepteur du sujet.

Le bon usage de la bibliographie est également essentiel. Le jury insiste chaque année sur le fait que la bibliographie doit être utilisée de manière réfléchie, et mise au service de la source à commenter. Les candidats doivent absolument se garder de plaquer sur leur document des grilles de lecture toutes faites, qui pourraient se révéler non pertinentes pour la compréhension de ce document-ci. Rappelons aussi que l'explication de document historique n'est pas une dissertation et que les candidats ne doivent pas oublier tous les bons réflexes acquis pendant leur cursus universitaire. Il est ainsi nécessaire, avant toute recherche bibliographique, de se confronter au document à commenter à l'aide des connaissances acquises pendant l'année, et de revenir constamment au document pendant le temps de préparation. Seule une étude précise et complète du document permettra ensuite de l'inscrire dans un questionnement historiographique plus large. Le premier réflexe doit être de consulter, lorsqu'elle est disponible, l'édition de la source proposée ; dans le cas contraire, l'information est donnée sur le sujet imprimé (Source non communicable). Pour être efficaces dans leurs recherches, les candidats doivent avoir acquis pendant l'année de préparation une bonne connaissance de la bibliographie pour chacun des programmes : il ne s'agit évidemment pas d'avoir tout lu, mais d'avoir acquis suffisamment de familiarité avec la bibliographie pour pouvoir sélectionner rapidement les ressources les plus utiles au commentaire. Il est également important de prendre le temps de s'entraîner avant l'oral au maniement du catalogue de la BIS et du SUDOC, ainsi que des portails en ligne accessibles sur les ordinateurs en salle de préparation (Jstor, Cairn, Persée...). Certains candidats n'ont pas réussi à trouver cette année

dans le catalogue de la BIS des ouvrages qui y étaient pourtant bien présents ; des personnages peu connus, ou des termes spécifiques, auraient pu être identifiés sans difficulté en faisant une simple recherche par mot clé dans les portails en ligne. Le jury regrette cette année encore que les ouvrages sélectionnés en fonction des sujets et mis à disposition, par période, dans les armoires de la salle de préparation aient été sous-exploités. Les dictionnaires et les encyclopédies en libre accès, les manuels généraux disposés sur les tables peuvent également rendre de grands services. De manière générale, la visite de la salle de préparation la veille de la première épreuve est un moment important qui ne doit pas être négligé. Cette visite permet d'aborder l'oral d'Explication de document historique, comme celui de la Leçon d'histoire générale, dans les meilleures conditions.

Pour ce qui est des prestations orales, le jury se félicite que presque tous les candidats respectent le temps imparti pour leur exposé, mais attire l'attention sur le fait que l'équilibre interne des commentaires n'est pas toujours aussi satisfaisant. De manière récurrente, les introductions sont trop longues (jusqu'à 7 ou 8 minutes sur 25) et les troisièmes parties trop courtes, tandis que les conclusions sont parfois réduites à une trentaine de secondes. Même lorsqu'elles sont trop longues, les introductions ne sont pas toujours complètes. L'analyse du texte en particulier est souvent oubliée, si bien qu'on ne sait toujours pas, après plusieurs minutes, ce dont parle le document. Le jury souhaite aussi attirer l'attention des candidats sur le fait que le plan en trois parties / trois sous-parties n'est pas un dogme. Si de tels plans sont parfois parfaitement justifiés, et bien menés, il arrive aussi que la troisième sous-partie se révèle tout à fait artificielle : mieux aurait valu en ce cas opter pour une division en trois parties / deux sous-parties. Il est également nécessaire de réfléchir en amont à la composition du powerpoint de présentation. Les problématiques et les titres de parties sont souvent trop longs et inutilement compliqués. Trop de candidats perdent également beaucoup de temps, dans leurs six heures de préparation, à recopier de longs passages du texte sur leurs diapositives. Beaucoup parmi eux en viennent même à oublier de citer les passages en question pendant leur oral, transformant de fait leur commentaire en une leçon. Les candidats doivent garder à l'esprit qu'il est indispensable de citer oralement les passages, les expressions, les termes qu'ils commentent, en indiquant aussi les lignes des citations afin que les membres du jury puissent s'y retrouver. L'agrégation est un concours dont le but est de recruter de futurs enseignants, et la dimension pédagogique de l'épreuve ne doit jamais être perdue de vue. Le raffinement du powerpoint (couleurs, animations...) ne doit pas être poussé trop loin, car les 6 heures de préparation passent vite. À l'inverse, il est dommage que très peu de candidats désormais utilisent le tableau blanc. Pourtant, l'utilisation conjointe du tableau et du powerpoint peut contribuer à rendre la prestation orale plus dynamique ; un schéma ou un croquis, simples mais bien conçus, peuvent également être très éclairants si la démonstration s'y prête. À propos de l'utilisation des cartes, toujours utiles et le plus souvent indispensables, les candidats ne doivent pas se contenter d'indiquer « ici » ou « là » en pointant du doigt la zone concernée, mais utiliser un vocabulaire adéquat et être précis (« à l'ouest de... , sur la côte sud de... ») ; il en va de même pour les images (« dans la partie supérieure... , au premier plan... »). Il peut être nécessaire de s'entraîner à prononcer les termes et les noms propres non-familiers pendant le temps de préparation, de manière à ne pas les écorcher lors de la présentation orale. Le powerpoint doit être impérativement relu avant de quitter la salle de préparation et les éventuelles fautes d'orthographe ou fautes d'inattention corrigées.

Rappelons enfin l'importance de l'entretien, qui n'a pas pour but de pénaliser les candidats. Il peut s'agir d'une véritable opportunité pour préciser certains aspects du document que les 25 minutes imparties n'ont pas permis d'expliquer ou d'approfondir, et pour rectifier le cas échéant une erreur. Il est tout à fait possible de préparer des fiches pour anticiper certaines questions du jury. Les candidats ne doivent pas non plus se laisser déstabiliser par le fait que leur réponse à une question ne suscite ni confirmation, ni infirmation : c'est le comportement normal du jury de concours. Malgré la fatigue compréhensible, les candidats et candidates doivent rester concentrés et vigilants jusqu'à la fin de leur épreuve, y compris pendant le temps des questions posées par les autres membres du jury (questions portant sur les autres programmes).

En **histoire ancienne**, les candidats devaient s'attendre comme l'an passé à être interrogés sur différents types de sources (textes d'auteurs anciens relevant eux-mêmes de différents genres y compris la poésie, inscriptions, papyrus, monnaies...) et sur des sources uniques comme sur des dossiers. Il était donc nécessaire de se préparer au commentaire de ces différents types de documents pendant l'année. De fait, de bons et très bons commentaires ont été produits sur des dossiers de papyrus tirés des archives de Zénon de Caunos (échos d'Alexandrie dans les archives de Zénon) et d'autres archives papyrologiques (à propos de la justice en Égypte), des dossiers de sources cunéiformes, des dossiers associant inscriptions et plan de site (Samothrace, son sanctuaire et sa pérée face aux rois) ou texte d'auteur, inscription et iconographie (Abdalonymos, roi de Sidon). Des candidats se sont également distingués sur des textes plus classiques, comme celui de Plutarque sur les débuts du règne de Démétrios Poliorcète, avec un commentaire analysant finement les partis pris de l'auteur. Les mauvais résultats s'expliquent dans certains cas par un problème de méthode et une confusion sur l'exercice demandé : il s'agit bien de produire un commentaire, et non une leçon portant sur une thématique en lien avec le ou les documents. Le problème vient aussi souvent d'un manque de connaissances préalables sur le programme, en histoire politique notamment, et un manque de connaissances bibliographiques. À propos du texte de Polybe sur l'expédition de Philippe V en Asie Mineure en 201/200, où était mentionné Zeuxis, il fallait être capable d'apporter des précisions sur ce gouverneur séleucide de l'Asie Mineure, connu par plusieurs inscriptions, et sur les deux premières décennies du règne d'Antiochos III, un des rois les plus importants du programme. Le commentaire d'un passage de la *Lettre d'Aristée*, relatif aux relations entre les premiers Ptolémées et les Juifs, ne pouvait être mené à bien sans mobiliser les ouvrages de J. Méléze Modrzejewski. Le jury souligne une fois de plus à quel point il est important de consulter les armoires de la salle de préparation, dans lesquelles se trouvent rassemblés les ouvrages sélectionnés en fonction des sujets. On rappellera aussi, dans le cas de textes dus à des auteurs anciens, qu'il faut consulter les différentes éditions mises à disposition : elles contiennent des introductions et des notes souvent précieuses pour le commentaire, et qui se complètent d'une édition à l'autre. Il est également utile de regarder les paragraphes qui précèdent et suivent l'extrait à commenter, de manière à pouvoir bien le situer dans l'œuvre. Les éditions disponibles des sources épigraphiques, papyrologiques, des monnaies, doivent elles aussi être systématiquement consultées. Concernant la méthode, il est indispensable de se confronter véritablement au document, en commençant par procéder à une analyse préparatoire très précise (identification de la nature du document, définition du contexte, explication des termes techniques, identification des personnes, des lieux, des événements cités...). C'est cette étude minutieuse, menée d'abord à partir des connaissances propres du candidat, puis de la bibliographie, qui permettra ensuite de définir les enjeux du commentaire, et également de répondre aux questions posées pendant l'entretien. Chaque document doit également être considéré dans sa spécificité, sans chercher à plaquer des explications toutes faites issues des lectures, au risque de transformer le commentaire en dissertation, ou même d'aboutir à de véritables contre-sens. À titre d'exemple, les données disponibles sur l'éducation grecque dans les cités ne s'appliquent pas nécessairement à l'éducation grecque dans la *chôra* égyptienne. Les connaissances issues de la bibliographie doivent être mises au service du commentaire, mais il ne faut pas chercher à faire entrer de toute force un document dans une grille interprétative prédéfinie. Le jury a aussi souvent regretté une focalisation trop exclusive sur les questions culturelles, au détriment de l'analyse des problèmes politiques, économiques ou religieux soulevés par les documents, ainsi que des connaissances défailtantes sur la géographie. Enfin, il est important de faire un usage raisonné du powerpoint de présentation. Les powerpoint comportent parfois trop de diapositives, certaines étant finalement totalement inexploitées, et souvent trop de texte. Les cartes quant à elles sont indispensables pour situer les principaux lieux cités (et le cas échéant, la provenance des sources elles-mêmes), mais elles doivent être commentées, à l'aide d'un vocabulaire adéquat.

En **histoire médiévale**, le jury a eu le plaisir d'entendre quelques commentaires de belle qualité sur la charte d'Edouard I^{er} en faveur de Lyme (1284), la charte des métiers de

Fribourg-en-Brisgau (1293), les conflits internes à Metz après la guerre des Quatre Seigneurs (1326-1327), la Harelle de Rouen (1382), la guerre des villes du sud de l'Empire (1387-1388) ou bien encore sur les troubles survenus dans le Quartier d'Ypres en 1483. La variété de ces textes prouve qu'une simple explication du document, éclairée par les connaissances accumulées pendant l'année et une bonne compréhension des enjeux du sujet, peut suffire pour réussir, même si l'événement est moins connu que la Harelle. De manière générale, il faut donc rappeler que les évaluations sont conditionnées avant tout par la mise en lumière pertinente des enjeux principaux du sujet posé, comme un professeur le fait avec ses élèves de lycée. Le texte doit pour cela être analysé intégralement, avant d'être réintégré dans une problématique plus large. Même si tous les détails ne peuvent être explicités en 25mn, il faut les avoir élucidés pour pouvoir y revenir dans la reprise. On s'étonne donc de voir des personnages connus demeurer dans l'anonymat (une charte d'Edouard I^{er} mérite que le roi en question soit présenté, de même pour Guillaume II de Hainaut), des mots de vocabulaire se voir ignorés (châtelain, accise, maltôte, sheriff, etc.), une chronologie de contexte demeurer floue. Les candidats doivent en effet s'attacher à bien présenter le contexte dans lequel le document s'insère, et sans lequel il ne peut être compris. Rappelons également, même si cela semble évident, que la nature du document doit faire l'objet d'une présentation (on n'explique pas une charte comme un extrait de chronique). Trop souvent, la bibliographie a semblé avoir été découverte le jour de l'épreuve. Il faut rappeler que la préparation entre l'écrit et l'oral doit ménager un temps conséquent à la maîtrise des publications dédiées au programme. Les candidates et candidats doivent avoir au moins parcouru les ouvrages et articles pour savoir ce que l'on peut y trouver. Un commentaire sur l'amende honorable des Gantois en 1469 aurait dû s'appuyer sur l'ouvrage d'Elodie Lecuppre-Desjardin, *La Ville des cérémonies*, pourtant présent en accès libre à la BIS. De même l'ouvrage de Thierry Dutour, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, en accès libre, aurait permis de mieux comprendre le texte dédié à la renégociation des privilèges de cette ville en 1386, tout comme *L'Histoire de Valenciennes* dirigée par Henri Platelle pour une sentence de Guillaume II. Cependant, lorsque les bons articles ont été sélectionnés, les questions qui suivent peuvent révéler des lacunes pour le moins étonnantes. Ainsi en est-il d'un exposé sur la famille Jouvenel qui montre une absence de connaissances de la chronologie et des enjeux de la guerre civile en France et de nombreuses confusions, dont l'assimilation des Marmousets à une autre famille parisienne... La chronologie, le contexte général de la période se sont révélés fragiles au point que la succession des souverains était trop souvent ignorée. Un exposé sur le ravitaillement de Paris en 1474 fait de Charles le Téméraire un duc de Bourgogne en 1464 et affirme qu'Edouard IV règne sur Paris (!). Il faut rappeler que l'histoire ne doit jamais manquer de chair et que certaines dates doivent être connues. La dimension comparative de la question a encore une fois été négligée et les Pays-Bas continuent bien trop souvent à se limiter à la Flandre. Les futurs candidates et candidats doivent se doter d'un minimum de culture religieuse souvent nécessaire pour comprendre les subtilités de la communication symbolique et politique. Les tableaux-vivants présentés à Richard II pour son entrée de réconciliation à Londres (21 août 1392) n'ont pas été compris et n'ont pas fait l'objet de recherches. De manière générale, les candidates et candidats doivent se préparer à commenter des documents iconographiques, en complément de textes ou comme source unique. Un sujet sur les représentations du pouvoir bernois dans les chroniques illustrées de Diebold Schilling l'Ancien ne devrait pas désarçonner quelqu'un qui a bien préparé le programme. Comme l'an dernier, il est dommage que les outils fondamentaux, chargés à dessein par les examinateurs sur les ordinateurs (Bibliographie Nationale de Belgique, Atlas de Wallonie, Atlas historique du Rhin supérieur, etc.), aient été souvent ignorés. De même, il est surprenant que les bases de données (Jstor, Cairn...) ne soient pas mieux exploitées. Les étudiantes et étudiants sont invités à manipuler ces outils durant l'année pour se les rendre familiers, de même que le catalogue de la BIS en accès libre.

En **histoire moderne**, les textes proposés par le jury couvraient l'ensemble des aires géographiques au programme (16 sur le Levant et Constantinople, 4 sur le Maghreb, 13 sur l'Italie, 6 sur l'Espagne, 1 sur la France, 1 sur les îles, 1 sur tout l'espace méditerranéen), les

principales communautés et minorités religieuses (10 sur les Juifs, 7 sur les morisques, 4 sur les chrétiens orientaux, 2 sur les Grecs, 1 sur les Turcs à Venise, 1 sur les Anglais à Naples et 1 sur les Hollandais à Livourne), une vaste typologie documentaire (lettre, mémoire, bulle, traité, récit de voyage, arrêt de Parlement, etc.) à même d'aborder les différentes thématiques développées dans la lettre de cadrage (par exemple, 6 textes portaient sur la juridiction et la protection consulaire dans des contextes variés). À l'exception de récits de voyage édités et plus facilement accessibles, près de la moitié des textes ont été traduits par le jury et 7 proviennent d'archives inédites. Quelques vues urbaines (ghetto de Rome, quartier de Péra) et des dessins figurant les costumes de différents groupes sociaux et nationaux (Nicolas de Nicolay) ont aussi été proposés dans des dossiers documentaires. Aucun de ces documents ne présentait des difficultés insurmontables. La plupart des candidats ont démontré de solides connaissances, des capacités d'analyse et d'organisation et une bonne maîtrise du temps. On note cependant quelques faiblesses, d'abord, en matière de connaissances. Sauf exception, l'histoire des morisques est mal maîtrisée alors qu'une bibliographie en langue française est facilement accessible. L'évolution de la fonction consulaire sous le règne de Louis XIV (le passage de l'office véral à la commission, le mode de rémunération) est connue de façon très approximative. L'absence d'un minimum de culture générale sur le judaïsme a fait obstacle à la compréhension de plusieurs textes. On observe, par ailleurs, une certaine maladresse dans la présentation du contexte, souvent trop général ou éloigné du texte. Ce défaut en rejoint un autre, beaucoup plus récurrent : le placage d'une grille de lecture toute faite pour décrire le traitement et les relations des communautés au risque d'occulter les spécificités locales et la singularité du texte. Soit l'emploi de l'expression « mosaïque communautaire » conduit à juxtaposer les groupes aux dépens de leurs interactions, souvent âpres et conflictuelles, au risque de décrire des sociétés iréniques ; soit le recours, comme dans le commentaire de l'épreuve écrite, à la notion de « cosmopolitisme communautaire », sans définition, conduit à homogénéiser les situations et à livrer un discours clé-en-main. L'extrait de Michael Heberer von Bretten sur des pèlerins à Alexandrie (1586) ne pouvait se limiter à une présentation des différents groupes présents dans la ville mais devait centrer l'analyse sur les risques encourus par les voyageurs (vol, capture, avanie). On rappelle en outre que les documents doivent être commentés dans la perspective du programme, en recommandant aux candidats, pour les textes classiques (bulles, décrets d'expulsion), d'éviter de reprendre les lignes d'interprétation développées par l'historiographie, pas nécessairement pertinentes dans le cas présent. À l'inverse, un document moins attendu (le procès entre deux renégats pour un mariage fait à Constantinople, 1667) a paru stimuler les capacités d'analyse et d'exposition du candidat. La faculté à s'emparer du document, à le traiter comme une source et non comme l'illustration de connaissances déjà renfermées dans l'historiographie, est l'une des qualités cardinales attendues des candidats à l'agrégation. Ainsi, le jury invite les candidats à se fier, d'abord, à leurs propres ressources : les connaissances acquises suffisent à éclairer la plupart des aspects du texte et à comprendre ses enjeux afin de définir une problématique. Après quoi les ressources documentaires sélectionnées à cet effet dans la salle de préparation ou les fonds de la BIS permettent de préciser les éléments de contexte et les points qui demandent explication. Certes, une partie de la bibliographie proposée dans *Historiens & Géographes* était en langue italienne ou castillane, mais des instruments de travail (*Dictionnaire de l'Empire ottoman*, *Encyclopédie de l'Islam*, *Encyclopaedia Judaica*) et les dossiers de revues spécialisées (« Le siècle des ghettos », *Dix-Septième siècle*, 2019-1 ; *Cahiers de la Méditerranée*), accessibles par Cairn, étaient suffisants pour lever la plupart des difficultés et disposer d'une solide base bibliographique. Le commentaire de l'extrait d'un morisque anonyme, originellement en *aljamiado*, sur l'accueil des membres de sa communauté à Tunis, a su mobiliser des connaissances personnelles et des lectures ciblées pour conduire une réflexion serrée sur l'identité morisque en terre d'Islam et les relations conflictuelles avec la société d'accueil, le tout exposé avec rigueur et éloquence. Les documents iconographiques (dessins de Nicolas de Nicolay) ont été traités avec intelligence en les intégrant pleinement à la démonstration. Le jury a apprécié que les études soient accompagnées de cartes ou de plans, indispensables quand le texte traitait d'une ville, voire d'images à condition de les rapporter au texte et non de les utiliser comme simple illustration.

En **histoire contemporaine**, le jury souhaite insister sur les usages de la bibliographie, qui joue un rôle crucial. Le repérage des références est une étape décisive. Dans ce but, il est conseillé aux candidats de s'entraîner aux recherches dans le catalogue de la BIS. Tout catalogue a un fonctionnement qu'il faut appréhender, et il est important que les candidats en soient familiers. Les candidats doivent aussi prendre connaissance des ouvrages mis en libre accès en salle de préparation, car ils ont été sélectionnés par le jury. Or, ils ont souvent été sous-utilisés. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils maîtrisent en quelques heures de gros volumes en anglais, et il veille à ce que les sujets donnés puissent être traités avec une bibliographie en français, mais il s'attend à ce que les auteurs incontournables sur tel pays ou tel sujet soient connus. La bibliographie publiée par *Historiens & Géographes* constitue à cet égard une référence. Les dictionnaires encyclopédiques, biographiques ou par pays placés en libre accès peuvent également rendre de grands services, ainsi que le Maitron, consultable en ligne. Pour le repérage des articles, les candidats ont les portails en ligne à disposition : ils ne doivent pas les négliger. Il est souvent indispensable de consulter des atlas pour situer les lieux. Certains candidats se sont contentés d'une bibliographie limitée à quelques manuels, sans chercher à contextualiser finement le document. D'autres au contraire se sont appuyés uniquement sur des articles et ouvrages spécialisés, négligeant des chapitres de manuels ou des pages d'atlas historiques qui portaient précisément sur les faits mentionnés par le document. Quand il existe un article portant sur le sujet même du texte, les candidats doivent le lire de très près car il est susceptible de fournir des données précises particulièrement utiles. Cependant, cette lecture ne dispense pas de rechercher si le même auteur a aussi publié un ouvrage plus conséquent dont la consultation permettrait de donner plus de corps au commentaire. On observe que certains candidats ont du mal à hiérarchiser la bibliographie et à sélectionner ce qui est réellement utile. Pour ce qui est de la méthode, rappelons que l'étude de document ne consiste ni en une paraphrase du texte, ni en une leçon sur le sujet traité par le texte. Les candidats sont invités à lire très soigneusement les textes afin de bien s'attacher à analyser et à expliquer leur contenu. Si le texte comporte des coupures et que les candidats en trouvent la version intégrale, ils doivent limiter leur commentaire aux passages qui leur ont été fournis. Les coupes sont effectuées sciemment par le jury afin de mettre l'accent sur certains aspects du sujet ou de réduire un document trop long et trop riche pour être traité en totalité. Les commentaires doivent être le plus concrets possible : les lieux localisés, les personnes identifiées, les aspects matériels (objets, flore...) ou les pratiques évoquées (religieuses par exemple) expliquées. Toutes les allusions doivent être explicitées. On attend une réflexion sur l'expérience et le point de vue de l'auteur, sur la manière dont il a pu collecter ses informations, bref sur les modalités de construction du savoir que le texte donne à lire. Les meilleurs commentaires ont été ceux qui étaient sensibles à la manière dont la source avait été constituée (enquête, entretiens...), aux contextes d'interaction que le document donnait à voir, aux tensions ou aux débats qu'il recelait ou encore aux voix qui s'exprimaient à travers lui. Un texte de Germaine Tillion sur l'Algérie en 1956 a ainsi donné lieu à un très bon exposé, le candidat ayant su déceler les ambiguïtés du positionnement de l'auteur. Des documents inattendus dans leur présentation (dossier de documents hétérogènes) ou leur nature (texte de fiction, transcription d'un entretien oral) n'ont pas dérouté les candidats qui ont eu à les expliquer et ont donné de bons résultats. En revanche, certains commentaires ont été entachés par des contresens qui traduisaient une mauvaise compréhension du programme dans sa globalité. Ainsi, une candidate confrontée à un article d'un journal dahoméen s'est montrée incapable d'imaginer qu'il avait pu être écrit par un journaliste africain, ou que des notables portant des prénoms chrétiens et des noms portugais pouvaient être africains. Le programme incitait pourtant à mettre en évidence la capacité d'action des acteurs africains. Dans les textes mettant en jeu des organisations internationales (ONU, Unesco, OMS), les candidats n'ont pas toujours cherché à préciser leurs connaissances sur l'histoire de ces institutions et sur le rôle qu'elles avaient pu jouer dans des contextes africains. Un défaut récurrent, même chez de bons candidats, a consisté à plaquer des grilles de lecture toutes faites, ou des concepts non pertinents pour l'étude du texte. Il a été fait un usage abusif du « panafricanisme », par exemple. Les commentaires ne doivent pas non plus projeter sur le

texte des connaissances qui ne correspondent pas à leur contenu. Les documents présentent des cas singuliers qui peuvent diverger (au moins en partie) des généralités établies par l'historiographie. Il faut donc être très attentif aux documents afin d'éviter tout contresens. On attend également des candidats une capacité à définir les termes et les notions qu'ils emploient (pour n'en donner que quelques exemples : assimilation, acculturation, syncrétisme, coopérant, Bantoustan, township). Sur le plan formel, la plupart des exposés étaient bien construits et présentés de manière pédagogique et dynamique. Le jury tient toutefois à formuler quelques conseils relatifs à l'usage du powerpoint. La reproduction *in extenso* des citations est déconseillée. Elle représente une perte de temps et donne souvent lieu à des coquilles qui nuisent à la qualité de la présentation. S'ils souhaitent indiquer les citations, les candidats peuvent noter sur la diapositive les numéros des lignes, éventuellement avec une portion de phrase intelligible du début et des points de suspension. Les cartes ont toute leur place dans le powerpoint. Elles méritent qu'on s'y attarde en les commentant, au lieu de passer la diapositive à toute vitesse par manque de temps. De façon générale, le powerpoint doit être relu de près afin d'éviter toute coquille.

Anne-Emmanuelle Veisse, pour
Jean-François Chauvard, Élodie Lecuppre-Desjardin, Marie-Christine Marcellesi,
Isabelle Poutrin, Olivier Richard, Marie-Albane de Suremain, Isabelle Surun,
Sylvie Thénault.

Liste des documents proposés lors de la session 2023

Sujets d'histoire ancienne :

1. **Le portrait de Cyrus le Jeune par Xénophon.** Source : Xénophon, *L'Anabase ou l'Expédition des Dix-Mille*, I, IX, 1-28. 9002 signes.
2. **Deux récits de l'expédition d'Agésilas en Asie (396-395 avant n. è.).** Source : Pausanias, *Périégèse*, III, 9, 3-7 ; *Les Helléniques d'Oxyrrhynchos*, XIV, 4 – XV, 4 ; XXIV, 1-2. 8376 signes.
3. **Nicoclès, roi de Salamine de Chypre.** Source : Isocrate, *Nicoclès (III) ou Symmachique*, 22-23, 27-28, 31-42 ; monnaie d'or de Nicoclès de Salamine. 8617 signes.
4. **Les derniers Hécatomnides : Pixodaros et Ada.** Source : Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 10, 1-5 ; Arrien, *L'Anabase d'Alexandre*, livre I, XXIII, 6-8 ; tétradrachme d'argent de Pixodaros, d'étalon chiote-rhodien (341-336 avant n. è.) ; demi-darique en or de Pixodaros, d'étalon persique (341-336 avant n. è.). 4072 signes.
5. **Alexandre de la Phrygie à la Cilicie (333 avant notre ère).** Source : Quinte Curce, *Histoire d'Alexandre*, III, 1, 1-10 et 19-22 ; 4, 1-5 et 11-15 ; 5. 8897 signes.
6. **Alexandre à l'issue de la bataille d'Issos (333 avant notre ère).** Source : Quinte Curce, *Histoire d'Alexandre*, III, 11, 20-26 ; 12, 1-12 et 21-27 ; 13, 10-16. 9900 signes.
7. **Alexandre à Nysa (326 avant notre ère).** Source : Arrien, *L'Anabase d'Alexandre*, livre V, I, 1 – III, 4. 8070 signes.
8. **La campagne de Perdicas contre Ptolémée en Égypte (321/320 avant notre ère).** Source : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, XXXIII-XXXVI. 9981 signes.
9. **Eumène de Cardia face à Antigone le Borgne en Cappadoce (320-319 avant notre ère).** Source : Plutarque, *Vie d'Eumène*, IX, 6 – XII, 7. 8116 signes.
10. **Les débuts de Démétrios Poliorcète vus par Plutarque.** Source : Plutarque, *Vie de Démétrios*, II – VI. 8561 signes.
11. **La Babylonie à l'époque d'Antiochos I^{er} d'après les sources cunéiformes.** Source : extrait d'un journal astronomique relatif aux événements de la première guerre de Syrie (printemps 273 avant n. è.), AD 1, -273 B, r. 29-33 ; dépôt de statères d'argent par Murānu

auprès du joaillier Bēl-zēr-līšir (novembre-décembre 277 avant n. è.), *CT* 49, 105 ; memorandum concernant un litige relatif au versement d'un fermage (266 avant n. è.), *CT* 49, 115. 5978 signes.

12. Échos d'Alexandrie dans les archives de Zénon au cours de l'année 257 avant n. è. Source : lettre d'Amyntas à Zénon au sujet de Démétrios, contenant une lettre pour le diocète Apollonios (*P.Cair.Zen.* I 59044) ; lettre de Hiéroclès à Zénon au sujet de l'éducation du jeune Pyrrhos (*P.Lond.* VII 1941) ; lettre de Hiéroclès au médecin Artémidoros (*P.Zen.Pestm.* 51). 7444 signes.

13. Plaintes pour des impayés et salaires non versés en Égypte lagide vers 220 av. n. è. Source : plainte du clérouque Héracléidès au sujet de fourrage non payé, en 221 av. n. è. (an 1 de Ptolémée IV), avec illustration ; plainte du barbier Paratès au sujet d'un salaire non versé, en 221 av. n. è. (an 1 de Ptolémée IV) ; plainte de Pistos au sujet d'un salaire non versé, en 218 av. n. è. (an 4 de Ptolémée IV). *P.Enteux.* 36, 47, 48. 5248 signes.

14. Les Juifs vus par les auteurs grecs, d'après Flavius Josèphe. Source : Flavius Josèphe, *Contre Apion*, I, 205-215 et II, 33-39, 42-47. 7229 signes.

15. Samothrace, son sanctuaire et sa pérée face aux rois. Source : dédicace d'un bâtiment dorique, sur la colline Est (323-320 av. n. è.) ; décret de la cité de Samothrace honorant le roi Lysimaque (288-281 av. n. è.) ; décret de la cité de Samothrace honorant le roi Lysimaque (288-281 av. n. è.) ; dédicace de la rotonde (287-281 av. n. è.) ; dédicace du *propylon* (entre 285 et 280 av. n. è.) ; décret pour le stratège lagide Hippomédon (entre 240 et 221 av. n. è.) ; plan du sanctuaire de Samothrace. 6974 signes.

16. Délos et les rois à l'époque de l'Indépendance. Source : inventaire des temples déliens de l'Indépendance (250 av. n. è.), *IG XI 2, 287B*, l. 1-7, 47-49, 66-69, 127-129 ; base d'un monument commémorant une victoire (228 av. n. è. ?). Base de la statue d'Épigénès (228 av. n. è. ?) ; dédicace du portique de Philippe V (221-201 av. n. è.) ; plan de la zone du portique de Philippe V dans le sanctuaire d'Apollon à Délos. 5783 signes.

17. La guerre de Rhodes et Prusias de Bithynie contre Byzance (vers 220 avant n. è.). Source : Polybe, *Histoires*, IV, 45,9 à 52,10 (avec des coupures). 8827 signes.

18. Préparatifs de guerre en Égypte en 219-218 avant notre ère. Source : Polybe, *Histoire*, V, 63 – 65. 6328 signes.

19. Décrets d'asylie dans la seconde moitié du III^e siècle avant n. è. Source : décrets des cités d'Aigeai et Béroia en Macédoine pour reconnaître l'asylie du sanctuaire d'Asclépios à Cos (243/242 avant n. è.) ; décret de la Confédération des Épirotes pour reconnaître les concours et l'asylie du sanctuaire d'Artémis Leucophryéné à Magnésie du Méandre (vers 205 avant n. è.). 7599 signes.

20. Colophon d'Ionie envoie des juges à Mylasa en Carie et à Aigai d'Éolide dans la seconde moitié du III^e s. avant n. è. Source : décret de Mylasa pour des juges de Colophon (vers le milieu du III^e s. avant n. è. ?) ; décret d'Aigai d'Éolide au sujet de juges venus de Colophon et réponse de Colophon (dernier tiers du III^e s. avant n. è.). 8105 signes.

21. Philippe V en Asie Mineure (201/200 av. n.è.). Source : Polybe, *Histoire*, livre XVI, 1 ; 10–11 ; 24. 7176 signes.

22. Cyrus le Jeune et ses troupes avant la bataille de Cunaxa (401 av. J.-C.). Source : Xénophon, *L'Anabase*, I, VII. 6748 signes.

23. Les opérations spartiates en Asie Mineure au début du IV^e siècle (400-399 av. J.-C.). Source : Xénophon, *Helléniques*, III.1, 3-10 et 13-19. 9636 signes.

24. Conon d'Athènes. Source : Démosthène, *Contre Leptine*, 67-74 ; Pausanias, *Description de la Grèce*, VI, 3, 15-16 ; décret d'Érythrées *IK-1 Erythrai*, 6. 5780 signes.

25. Grecs, Égyptiens et Perses au début du IV^e siècle av. J.-C. Source : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XV, XXIX 1-4 ; XLI-XLIII ; XCII 2-5. 7861 signes.

26. Artaxerxès II et les Grecs. Source : Plutarque, *Vie d'Artaxerxès*, 20, 1 - 23, 1. 6535 signes.

27. Hermias, tyran d'Atarnée. Source : décret d'Érythrées *IK 1 Erythrai* 9 ; Strabon, *Géographie*, XIII.1, 57 ; Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres* V, 3-6. 4154 signes.

- 28. Les projets d'expédition de Philippe II en Asie.** Source : Polybe, *Histoires*, III. 6, 9-14 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVI, LXXXIX et XCI-XCII. 7202 signes.
- 29. Les préparatifs de la bataille d'Issos (333 av. J.-C.).** Source : Arrien, *L'Anabase d'Alexandre*, II, VII.1-VIII.8. 7848 signes.
- 30. Abdalonymos, roi de Sidon.** Source : Quinte-Curce, *Histoires*, IV, I, 15-26 ; le sarcophage de Sidon dit « Sarcophage d'Alexandre », Musée archéologique d'Istanbul, 370 ; inscription bilingue de Cos, *SEG* 36, 758, *KA^F* 292. 3957 signes.
- 31. Alexandre en Hyrcanie (330 av. J.-C.).** Source : Arrien, *L'Anabase d'Alexandre*, livre III, 23.1-25.2. 6905 signes.
- 32. La bataille de Gaza (312 av. J.-C.).** Source : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XIX, LXXX-LXXXIV. 10070 signes.
- 33. Héraclée du Pont, de l'époque d'Alexandre à l'époque des Diadoques.** Source : Memnon d'Héraclée chez Photius, *Bibliothèque*, 224.MEMNON, 223b, 39 - 225a, 29. 7042 signes.
- 34. Des Syracusaines à Alexandrie au début du III^e siècle avant notre ère.** Source : Théocrite, *Les Syracusaines ou les Femmes à la fête d'Adonis*, *Idylle XV*. 8034 signes.
- 35. Les premiers Ptolémées et les Juifs d'après la Lettre d'Aristée.** Source : *Lettre d'Aristée à Philocrate*, 9-32. 10386 signes.
- 36. Ptolémée II et les prêtres égyptiens : la « Stèle de Pithom ».** Source : stèle hiéroglyphique CGC 22183 (avec des coupes). 7578 signes.
- 37. L'éducation grecque en Égypte d'après les « archives de Zénon ».** Source : papyrus *PSI IV* 364, *PSI IV* 391(a), *P.Lond.* VII 2017. 4053 signes.
- 38. La justice en Égypte au III^e siècle av. J.-C. : le cas du village de Mouchis, dans le Fayoum.** Source : papyrus *P.Sorb.* III 103, avec photographie ; *P.Sorb.* III 108 ; *P.Sorb.* III 129. 3086 signes.
- 39. La fondation de Séleucie du Tigre.** Source : Appien, *Le livre syriaque*, LVII, 295-307 ; la *Chronique d'Antiochos et des temples de Sin*, tablette cunéiforme *BCHP* 5 ; monnaie de l'atelier de Séleucie. 6217 signes.
- 40. Le roi Séleucos II et la cité de Smyrne.** Source : décret de Delphes *OGIS* 228 ; décret de Smyrne *OGIS* 229, texte I. 5542 signes.
- 41. Le pouvoir séleucide en Babylonie au III^e siècle av. J.-C.** Source : *Chronique des ruines de l'Esagil*, tablette cunéiforme *BCHP* 6. 1-14 ; *Chronique de Séleucos III*, tablette cunéiforme *BCHP* 12 ; *Cylindre de Nikarchos*, tablette cunéiforme, *YOS* 1 52 ; inscription d'Anu-uballit alias Képhalôn, tablette cunéiforme *WVDOG* 51 pl. 108. 3546 signes.
- 42. Les débuts de la Quatrième guerre de Syrie (219 av. J.-C.).** Source : Polybe, *Histoires*, V, 58.2 - 61.6, 62. 2-8. 9661 signes.
- 43. La diffusion du culte de Sarapis hors d'Égypte au III^e siècle av. J.-C.** Source : inscription d'Iran, Rougemont 2012, n° 76 ; papyrus *P.Cair.Zen.* I 59034 ; inscription *IRhamnous* 59. 3657 signes.

Sujets d'histoire médiévale :

- 1. Renouveau de la charte de commune accordée à la ville de Tournai par Philippe Auguste (1211).** Source : L. P. Gachard, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, Bruxelles, 1833, p. 93-103. 8988 signes.
- 2. Sentence de Guillaume II, comte de Hainaut, Hollande, Zélande pour remédier aux abus du gouvernement de Valenciennes (2 janvier 1338).** Source : Bibliothèque Municipale de Valenciennes, ms n°565, fol. 83v ; sentence éditée dans L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière (1337-1436)*, Bruxelles, 1881, vol. 1, p. 19-25. 11000 signes.
- 3. La Joyeuse Entrée d'Antoine de Bourgogne pour Nivelles (18 décembre 1406).** Source : A.G.R., ville de Nivelles, cartulaire n°116, fol. 34. 9773 signes.
- 4. Réforme de la ville de Lille par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, Lille, le 27 janvier 1467 (nouveau style).** Source : AM Lille, inventaire Desplanque, nr. 15.879 (registre 'B'), fol. 141r-143v ; ADN, B1620, fol. 162r-164v. 10755 signes.

- 5. Amende honorable des Gantois à Bruxelles d'après un témoin d'Ypres, 15 janvier 1469.** Source : L. P. Gachard, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, Bruxelles, 1833, t. I, p. 204-209 + « Lettres de Charles le Hardi par lesquelles il pardonne aux gantois la sédition dont ils se sont rendus coupables », dans M. Gachard, *Analectes historiques*, 5^{ème} série, Bruxelles, 1859, p. 7-14. 9550 signes.
- 6. Procès-verbal des troubles qui suivirent la publication d'une ordonnance royale Neuve-Église (quartier d'Ypres) 26 avril 1483.** Source : Original disparu (Archives communales d'Ypres, Fonds Diegerick, n°1104) ; édité dans G. Espinas & H. Pirenne, *Recueil de documents relatifs à l'histoire de la draperie en Flandre*, Bruxelles, 1920, n°8, p. 28-33. 6960 signes.
- 7. Arbitrage d'Édouard Ier entre les Barons des Cinq Ports et la ville de Great Yarmouth (22 mai 1277) + les sceaux de Douvres et Yarmouth.** Source : *Charters of the Cinq Ports, two ancient towns and their members*, S. Jeake éd., Londres, 1728, p. 13-14. 5900 signes.
- 8. Chartes d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, pour la ville de Lyme (1284-1285).** Source : The National Archives, C53 (Charter Rolls)/73 ; éditées dans Georges Roberts, *History of Lyme Regis and Charmouth*, Londres, 1834, p. 24-28. 8943 signes.
- 9. Pétition du maire, des baillis et de la communauté de Bristol à Édouard III au sujet de l'érection de la ville au rang de Comté (c. 1373).** Source : *The Little Red Book of Bristol*, ed. F. B. Bickley, vol. 1, Bristol-Londres, 1900 p. 115-126. 9120 signes.
- 10. L'entrée de réconciliation de Richard II à Londres (21 août 1392).** Source : Richard Maidstone, *De Concordia inter regem Ricardum II et civitatem Londoniensem*, A.G. Rigg (trad.), D. R. Carlson (ed.). 13732 signes.
- 11. Arrivée et entrée d'Édouard IV à York (Mars 1471)** (4 extraits de documents). Source : *A Chronicle of the First Thirteen Years of the Reign of Edward the Fourth by John Warkworth* (Camden old series 10, 1839), p. 13-14 ; H. Ellis (ed.), *Three Books of Polydore Vergil's English History comprising the Reigns of Henry VI, Edward IV, and Richard III* (Camden first series 29, 1844), p. 137-140 ; J. Bruce (ed.), *Historie of the Arrivall of Edward IV in England and the Finall Recoverye of his Kingdome from Henry VI, AD MCCCCLXXI* (Camden first series 1, 1838), p. 2-5 ; Lorraine C. Attreed (ed.), *The York House Books 1461-1490, 2 vols* (1991), vol. 1, p. 390-391. 13745 signes.
- 12. La Harelle de Rouen (24 février 1382).** Source : *Chronique normande de Pierre Cochon*, éd. P. Robillard de Beaurepaire, Rouen, 1870, p. 162-169. 8682 signes.
- 13. 1386 - Arrêt du Parlement de Paris ratifiant l'accord entre le duc Philippe le Hardi et la commune de Dijon sur les privilèges et la juridiction de la ville (14 juillet 1386).** Source : *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, éd. J. Garnier, 3 volumes, Dijon, 1867, vol. 1, p. 78-86. 11102 signes.
- 14. Une famille parisienne au service de l'État : les Jouvenel (1439).** Source : BnF, ms. fr., 4752, p. 111-117 (copie du XVIII^e siècle) ; L. Battifol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris, 1894, p. 317-324 + Tableau de la famille (peinture sur bois, Musée national du Moyen Âge, v. 1445-1449). 10685 signes.
- 15. Conseil des notables de la ville de Bourges sur les mesures à prendre pour la répression de l'émeute (26 avril 1474).** Source : BnF fr. 2912, fol. 9 ; extraits édités dans *Lettres de Louis XI, roi de France*, J. Vaesen & E. Charavay (ed.), Paris, 1895, vol. 5 (1472-1475), p. 378-381 + Lettre de Louis XI rédigée à Compiègne le 12 mai 1474, au seigneur du Bouchage, à propos de l'émeute de Bourges, dans *Lettres de Louis XI, roi de France*, J. Vaesen & E. Charavay (ed.), Paris, 1895, vol. 5 (1472-1475), n°DCCXCIII, p. 253-254. 8038 signes.
- 16. Louis XI et le ravitaillement de Paris (1474).** Source : *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, de Laurière, Secousse, Vilevault, de Bréquigny, de Pastoret, Pardessus (éd.), 21 vol., Paris, 1723-1849, XVIII, p. 63-65. 9485 signes.
- 17. Charte sur l'installation et les droits du bourgmestre et des métiers de Fribourg-en-Brisgau (1293).** Source : Cinq originaux de parchemin, scellés par le comte Egen et la ville de Fribourg ; texte édité dans Marita Blattmann, Jürgen Dendorfer, Mathias Kälble et Heinz

Krieg (éd.), *Die Freiburger Stadtrechte des hohen Mittelalters (1120-1293)*, Freiburg i. Br., Stadtarchiv Freiburg i. Br., 2020, p. 253-263. 7445 signes.

18. Conflits internes à Metz à la fin de la guerre des quatre seigneurs (1326-1327) d'après la chronique de Jacques Dex. Source : *Chronique de Jacques Dex*, éditée par Georg Wolfram, *Die Metzger Chronik des Jacques Dex (Jacques d'Esch) über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause*, Metz, Scriba, 1906, p. 294-297. 8171 signes.

19. Lettre des bannerets de Fribourg en Nuithonie (1404). Source : Archives de l'État de Fribourg, Affaires de la Ville A, n° 137a, 137b, 591, 593a ; éditée dans Romain Werro (éd.), *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, Fribourg, Fragnière, vol. 6, 1868, p. 52-59.

20. L'organisation de la Hanse au XVe siècle. Extraits du recès daté du 24 juin 1418. Source : *Die Rezesse und andere Akten der Hansetage*, éd. Karl Koppmann, vol. I:6 n° 556.

21. Entrée de l'empereur Frédéric III à Francfort en 1474 d'après le Liber Gestorum de Bernhard Rohrbach. Source : *Liber gestorum de Bernhard Rohrbach*, édité dans *Frankfurter Chroniken und annalistische Aufzeichnungen des Mittelalters*, R. Froning (ed.), Francfort-sur-le-Main, 1884, p. 198-200. 6414 signes.

22. Les élections à Colchester à la fin du XIV^e siècle. Source : Extraits du *Livre rouge de parchemin* de Colchester, fol. 22-24, édités et en partie traduits en anglais moderne par W. Gurney Benham (éd.), *The Oath Book or Red Parchment Book of Colchester*, Colchester, Essex County Standard Office, 1907, p. 31-36. Traduit du latin, anglo-normand, moyen anglais par le jury. 9904 signes.

23. Paris à la mort de Charles VII et à l'avènement de Louis XI d'après la Chronique scandaleuse. Source : Jean de Roye, *Chronique scandaleuse : journal d'un Parisien au temps de Louis XI*, traduit du moyen français et présenté par Joël Blanchard, Paris, Pocket, 2015, p. 38-42 de l'édition électronique. 9796 signes.

24. L'interdiction des ligues et des bourgeois forains dans la Bulle d'Or (1356). Source : *Dokumente zur Geschichte des Deutschen Reiches und seiner Verfassung : 1354-1356*, éd. par Wolfgang Fritz, Weimar, Böhlau Nachfolger (MGH Constitutiones et acta publica imperatorum et regum, 11), 1978-1992, p. 602-604. Traduit du latin par le jury. 5179 signes.

25. Paix de Fexhe. Liège, 18 juin 1316. Source : Archives de l'État à Liège, Paweilhars A, fol. 47, éditée dans *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique publié par ordre du roi. Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Première série (974-1506)*, éd. S. Bormans, Bruxelles, 1878, p. 154-157. Texte moyen français modernisé par le jury. 7966 signes.

26. Les usages de la ville de Winchester (v. 1275). Source : *The Ancient Usages of the City of Winchester. From the Anglo-French version preserved in Winchester College*, éd. par J. S. Furley, Oxford, Clarendon Press, 1927. Traduit de l'anglo-normand par le jury. 9858 signes.

27. Enquête comtale flamande sur le différend entre la ville de Douai et le seigneur de Waziers (1287). Source : Archives des comtes de Flandre à Gand, éd. et traduit de l'ancien français (traduction révisée par le jury) dans Hippolyte Duthilloeul, « Procès entre le sire Hellin de Waziers et les échevins de Douai porté devant Gui, comte de Flandre », *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, 3^e sér., 2, 1851, p. 317-342. 8294 signes.

28. Lettres du régent du royaume de France aux échevins de Reims (1358-1359). Source : Archives Municipales de Reims, liasse renseignements ; édité dans *Archives administratives de la ville de Reims*, éd. par Pierre Varin, t. 3, Paris, 1848, p. 140-141. Adapté du moyen français par le jury. 7728 signes.

29. Le Nurembergeois Ulman Stromer sur la Guerre des villes souabes (1387-1388). Source : Ulman Stromer, « *Püchel von meim geslecht und von abentewr* [Livre de mon lignage et d'aventures] », dans *Die Chroniken der fränkischen Städte. Nürnberg*, vol. 1, éd. par Karl Hegel, Leipzig, Hirzel (Die Chroniken der deutschen Städte, 1), 1862, p. 39-47. Traduit du moyen haut-allemand par le jury.

30. Remontrance adressée au duc Charles le Téméraire par les députés des Quatre Membres de Flandre et réponse de ce dernier. Mai 1470. Source : *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, éd. par L. P. Gachard, t. I, Bruxelles, 1833, p. 216-224. Texte en moyen français modernisé par le jury. 9764 signes.

- 31. Serments de la ville de Bristol sous Édouard III d'après le Petit livre rouge.** Source : *The Little Red Book of Bristol*, éd. par Francis B. Bickley, vol. 1, Bristol/Londres, 1900, p. 45-49. Traduit de l'anglo-normand et du latin par le jury. 7357 signes.
- 32. Ordonnance de la comtesse Mahaut d'Artois réformant l'échevinage et l'administration de la ville de Saint-Omer (22 octobre 1305).** Source : Bibliothèque d'Agglomération et du Pays de Saint-Omer, CXXI, 2 ; éditée dans A. Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle*, Saint-Omer, 1877, n°LXXIV, p. 447-451. Texte en moyen français modernisé par le jury. 6580 signes.
- 33. Procès en cour des aides entre les habitants de Saint-Maurice, la ville et le chapitre cathédral d'Amiens (1398).** Source : extrait de *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens des registres du Parlement de Paris et du trésor des chartes*, éd. Édouard Maugis, vol. 3 (1397-1471), Amiens/Paris, Yver et Tellier/Picard, 1921, p. 25-30. Adapté du moyen français par le jury. 9078 signes.
- 34. Revendications de l'évêque de Strasbourg contre le Magistrat de Strasbourg (février 1393).** Source : *Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Sechster Band, politische Urkunden von 1381 bis 1400*, éd. par Johannes Fritz, Strasbourg, Trübner, 1899, n° 722, p. 406-413. Traduit du moyen haut-allemand par le jury. 9762 signes.
- 35. Règlement des arbalétriers de Douai (1383).** Source : Archives Municipales de Douai (Actes constitutifs et politiques de la commune, AA 94, fol. 70-72). Texte en moyen français, transcrit et modernisé par le jury. 7555 signes.
- 36. La représentation du pouvoir bernois et de ses relations avec les autres détenteurs de pouvoir dans les chroniques de Diebold Schilling l'Ancien.** Source : Diebold Schilling l'Ancien, *Chronique officielle de Berne* (Amtliche Berner Chronik), Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.l.1 à 3, 1478-1483, vol. 2, p. 2, <https://www.e-codices.ch/en/bbb/Mss-hh-I0003//2>, vol. 1, p. 17, <http://www.e-codices.ch/de/bbb/Mss-hh-I0001/17/0>, vol. 1, p. 324, <https://www.e-codices.unifr.ch/de/bbb/Mss-hh-I0001//324>, vol. 1, p. 369, <https://www.e-codices.ch/en/bbb/Mss-hh-I0003//369>, vol. 2, p. 107, <https://www.e-codices.ch/en/bbb/Mss-hh-I0002//107> et *Chronique de Berne dite Chronique de Spiez*, Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.l.16, 1484-1485, p. 193, <https://www.e-codices.ch/en/bbb/Mss-hh-I0016//193>. 6 images et leurs légendes traduites du moyen haut-allemand par le jury. 2308 signes.
- 37. Privilège du duc Jean V de Bretagne pour la ville de Nantes (1410).** Source : Archives Municipales de Nantes, AA 2, éd. dans *Archives de Bretagne. T. 1 : Privilèges de la ville de Nantes*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1883, p. 23-26. Adapté du moyen français par le jury. 8752 signes.
- 38. Condamnation d'un Londonien pour avoir agressé un alderman (1387).** Source : Extrait du *Letter-Book H* de Londres, fol. 210. Original latin édité en trad. anglaise dans *Memorials of London and London Life in the 13th, 14th and 15th Centuries*, éd. H. T. Riley, Londres, 1868, p. 490-494. Traduit par le jury. 9406 signes.
- 39. Discussions sur l'installation à Haguenau de Philippe Philippe I^{er} l'Ingénu comme grand-bailli d'Alsace (1486).** Source : Archives Municipales de Haguenau AA 214/7. Transcrit et traduit du moyen haut-allemand par le jury. 7805 signes.
- 40. Conflit entre Christ Church et les citadins de Cantorbéry (1428).** Source : Bodleian Library MS., Tanner, 165, fol. 8v-10v (moyen anglais) ; édité en anglais modernisé dans *English Historical Documents, vol. 4 : 1327-1485*, éd. Alexander Reginald Myers, Londres, 1969, p. 564-568. 9381 signes.
- 41. Sentence de Guy de Dampierre au sujet de la juridiction échevinale et du service militaire à Namur. 9 décembre 1293.** Source : *Cartulaire de la commune de Namur*, J. Borgnet et S. Bormans (ed.), Namur, 1876, vol. 1, p. 104-108 (originaux aux archives de Namur et aux archives générales du Royaume). 5900 signes.
- 42. Rapport de Johannes Gottschalk, secrétaire de la ville de Fribourg-en-Brisgau, sur les informations collectées à Nuremberg concernant le régime de cette ville (1476).** Source : Tom Scott, *Die Freiburger Enquete von 1476. Quellen zur Wirtschafts- und Verwaltungsgeschichte der Stadt Freiburg im Breisgau im fünfzehnten Jahrhundert*, Freiburg i.Br, Verl. Stadtarchiv, 1986, p. 26-30. Traduit du moyen haut-allemand par le jury. 9011 signes.

Sujets d'histoire moderne :

- 1. Décret d'expulsion des juifs des États d'Isabelle et Ferdinand (31 mars 1492).** Source : Archivo General de Simancas, *Patronato Real*, legajo 28, fol. 6, trad. de l'espagnol et publié par Joseph Pérez, *Historia de una tragedia : la expulsión de los judíos de España*, Barcelone, 1993, p. 147-151. 9780 signes.
- 2. Les Morisques de Grenade dans les années 1501-1520.** Source : Luis del Marmol y Carvajal, *Historia del rebelion y castigo de los moriscos del reyno de Granada*, t. 1, Madrid, Imprenta de Sancha, 1797, p. 128-134 [Luis del Marmol y Carvajal, *Histoire de la révolte et du châtement des morisques du royaume de Grenade*, 1e éd. 1600]. Traduit du castillan par le jury. 8078 signes.
- 3. Fondation et extension du ghetto de Venise (1516, 1541).** Source : Doc. 1, Archivio di Stato di Venezia, *Senato terra*, reg. 19, cc. 95r-96r, 29 mars 1516 ; Doc. 2, *ibid.*, reg. 26, f° 45r-46r, 2 Juin 1541, publiés par Benjamin Ravid, "The religious, Economic and Social Backgroud of the Establishment of Ghetti in Venice", dans Gaetano Cozzi, *Gli Ebrei a Venezia (secoli XIV-XVIII)*, Milan, 1987, p. 211-260 (250-251). Traduits de l'italien par le jury. 8544 signes.
- 4. Procès d'Inquisition ou pardon general ? Les enjeux de la politique morisque dans le royaume de Grenade (1544).** Source : Archivo General de Simancas, *Diversos de Castilla*, leg. 8, f° 86, 94 et 83, publié dans Antonio Gallego Burin et Alfonso Gamir Sandoval, *Los moriscos del reino de Granada según el sínodo de Guadix de 1554*, Grenade, Universidad de Granada, 1996, p. 248, 249 et 252-259. Traduit par le jury. 9769 signes.
- 5. L'installation des juifs Levantins à Venise (1589).** Source : Archivio di Stato di Venezia, *Senato, Mar*, filza 104, 27 juillet 1589, publié dans Benjamin C. I. Ravid, "The First Charter of the Jewish Merchants of Venice, 1589", *AJS Review*, 1976, vol. 1 (1976), p. 187-222. Traduit de l'italien par le jury. 7655 signes.
- 6. La population de l'Empire ottoman (1594).** Source : *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, raccolte, annotate ed edite da Eugenio Alberi. Serie III, Volume III. In ordine di pubblicazione, Volume IX, Firenze, Societa' editrice fiorentina, 1855, p. 387-391. Traduit de l'italien par le jury. 7791 signes.
- 7. Clément VIII accorde sa protection et la libre circulation aux marchands étrangers commerçant à Ancône (8 mars 1594).** Source : Laerzio Cherubini, *Magnum bullarium romanum ab. Leone Magno usque ad S. D. N. Clementem X*, t. 2, Lugduni, sumptibus Petri Borde, Joannis e Petri Arnaud, 1692, p. 33-34. Traduit du latin par le jury. 6020 signes.
- 8. L'application des Livornine. Trois cas (1599, 1620, 1647).** Source : Textes édités par Renzo Toaff, *La nazione ebrea a Livorno e a Pisa (1591-1700)*, Florence, Leo S. Olschki Editore, coll. « Storia dell'ebraismo in Italia. Studi e testi », IX, 1990, doc. 7, pièce 5, 1599, p. 536 ; pièce 11, p. 542 ; pièce 28, 1647, p. 666. Traduits de l'italien par le jury. 6356 signes.
- 9. Lettre de Paolo Pinta sur les privilèges octroyés aux Juifs de Livourne en matière de religion (1602).** Source : Archivio di Stato di Firenze, Miscellanea Medicea, f. 23, ins. 11, édité par Renzo Toaff, *La nazione ebrea a Livorno e a Pisa (1591-1700)*, Florence, Leo S. Olschki Editore, 1990, p. 436-437 (Storia dell'ebraismo in Italia. Studi e testi, IX). Traduit de l'italien par le jury. 6055 signes.
- 10. La migration des morisques après leur expulsion d'Espagne (1610-1611).** Source : doc. 1 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, *États de Provence de 1609*, registre 9, f. 219, publié par Francisque-Michel, *Histoire des races maudites de France et d'Espagne*, tome 2, Paris, A. Franck Libraire-Éditeur, 1847, p. 86 (note 1) et p. 284-286 ; doc. 2 : Archivio di Stato di Firenze, *Mediceo del Principato*, filza 3503, non numéroté, publié par Bruno Pomara Saverino, *Rifugiati. I morischi e l'Italia*, Florence, Firenze University Press, 2017, p. 286-287. Traduits de l'italien. 10103 signes.
- 11. Le mariage, remède pour la conversion des morisques d'Espagne (1612).** Source : Damian Fonseca, *Justa expulsion de los moriscos de España, con la instrucccion, apostasia, y traycion de ellos*, Rome, por Iacomo Mascardo, 1612, livre 5, chap. XIII, p. 459-464. Traduit du castillan par le jury. 6254 signes.
- 12. Les chrétiens à Constantinople au début du XVII^e siècle.** Source : Louis Deshayes de

Courmenin, *Voyage de Levant fait par le commandement du roi en l'année 1621*, Paris, 1645, p. 121-126. 6539 signes.

13. Tripoli et ses habitants (1628). Source : François Savary de Brèves, *Relation des voyages de Monsieur de Breves, tant en Grèce, Terre Sainte, et Aegypte, qu'aux Royaumes de Tunis et Alger, ensemble un Traicté fait l'an 1604 entre le Roy Henry le Grand, & l'Empereur des Turcs*, à Paris, chez Nicolas Gasse, au mont saint Hilaire, près la court d'Albret, 1628, p. 32-40. 9789 signes.

14. Visite du consul de France au Pacha du Caire (1644). Source : Jean Coppin, *Voyage d'Egypte*, dans *Le Bouclier de l'Europe ou la Guerre sainte [...] avec une Relation des voyages faits dans la Turquie, la Thébàide, et la Barbarie, par le R. P. Jean Coppin qui fut autrefois Capitaine Lieutenant de Cavalerie, Consul des Français à Damiette et Syndic de la Terre sainte, à présent Visiteur des Hermites de l'institut réformé sous l'invocation de S. Jean Baptiste au diocèse du Puy*. Lyon, Antoine Briasson, 1686, p. 215-217. 9599 signes.

15. L'épisode messianique de Sabbataï Tsevi. Source : Isaac Cardoso (v. 1603-v. 1683), *Philosophia libera in septem libros distributa*, Venise, 1673 p. 641-642, publié dans Yosef Hayim Yerushalmi, *De la Cour d'Espagne au ghetto italien. Isaac Cardoso et le marranisme au XVII^e siècle*, Paris, Fayard, 1987, p. 321-326, traduit de l'anglais par Alexis Nouss (1^e éd : Philadelphie, Columbia University Press, 1971). 7712 signes.

16. Extrait du rapport annuel des missionnaires capucins de Touraine à la Congrégation De Propaganda Fide, Alep, 1667. Source : Archives de la Congrégation De Propaganda Fide (Rome), *Scrittura riferite nei Congressi*, Francia, 3, f^o 109r-110r, édité par Bernard Heyberger, *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVII^e-XVIII^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2014 (éd. or. 1994), annexe 2, p. 609-612. 9312 signes.

17. La juridiction de l'ambassadeur de France à Constantinople et des consuls (1667). Source : Pierre Ariste, *Traicté des consulz de la nation françoise aux paÿs estrangers, contenant leur origine, leurs établissements, leurs fonctions, leurs droicts, esmolumens et autre prérogatives ; le tout tiré de plusieurs tiltres, règlements, lettres de provision du Roy, arrestz et autres pièces originales touchant cette matière, par P. A., conseiller du Roy en ses Conseilz, cy-devant principal commis de monsieur le comte de Brienne*, 1667. 7309 signes.

18. Procès entre renégats sur un mariage fait à Constantinople (1667). Source : "Arrest du 7 mai 1667 qui a jugé que le mariage fait entre deux chestiens reniez à la façon des Turcs, estoit nul, après leur retour à la foi chestienne", in *Arrest notables de la cour de Parlement de Provence, cour des comptes, Aydes, et finances du mesme pays, recueillis par Hyacinthe de Boniface, advocat au mesme Parlement*, t. 1, Paris, 1670, Livre V, titre V "De la nullité ou validité des mariages", chap. IV, p. 363-368. 10441 signes.

19. Lettre du consul de France à Alep au ministre de la Marine (1711). Source : Archives Nationales (Paris), AE / BI / 77, Alep, reg. 2., f^o 190r-195v. 9594 signes.

20. Règlement du consulat de la Nation française de Cadix (1728). Source : *Ordonnance du Roy, servant Règlement pour le Consulat de la Nation françoise de Cadiz*, du 24 may 1728, In-4^o, 12 pages (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624919j.image>). 10412 signes.

21. Discours général sur le commerce du Levant (1752). Source : Jacques Savary, *Le Parfait Négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers*, Nouvelle édition, t. 1, Genève, chez les frères Cramer et Cl. Philibert, 1752, L. V, ch. 1 et 2, p. 764-768. 10441 signes.

22. Demandes de fondation d'institutions communautaires par les Grecs de Venise (1498-1526). Source : Doc. 1, Archivio della Chiesa di San Giorgio dei Greci di Venezia, C. 13.219, f^o 27 ; Doc. 2, Archivio di Stato di Venezia, *Consiglio dei Dieci, Deliberazioni, Miste*, reg. 34, f^o 142v ; Doc. 3, *Ecclesiæ Venetæ antiquis monumentis nunc etiam primum editis illustratæ ac in decades distributæ. Decas decima quarta, & decima quinta, & decadis decimæ sestæ pars prior*, Venetiis, MDCCXXXIX, p. 374. Traduits de l'italien par le jury. 7179 signes.

23. Communautés de marchands à Ancône (1549). Source : Doc. 1, Giulio Saracini, *Notitie storiche della città d'Ancona, gia termine dell'antico regno d'Italia [...] di Giuliano Saracini, Nobile Anconitano et Canonico Decano della Catedrale*, Rome, Nicole Angelo Tinassi, 1675, p. 361-362 ; Doc. 2, H. Rosenberg, "Alcuni documenti riguardando i marrani portighesi in

Ancona”, *La Rassegna mensile di Israel*, Novembre-décembre 1935, seconda serie, n°7-8, p. 306-323 (p. 319-321). Traduits de l’italien par le jury. 7573 signes.

24. Bulle de Paul IV *Cum nimis absurdum* relative aux Juifs des États de l’Église (1555).

Source : Doc. 1, *Bullarum diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum pontificum Taurinensis editio : locupletior facta collectione novissima plurium brevium, epistolarum, decretorum actorumque S. Sedis a S. Leone Magno usque ad praesens. Tomus VI, ab Hadriano VI (an. MDXXII) ad Paulum IV (an. MDLXI)*, Turin, 1860, p. 498-500. Traduit du latin par le jury. 6265 signes ; Doc. 2 : détail du plan gravé de Rome d’Antonio Tempesta, 1593.

25. Péra au milieu du XVI^e siècle. Source : Doc. 1, Détail de la gravure de Georg Braun et Frans Hogenberg, *Civitates orbis Terrarum - Byzantium nunc Constantinopolis*, 1572 ; Doc. 2 et 4, *Les navigations, pérégrinations et voyages faicts en la Turquie, par Nicolas de Nicolay, Daulphinois Seigneur d’Arfeuille, valet de chambre & géographe ordinaire du Roy de France, contenant plusieurs singularitez que l’Authheur y a veu & observé, le tout distingué en quatre Livres, avec soixante figures au naturel tant d’hommes, que de femmes selon la diversité des nations, leur port, maintien, habits, loyx, religion, & façon de vivre, tant en temps de paix comme de guerre*, par Guillaume Silvius, Imprimeur du Roy, en Anvers, M.D.LXXVI, p. 118-124, 250-252 ; Doc. 3, *Recueil de costumes turcs*, dessins d’après les dessins de Nicolas de Nicolay, 1 volume, 48 dessins, gouache et aquarelle (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10526018q/f83.planchecontact>). 7449 signes.

26. Juifs et Grecs à Famagouste (Chypre, 1563). Source : *Voyage ethnographique de Venise à Chypre. Lettre d’Élie de Pesaro daté de Famagouste, 18 octobre 1563*, traduite et commentée par Moïse Schwab, Paris, 1879, p. 17-22. 10371 signes.

27. Privilèges concédés aux Juifs par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert (1572).

Source : publiés par Moses Lattes, « Documents et notices sur l’histoire politique et littéraire des Juifs en Italie », *Revue des études juives*, vol. 5, 1882, p. 219-237 (p. 223-228). Traduit de l’italien par le jury. 7186 signes.

28. Les Capitulations anglaises de 1580. Source : *Ottoman Historical Documents. The Institutions of an Empire*, V. L. Ménage, edited with additions by Colin Imber, Edinburg University Press, 2021, p. 169-171 et *Recueil d’actes internationaux de l’Empire ottoman*, établi par Gabriel Noradounghian, tome 1, 1300-1789, Paris, 1897, p. 146-150. 8509 signes.

29. Les mésaventures de pèlerins allemands à Alexandrie (1586). Source : Michael Heberer von Bretten, *Voyages en Égypte, 1585-1586*, traduits de l’allemand, présentés et annotés par Oleg V. Volkoff, Institut français d’archéologie orientale, Le Caire, 1976, p. 90-98. 9206 signes.

30. Le contrôle de la mobilité dans les communautés juives de Livourne et de Pise (1599-1648). Source : Doc.1 et 3, Archivio di Stato di Livorno, *Governatore ed Auditore di Livorno*, fasc. 2603, f. 496, 632. Doc. 4 et 5, *ibid.*, fasc. 2604, f°33 ; Doc. 2 : Ms « Libro Nuovo » di statuti della Nazione ebrea di Pisa, f° 23v. Publié par Renzo Toaff, *La nazione ebrea a Livorno e a Pisa (1591-1700)*, Florence, Olschki, 1990, p. 536, 639, 666-667. Traduits par le jury. 8205 signes.

31. L’adresse des morisques à Henri IV (1602). Source : *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, maréchal de France...* tome 1, Paris, Charpentier Libraire-Éditeur, 1843, p. 341-345. 8143 signes.

32. Décret d’expulsion des morisques du royaume de Valence (1609). Source : *Bando de expulsion de los moriscos del reino de Valencia publicado por el virrey Luis Carrillo de Toledo*. Archivo General de Simancas, Estado, *leg.* 2638 bis, 4. Traduit par le jury. 6866 signes.

33. L’accueil des morisques à Tunis au début du XVII^e siècle. Source : Manuscrit original conservé à la Bibliothèque de l’Académie royale d’histoire (Madrid), *Collection Gayangos*, mss. S. 2, traduit par Henri Pieri, « L’accueil par des Tunisiens aux Morisques expulsés d’Espagne : un témoignage morisque », *Revue IBLA (Institut des Belles-Lettres Arabes)*, juillet 1968, tome 31, n°121, p. 63-70, rééd. dans M. de Epalza et R. Petit (dir.), *Etudes sur les moriscos andalous en Tunisie*, Madrid, 1973, p. 128-134. 13048 signes.

34. Mémoire sur la fondation du Fondaco dei Turchi à Venise (1621). Source : Archivio di Stato di Venezia, *Cinque Savi alla Mercanzia*, serie II, b. 187, fasc. 2, non numéroté. Traduit par le jury. 9550 signes.

- 35. La situation des Juifs en Méditerranée au début du XVII^e siècle.** Source : *Discorso circa il stato de gl'Hebrei et in particular dimoranti nell'inclita Città di Venetia, di Simone Luzzatto, Rabbino Hebreo [...]*, In Venetia, appresso Gioanne Calleoni, 1638, p. 86r-91r. Traduit par le jury. 9292 signes.
- 36. Les Anglais à Naples (1670).** Source : Archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi (Vatican), *Saint-Office, Stanze storiche*, M 4 b (2), non numéroté. Traduit par le jury. 7754 signes.
- 37. Relation sur l'arrivée du Chevalier d'Arvieux à Alep (1680).** Source : Archives nationales (Paris), AE/BI/76, Alep, reg. 1, f° 62r-66r. 9069 signes.
- 38. Le cimetière hollandais de Livourne (1685).** Source : 3 doc. dont une vue et un plan manuscrits, Archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi (Vatican), *Saint-Office, Stanze storiche*, M4 b (2), non numéroté. Traduit par le jury. 8900 signes.
- 40. La protection des maronites par Louis XIV.** Source : lettres éditées par Jean de la Roque, *Voyage de Syrie et du Mont-Liban...*, tome 2, Amsterdam, chez Herman Uytwerf, 1723, p. 240-256, 265-266. 8145 signes.
- 41. Lettre du dey d'Alger, Hadj Chaban à Louis XIV (1691).** Source : édité par Eugène Plantet, *Correspondance des beys d'Alger avec la cour de France, 1579-1833*, tome 1 (1579-1700), Paris, Felix Alcan Éditeur, 1889, p. 295-316. 10199 signes.
- 42. Lettre du vice-consul de France à Chio (1696).** Source : Archives Nationales (Paris), *Affaires Étrangères / BI / 1009*, Scio (Chio), reg. 1 (1696-1722), non numéroté. 9444 signes.
- 43. Les déboires d'un père jésuite devant la justice ottomane (Alep, 1709).** Source : Archives Nationales (Paris), AE / BI / 77, Alep, reg. 2., f°66r-69r. 9338 signes.

Sujets d'histoire contemporaine :

- 1. Note sur des tribus de réfugiés du district du lac Léopold II, Roger Casement, 21 juillet 1903.** Source : *Rapport de R. Casement, consul britannique sur son voyage dans le Haut-Congo, 1903*. Louvain-la-Neuve, Centre d'histoire de l'Afrique, 1985, p. 97-100. 10000 signes.
- 2. Annexe au rapport n° 9 du 16 juillet 1905 de l'inspecteur général Hoarau-Desruisseaux, dite « lettre des jeunes gens gabonais ».** Source : Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Mission 26, publié dans *Le rapport Brazza mission d'enquête du Congo rapport et documents (1905-1907). Mission Pierre Savorgnan de Brazza, Commission Lanessan*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, 2014, p. 271-278. 10200 signes.
- 3. Conakry vue par Jules Rouch, 1911.** Source : Jules Rouch, *Sur les côtes du Sénégal et de la Guinée. Voyage du Chévigné*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925. 9900 signes.
- 4. Pétition des habitants de Médéa, 11 décembre 1911.** Source : Gouvernement général de l'Algérie, *L'exode de Tlemcen en 1911*, Beaugency, Imprimerie de R. Barrillier, 1914, p. 116-119. 7800 signes.
- 5. Messali Hadj et Émilie Busquant, vus par leur fille, Djanina Messali-Benkelfat.** Source : Djanina Messali-Benkelfat, *Une vie partagée avec Messali Hadj, mon père*, Paris, Riveneuve Éditions, 2013. 10700 signes.
- 6. Mamadou Dia à l'École William Ponty, 1927-1930.** Source : Mamadou Dia, *Mémoires d'un militant du tiers-monde*, Paris, Publisud, 1985, p. 20-26. 9900 signes.
- 7. Décret du 21 août 1930, portant réglementation du travail public obligatoire aux colonies.** Source : Babacar Fall, *Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1945)*, Paris, Karthala, 1993, p. 321-325. 8900 signes.
- 8. La SDN et l'invasion italienne de l'Éthiopie (1935) : plan Laval-Hoare adressé le 13 décembre 1935 à la Société des Nations ; résumé de la note transmise par le représentant de l'Éthiopie, M. Wolde Myryam, au secrétariat général de la SDN ; carte (sans titre).** Source : Marcel Cohen, *L'Abyssinie doit rester indépendante*, n° 1 des *Cahiers du comité international pour la défense du peuple éthiopien et de la paix*, février 1936, textes p. 20-24, carte en hors-texte. 8600 signes.
- 9. L'arachide au Sénégal, 1937.** Source : Charles Robequain, « Problèmes de l'économie rurale en A.O.F. », in *Annales de Géographie*, t. 46, n°260, 1937. p. 139-143. 8100 signes.

- 10. Madagascar et les Malgaches pendant la Seconde Guerre mondiale : allocution prononcée à Radio-Tananarive samedi 15 mai, à 18h45, par M. le Gouverneur Général de Saint-Mart.** Source : *Combat*, hebdomadaire du Mouvement de libération française, 17 mai 1943 (édité à Madagascar). 8600 signes.
- 11. Le procès de Jomo Kenyatta, 1953.** Source : Montagu Slater, *The Trial of Jomo Kenyatta*, London, Secker and Warburg, 1970 (2nd ed.), p. 236-243. 9900 signes.
- 12. Deux lettres à Germaine Guillé à l'issue de la Première Conférence mondiale des travailleuses (Budapest, 14-17 juin 1956).** Source : archives de la Fédération Syndicale mondiale. Première Conférence mondiale des travailleuses, Budapest, 14-17 juin 1956, 2 C⁸ 27 in Pascale Barthélémy, *Sororité et colonialisme. Françaises et Africaines au temps de la guerre froide (1944-1962)*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 2022, p. 341-343. 8800 signes.
- 13. Lettre d'Ahmed Ben Bella à Mohamed Fathi el Dib, délégué aux Affaires d'Afrique du nord par Nasser, décembre 1956.** Source : Fathi El Dib, *Abdel Nasser et la Révolution Algérienne*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 198-201. 7500 signes.
- 14. Trois lettres d'Ousmane Sembène à Ivan Pothekine, 1959-1961.** Source (en ligne) : Françoise Blum, Gabrielle Chomentowski, Constantin Katsakioris. 2021. « Au cœur des réseaux africano-soviétiques : archives et trajectoire de l'écrivain-cinéaste sénégalais Ousmane Sembène ». in *Sources. Materials & Fieldwork in African Studies* n° 3 : 99-135. 8200 signes.
- 15. Afrique 1960 : le témoignage d'Elikia M'Bokolo.** Source (en ligne) : « 1960 : l'année africaine », in *L'Histoire*, n°350, février 2010. 8200 signes.
- 16. Frantz Fanon sur la mort de Lumumba, 1961 : « La mort de Lumumba : Pouvions-nous faire autrement ? ».** Source : *Afrique Action*, n°19, 20 février 1961. 9700 signes.
- 17. Message du président Senghor à la nation, 30 mai 1968.** Source : Omar Gueye, *Mai 1968 au Sénégal. Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical*, Paris, Karthala, 2017, p. 281-288. 9700 signes.
- 18. Le Parc éthiopien de Simien : Lettre de Clive Nicol à John Blower, Gondar, 30 mai 1969 ; Lettre de John Blower au General Mebratu, Addis Abeba, 16 juillet 1969.** Source (en ligne) : Guillaume Blanc. 2022. « Aux sources d'une histoire environnementale globale: Une boucle éthiopienne dans les archives de la nature », in *Sources. Materials & Fieldwork in African Studies* no. 4, p. 283-331. 8400 signes.
- 19. Omar Carlier, coopérant.** Source : Omar Carlier, « Retour vagabond sur une traversée de la mer », in Jean-Robert Henry et Jean-Claude Vatin (dir.), *Le temps de la coopération. Sciences sociales et décolonisation au Maghreb*, Paris, Karthala-IREMAM, 2012, p. 81-108. 8700 signes.
- 20. Trente années de lutte de l'Organisation des Nations-Unies contre l'apartheid. Déclaration de Jeanne Martin Cissé au Comité spécial contre l'apartheid, 21 janvier 1976.** Source : *Déclarations de Son Excellence Madame Jeanne Martin Cissé (Guinée), présidente du comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, d'octobre 1975 à avril 1976*, New York, Centre contre l'apartheid du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de Sécurité, 1976, p. 11-15. 10000 signes.
- 21. Discours prononcé en l'honneur de la visite de Senghor par Césaire, Mairie de Fort-de-France, 13 février 1976.** Source : Aimé Césaire, *Œuvres complètes*, tome 3, Paris, Éd. Désormeaux, 1976, p. 539-545. 12000 signes.
- 23. Les difficultés des femmes du Nigeria : un appel de Funmilayo Ransome-Kuti aux femmes britanniques, 1947.** Source : Funmilayo Ransome-Kuti, « The Plight of Nigerian Women », Archives nationales britanniques de Kew Garden, dossier CO 583/293/1, National Council of Nigeria and the Cameroons: activities of Mrs Ransome-Kuti. Traduction française Sara Panata et Isabelle Surun. 12950 signes.
- 24. Interview de Cheikh Hamidou Kane à propos de son roman, L'Aventure ambiguë.** Source : « Interview de M. Cheikh Hamidou Kane, écrivain sénégalais, par le Professeur Barthélémy Kotchy de l'Université d'Abidjan », *Études littéraires*, 7(3), déc. 1974, p. 479-486. 12350 signes.

- 25. Rencontre avec un fondateur d'église nouvelle au Congo, vers 1950.** Source : Georges Balandier, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, coll. Terre humaine, [1957] réédition Presses Pocket, 1983 : p. 271, 275 et 283-296. 13110 signes, 2 illustrations.
- 26. Premières projections cinématographiques au Soudan Français.** Source : Amadou Hampaté Ba, « Le dit du cinéma africain », in UNESCO, *Premier catalogue sélectif international de films ethnographiques sur l'Afrique noire*, 1967, p. 9-19. 13300 signes.
- 27. Perspectives pour le développement de la production du palmier à huile en Côte d'Ivoire (1931).** Source : Auguste Chevalier, « Le Palmier à huile à la Côte d'Ivoire », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 11^e année, bulletin n°116, avril 1931, p. 213-229. 12970 signes.
- 28. Discours d'Amilcar Cabral à la Troisième Conférence des peuples africains au Caire, 1961.** Source : Amilcar Cabral, « Une crise de connaissance », Discours à la Troisième Conférence des peuples africains au Caire, tenue du 25 au 31 mars 1961, dans Amilcar Cabral, *Ne faites pas croire à des victoires faciles*, Premiers Matins de Novembre Editions, Paris, 2021. 10030 signes.
- 29. Lettres d'anciens serviteurs à Karen Blixen après son départ du Kenya (1935-1948).** Source : « Lettres des Natives », traduites de l'anglais par Alain Gnaedig, publiées en français dans Karen Blixen, *Afrique*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2006, p. 897-904 (lettres de Farah Aden, de Bille Issa, d'Abdullahi Ahmed et d'Ali Hassan). 10070 signes.
- 30. Les conséquences du Natives' Land Act au Transvaal (1913).** Source : Solomon Plaatje, *Native Life in South Africa*, 1916, chapitre IV, "One Night with the Fugitives" (Une nuit avec les fugitifs), édition en ligne : Project Gutenberg, non paginé. Traduit de l'anglais par Isabelle Surun. 12390 signes.
- 31. Une enquête de La Voix du Dahomey sur les troubles au Togo (1933).** Source : *La Voix du Dahomey*, 7^e année, N° 74-75, Mars-Avril 1933, p. 17-18. 11330 signes.
- 32. L'épidémie de choléra en Egypte (1947).** Dossier composé de 4 documents : « Le déroulement de l'épidémie d'après un médecin égyptien (M. Khalil, "The effect of the absolute humidity of the atmosphere and the general vaccination on the 2nd wave of the cholera epidemic in Egypt 1947-1948", *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, tome 31, 1948, p. 4-9 ; traduit de l'anglais par Isabelle Surun) ; Communiqué de l'Organisation mondiale de la santé, 8 octobre 1947 (Nations Unies, Organisation mondiale de la Santé, Commission intérimaire - Service des Conventions sanitaires et de la Quarantaine, *Relevé épidémiologique hebdomadaire*, 22^e année, Nouvelle série, N° 41, 8 octobre 1947, p. 332 - 334) ; « Le choléra est à nos portes » : l'épidémie vue par un hebdomadaire français (*Qui ? Détective. Le grand hebdomadaire des faits divers*, n° 72, 6 novembre 1947, p. 9-10) ; « La lutte contre l'épidémie vue par *Le Journal d'Égypte* » (2 images). 11400 signes et 2 images.
- 33. Regard d'un prêtre français sur le Burundi (1968-1970).** Source : « Courrier d'Henry L'Heureux, prêtre *Fidei Domum* au Burundi (1968-1971) », présenté par Jean-Pierre Chrétien, dans Annie Lenoble-Bart (éd.), *Missionnaires et Églises en Afrique et à Madagascar (XIXe-XXe siècles). Anthologie de textes missionnaires*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 520-521, 524-526, 529-531, 533-534 et 536-537. 11410 signes.
- 34. La Conférence sur les politiques culturelles en Afrique (Unesco) à Accra en 1975.** Source : Unesco, Rapport final de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique organisée par l'Unesco avec la coopération de l'OUA à Accra, 27 octobre-6 novembre 1975. Rapport général, p. 5-9. 10250 signes.
- 35. Analyse de la situation en Afrique du Sud par un groupe de réfugiés (1963).** Source : *Présence Africaine*, n° L, 1964/2, p. 89-95. 10940 signes.
- 36. Faire de la radio à Madagascar au temps des indépendances. Entretiens avec Jocelyn Rafidinarivo.** Source : Thomas Leyris, « La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Naissance d'un empire radiophonique franco-africain au temps des décolonisations (1939-1969) », Thèse de doctorat, Université de Lille, 2023, Annexes, p. 688-693. 10430 signes.
- 37. Portrait du colonisateur et Portrait du colonisé d'Albert Memmi. Préface à l'édition de 1966.** Source : Albert Memmi, *Portrait du colonisé précédé de Portrait du colonisateur*, Gallimard, folio actuel, 2002, p. 12-14 et 17-19. 9330 signes.

38. Témoignages devant la commission d'enquête sur la « guerre des femmes » d'Aba (Nigeria, 1929). Source : *Aba Commission of Inquiry, Notes of Evidence Taken by the Commission of Inquiry Appointed to Inquire into the Disturbance in the Calabar and Owerri Provinces, December 1929*, [Commission d'enquête d'Aba, Notes sur les témoignages recueillis par la Commission d'enquête nommée pour enquêter sur les troubles survenus dans les provinces de Calabar et d'Owerri en décembre 1929], Londres, Waterlow, 1930. Extraits des auditions des 27^e, 110^e, 317^e et 474^e témoins, traduits de l'anglais par Isabelle Surun. 11900 signes.

39. Les désillusions d'une institutrice sénégalaise dans les années 1970. Source : Mariama Bâ, *Une si longue lettre*, [Première édition : Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, 1979], Rééd. Le Serpent à plumes, 2001/ Le Rocher, 2005, extraits des chapitres 1 à 13. 12700 signes.

40. Une ville de garnison au Soudan français pendant la Première Guerre mondiale. Source : Amadou Hampâté Bâ, *Amkoullel, l'enfant peul*, Actes Sud, 1991, extraits du chapitre « Kati, la ville militaire ». 10800 signes.

41. L'Algérie en 1956 d'après Germaine Tillion. Source : Germaine Tillion, *L'Afrique bascule vers l'avenir*, dans Germaine Tillion, *Combats de guerre et de paix*, Editions du Seuil, 2007 [1957], p. 469-470, 473-479. 10170 signes.

42. La place de l'Afrique dans le monde d'après Kwame Nkrumah, 1964. Source : Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, traduit de l'anglais par L. Jospin, Paris, Payot, 1964 [rééd. Présence Africaine, 1994], p. 225-233. 9719 signes.

EXPLICATION DE DOCUMENTS GEOGRAPHIQUES

Les sujets se sont répartis en 34 sujets cartes (dont trois au 1/75 000) et 34 sujets dossiers (29 dossiers sur la question Amérique latine et 5 dossiers sur la question France). La moyenne pour cette épreuve s'établit à 9,57/20 (9,35 en 2022).

Éléments de satisfaction

Le jury tient à saluer de nombreux points positifs observés dans les prestations orales qui ont été dans l'ensemble soignées. Les bons ou très bons oraux ont bien su croiser et confronter les documents. Confronter, ce n'est pas seulement mettre face à face des documents, mais souligner leurs interactions, oppositions, contradictions et faire surgir des nuances dans les interprétations. Ils ont pu faire le lien entre l'analyse des sources des documents et l'intérêt inégal de leur apport (agence de tourisme, institution internationale, sources statistiques nationales, etc.). Ils ont proposé une démonstration bien articulée.

La dimension formelle de l'explication de documents géographiques est dans l'ensemble bien maîtrisée par la majorité des candidates et candidats (gestion du temps, structuration des exposés, production graphique, réponses aux questions et concentration durant l'entretien). Certaines excellentes prestations ont été remarquées, témoignant à la fois d'une aisance à l'oral, d'une posture et une tenue remarquables, d'une parfaite gestion du temps et d'une profondeur analytique : les candidats bien préparés à la fois sur les programmes et sur l'exercice de l'épreuve, capables de soumettre les documents à une analyse critique tout en étant attentifs à leurs sources, ont fait la preuve qu'ils étaient prêts à investir leurs qualités dans l'enseignement. Le jury insiste sur le rôle crucial des transitions qui ne doivent pas être simplement formelles et qui sont indispensables pour tenir en mains une démonstration. Enfin, ils ont défini les termes clés de l'intitulé du sujet en introduction puis ont su les décliner et les convoquer à bon escient au cours de l'exposé.

De bonnes notes ont valorisé diverses qualités : l'aptitude à croiser les documents et à en sélectionner judicieusement les informations méritant une analyse à tel moment de l'argumentation, à construire, à partir de cette sélection croisée, des raisonnements hiérarchisés et cohérents, à ne pas omettre de traiter tel ou tel document dans leur exposé. Les bons exposés se sont avérés être clairement des explications précises et approfondies de documents, avec une problématique claire, simple et bien adaptée au sujet, évitant de s'appuyer de manière excessive ou hors de propos sur des lectures de manuels ou sur des généralités. Le jury a apprécié les exposés qui tenaient leur fil directeur jusqu'à la conclusion, qui répond à la problématique au terme d'un développement bien articulé. De nombreux candidats ont montré une solide culture générale et géographique qui leur a permis de faire preuve de pondération, de discernement et d'un sens de la mesure dans les interprétations des documents, la hiérarchisation et l'usage adéquat des notions ou concepts. De même, le jury a valorisé les productions graphiques de qualité, surtout lorsqu'elles ont été bien intégrées et commentées dans l'analyse du dossier documentaire. Enfin, il a valorisé les exposés clairs, structurés et vivants, la clarté de l'élocution et de l'organisation des idées, des réponses fines, réfléchies et concises lors de l'entretien.

Des lacunes et défauts récurrents

Certains défauts récurrents ont été relevés, ce qui explique l'éventail des notes. Le principal était sans doute de s'écarter de l'exercice de l'étude de documents géographiques et de proposer, au lieu d'une explication de documents, une leçon reposant sur des connaissances générales et ne mobilisant les documents qu'à titre illustratif, ce qui n'est pas l'esprit de l'épreuve : il s'agit d'un commentaire de documents qu'il faut analyser de manière précise, pour éviter de passer à côté des clefs de compréhension qu'ils contiennent. Même si tous les documents ne sont pas également riches, aucun ne doit être laissé de côté. Il est nécessaire de croiser les documents au cours de l'argumentation. Il convient toujours d'opérer une contextualisation et une analyse critique des documents, de leur contenu, de leur source, de

leurs biais et de leurs limites, ce qui implique une distance avec les matériaux mis à disposition pour alimenter l'analyse. Les sources journalistiques ont été parfois présentées comme « non fiables », ce qui fait fi de la déontologie propre à ce métier, il y a toujours d'autres hypothèses à faire sur les sources non académiques.

Il y a un risque d'erreur à vouloir s'appuyer sans le filtre des documents sur des connaissances extérieures tirées de manuels pour construire une problématique trop peu nuancée. Les connaissances plaquées tirent l'exposé vers le hors sujet, qui est sanctionné.

Un certain nombre de notions s'avèrent mal maîtrisées et ne résistent pas toujours à des questions visant à les préciser, on pense notamment aux termes suivants : héliotropisme, solde migratoire, milieux naturels méditerranéens, de moyenne ou de haute montagne, karst, vallées, antimonde, agriculture vivrière, agropastoralisme, transhumance, modèle centre/périphérie, développement, métropole, types de tourisme. Le jury s'est étonné de la récurrence du flou dans l'analyse de la morphologie urbaine, dans la connaissance du réseau urbain français ou le rôle des transports. Certaines notions ou processus ne sont pas bien acquis ou pas assez démontrés quant à l'espace étudié sur la carte ou dans les dossiers : tropicalité, mise en tourisme, conflits d'usages ou d'acteurs, *gated communities*, résilience, durabilité, appropriation, patrimonialisation, ségrégation socio-spatiale, littoralisation, litturbanisation, gérontocroissance, habiter polytopique, sont régulièrement plaquées, pas toujours à bon escient. En particulier, certains termes ont été utilisés sans que cela soit pertinent, comme s'ils servaient de sésame, en lieu et place d'une analyse rigoureuse : « aménité », « marketing territorial », « *silver economy* », « *creative class* ». La maîtrise de ces concepts semble souvent superficielle et inadaptée au contexte d'étude.

Le traitement du sujet et des documents

Les espaces concernés par le sujet doivent être situés grâce aux atlas qui se trouvent en salle de préparation. C'est un réflexe indispensable quelle que soit la question de programme concernée. Les régions naturelles ou historiques ne doivent pas être oblitérées dans la démarche de localisation et de contextualisation. Le travail en salle de préparation suppose une attention minutieuse à ce que contiennent les documents, aux sources, souvent précieuses pour voir émerger des acteurs, au sens des mots de vocabulaire géographique ou courants parfois méconnus des candidats ainsi qu'aux références historiques souvent indispensables au traitement des sujets.

Le jury invite les candidats à se laisser un moment dans leur préparation pour prendre du recul, au sens propre comme au figuré, notamment pour regarder les cartes et dossiers dans leurs grandes lignes et travailler à différentes échelles.

Les documents proposés, que ce soit dans les sujets « dossiers » ou les sujets « cartes », sont de nature et de sources variées et sont assortis d'un intitulé de sujet. L'intitulé d'un sujet n'est pas accessoire : lorsqu'il n'est pas analysé ni délimité et que ce qu'il recouvre n'est pas traité, le candidat peut être pénalisé quand bien même sa méthodologie pour mobiliser les documents est correcte. Il est donc attendu de délimiter le sujet et d'en distinguer les différentes facettes, que ce soit en introduction ou dans le développement, selon la formulation de l'intitulé et le choix dialectique retenu par le candidat.

Les documents ne sont pas exclusivement l'occasion de prélever des informations ni d'illustrer un propos : ils doivent être interrogés sérieusement et cette capacité est très valorisée.

L'intitulé du sujet oriente le candidat ou la candidate sur l'approche attendue. Une définition des termes proposés est donc une étape incontournable de la présentation. Les définitions des termes du sujet, ou bien ceux du programme (population, peuplement, territoire), doivent absolument servir à analyser le sujet et non pas être une simple étape formelle.

Une connaissance géographique globale est aussi attendue dans la mesure où il s'agit de questions au programme et où une bibliographie est présente dans la salle de préparation. En revanche, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse qui serait de faire une leçon en se perdant dans la bibliographie sans prendre le temps d'interroger en profondeur les documents.

certaines prestations ayant dérivé vers une présentation de type « leçon » ont été sanctionnées.

A propos des illustrations

Il est important d'inclure sa propre production graphique dans l'argumentation. Certains croquis ont été particulièrement maîtrisés, mais la plupart étaient grandement perfectibles.

Les candidats ont la possibilité de faire scanner leur croquis en plusieurs fois pour souligner leur progression. Cela ne constitue pas, cependant, une obligation ni un format imposé. Dans la mesure où la projection du scan du croquis manuel intégré dans le diaporama atténue les contrastes, les couleurs doivent être bien visibles, crayons de couleur et feutres doivent servir pour des contrastes francs de contours, de couleurs, de tailles et entre les types de figurés. Les candidats ont la possibilité de transmettre leur croquis en version papier au jury. La cartographie suppose une hiérarchisation des phénomènes. Les endroits laissés en blanc et non légendés sont à proscrire. Il faut aussi organiser la légende.

Certains croquis sont dépourvus d'échelle et ne respectent pas les règles élémentaires de la sémiologie graphique (choix des couleurs et des figurés, habillage, etc.), font des erreurs de localisation et omettent des éléments majeurs (voie de chemin de fer, frontière, type de production agricole ou de paysage). La carte thématique étant au cœur des pratiques pédagogiques actuelles, le jury attend que les candidats soient capables de les analyser, de les critiquer, voire de les produire. En aucun cas, le croquis ne doit être appris par cœur et plaqué sans lien avec le sujet. Il faut éviter les croquis numériques qui s'avèrent trop simplificateurs et chronophages.

La réalisation graphique attendue n'est pas nécessairement un croquis de synthèse, certains sujets s'y prêtant moins que d'autres. Un croquis intermédiaire de qualité et bien relié aux documents et à l'argumentation peut également être pertinent. La réalisation de diagrammes explicatifs s'est avérée avoir une portée pédagogique.

La construction du diaporama a été de manière générale bien maîtrisée et le jury s'en est réjoui. Il est conseillé de le relire pour éviter les fautes d'orthographe ou typographique et les oublis. Il appartient aux candidats de l'enregistrer sur le bureau et sur la clé usb, en format pdf et ppt : le candidat est responsable de son enregistrement.

Les sujets « Dossier »

Les dossiers documentaires ne dépassent pas dix documents et le jury s'efforce d'en limiter l'ampleur pour laisser le temps à la construction de l'analyse. Il est nécessaire de présenter les documents, même brièvement, mais toujours de façon synthétisée et orientée vers une argumentation et de les critiquer lorsque c'est approprié. Retravailler des statistiques est une bonne idée, de même que d'intervenir graphiquement sur des documents pour faire ressortir des éléments saillants ou des comparaisons. Ceux-ci doivent être croisés, associés, opposés et retravaillés pour en confronter des extraits, par exemple sur une même diapositive.

Le jury répète combien il est important de mobiliser tous les documents. N'en omettre qu'un est déjà pénalisant. Les meilleurs exposés ont non seulement bien analysé et comparé les documents mais ils ont également su les utiliser pour éclairer des thèmes et notions-clés des questions au programme.

Sur l'Amérique latine, il manquait parfois de connaissances attendues sur l'histoire récente, les influences extérieures d'acteurs comme la Chine, les Etats-Unis, les firmes transnationales, les inégalités de développement entre les différents pays, etc.

Le jury insiste enfin sur le traitement particulier de certains documents. La photographie, notamment, est trop souvent délaissée ou trop vite analysée, alors qu'il est important de bien la localiser, de la mettre en relation avec la carte topographique en cherchant le lieu et l'angle de la prise de vue, de voir ce qu'elle révèle ou pas du paysage. On ne rappellera jamais assez que l'analyse de paysage, lorsqu'elle est possible, est très féconde pour l'argumentation. La mise en relation des documents est essentielle et doit chercher en premier lieu à localiser pour

construire un raisonnement spatialisé. Il peut être d'un grand secours d'apprendre à faire des calculs élémentaires pour rendre intelligibles des données : taux de croissance, coefficient multiplicateur, etc. Et inversement, croiser des documents qui n'offrent rien de comparable est pénalisant.

Les sujets « Carte »

La carte est toujours accompagnée d'un court dossier de documents, avec un maximum de 5 éléments. Le jury rappelle qu'il s'agit bien du commentaire de l'ensemble, même si la carte est bien sûr la plus riche et la plus féconde. Ce commentaire doit se faire en lien avec l'intitulé. Les candidats doivent alors orienter leur commentaire en tenant compte de cet intitulé. Les documents complémentaires guident cette orientation. Il est conseillé d'éviter de piocher des informations dans un ouvrage général en tentant de les faire « coller » à la carte. Il faut au contraire toujours partir de la carte.

Le jury souligne des faiblesses récurrentes dans la démarche d'observation des cartes. Les candidats ne détaillent pas assez les formes urbaines, les aménagements agricoles, industriels, les infrastructures en lien avec le peuplement. Pour la présentation d'un paysage rural ou agricole, il est nécessaire de sélectionner une partie de la carte, quelques finages par exemple, et de montrer concrètement les formes d'habitat, de parcellaire, les espaces productifs, etc.

Les candidats doivent savoir calculer une densité sur la carte, être capables de mesurer des distances et des dimensions, des proportions (un port de plaisance n'est pas un port de pêche ni une ZIP), de quantifier les phénomènes observés. Le fin ruban d'une autoroute sur une carte représente en réalité des centaines d'hectares d'espaces ruraux remplacés par ce genre d'infrastructure. Par exemple, une route de 2x2 voies mesure à peu près 40 m de large, ce qui équivaut sur toute une longueur de carte (60 km) à environ 240 ha, soit une exploitation agricole de grande dimension en France. D'une manière générale, un certain nombre de candidats ont des difficultés à évaluer les ordres de grandeur (par exemple l'ampleur tel centre urbain historique sur la carte topographique). Ce point peut être amélioré en soignant les capacités de lecture de la carte topographique et en développant la connaissance générale de la géographie de la France (hiérarchie des grands ports, hiérarchie urbaine, connaissance générale des réseaux de transport, etc.).

Les cartes présentent un milieu géographique, notamment topographique, souvent ignoré des candidats qui traitent du peuplement en considérant l'espace comme étant neutre, sans rugosité ni accident topographiques. L'attention aux pentes et aux contraintes du relief est indispensable. Dans un certain nombre de cas, comme par exemple les cartes de montagne, ces éléments jouent un rôle important dans la géographie du peuplement et le mode de vie des habitants : ils doivent faire l'objet d'interprétations. Il est souhaitable que les grands ensembles topographiques soient identifiés sur la carte le cas échéant. Un certain nombre de formes élémentaires sont souvent méconnues, par exemple l'identification des plaines, vallées et plateaux. Les spécificités climatiques et topographiques des milieux littoraux, montagnards ou ultra-marins ont souvent été ignorées.

Les villes ont des sites et des situations à analyser avant d'aborder la morphologie urbaine. Il n'est pas nécessaire de voir à tout prix une forme « en doigt de gant » (« digitée » est plus élégant) surtout pour des villes de petite dimension. De façon plus générale, une bonne interprétation d'une carte nécessite de la situer et donc de regarder au-delà du territoire représenté sur la carte. La prise en compte des temporalités peut être attendue : le temps long des héritages ou des évolutions (grands défrichements, politiques d'aménagement du territoire), les saisonnalités, les rythmes de mobilités.

Le vocabulaire de la lecture topographique fait partie des outils de compréhension des processus de localisation. À chaque milieu peut être associé le vocabulaire d'analyse spatiale : par exemple la montagne s'accompagne d'étagement, de dissymétrie, de gradient, d'enclavement ou d'intégration, de pentes, de contraintes ou d'atouts. Et en parallèle, il faut être capable de quantifier les dénivelés, les distances, les étages montagnard, alpin et nival.

Par ailleurs, le vocabulaire toponymique est rarement assuré : palud, essart, aix, puys, puech, champagne/campagne, ségala, jas ou jasserie, motte, oppidum, peuvent servir de clefs pour l'interprétation. Très peu de candidats évoquent d'eux-mêmes les villages perchés de Provence ou de Corse, les bastides du sud-ouest, les bocages organiques avec habitat dispersé, les logiques de peuplement antiques, médiévaux avec des villages-rue ou des villages groupés plus ou moins avec une dispersion intercalaire, les bordes, les fermes à cour carrée, etc. Globalement, l'histoire des paysages français est le plus souvent ignorée, et la carte est vue comme un instantané plutôt que comme un ensemble de traces.

Gestion de l'exercice et entretien avec le jury

De façon générale, le jury salue la parfaite maîtrise du temps d'un nombre conséquent d'exposés. Lorsqu'elle n'est pas satisfaisante, cela peut relever de plusieurs cas de figure : une accélération dans la dernière partie et une conclusion précipitée en une phrase ; une difficulté à entendre l'incitation du jury à s'adapter pour terminer son oral correctement dans les temps (il faut savoir mettre de côté certains éléments moins indispensables pour pouvoir terminer son exposé sans une hâte excessive) ; des exposés trop courts, manquant de densité ou inconsidérément accélérés dès le début, avec une tendance à allonger artificiellement la fin de la troisième partie ou la conclusion, étirements que le jury ne manque pas de remarquer. Le jury suggère d'éviter de perdre un temps précieux dans une présentation trop détaillée des documents, d'autant qu'un tableau récapitulatif est souvent une bonne solution. Il est inutile et peu opportun de faire une présentation exhaustive des documents (entendons un par un) en introduction, encore moins en les appelant par leurs numéros dans le dossier. Le tableau synthétique doit mettre en avant les thèmes et non pas les types de documents ou les catégories de source des documents.

L'exercice est un oral et il ne faut pas oublier les quelques principes attendus. Parler en lisant ses notes sans jamais s'adresser directement au jury est quelque peu maladroit. D'un autre côté, n'avoir qu'une page de notes et tenir 25 minutes est assez compliqué car les temps d'improvisation – qui peuvent néanmoins sauver une épreuve lorsque la fin de la préparation a été bousculée – sont rarement réussis et souvent délayés.

Les problématiques sont apparues souvent trop longues (3 ou 4 lignes), elles sont trop souvent le reflet du plan qui va suivre. La problématique doit annoncer une démonstration, avec usage du vocabulaire géographique adapté, qui formalise des processus spatiaux. Si des formulations telles que « en quoi » ou « dans quelle mesure » ne sont pas interdites, elles empêchent souvent le candidat de réfléchir dès le début au sujet en reportant à plus tard l'analyse. Il est préférable pour le jury d'avoir le temps de noter la problématique, d'où l'importance de sa concision et de sa clarté.

Le jury remarque que certains candidats ont des difficultés à sélectionner et hiérarchiser l'information. Pour rappel, un grand nombre de types de documents peuvent être proposés par le jury (documents iconographiques variés, allant de la photographie de paysage à la carte thématique, textes de presse, extraits de guides touristiques, textes de chansons ou de romans, captures d'écran de sites internet, de blogs, de sites promotionnels, etc.).

Le moment de l'entretien n'est pas moins important que l'exposé, même si la longueur de l'épreuve entraîne inévitablement une fatigue dont le jury a bien conscience. Il faut garder une réserve d'énergie pour une épreuve qui dure 50 minutes et non les seules 25 minutes de l'exposé. Les questions ont pour objet de donner l'occasion aux candidats de préciser, compléter ou corriger certains éléments imprécis ou manquants de l'exposé. Les réponses trop longues ou trop laconiques sont à éviter. Rien n'est encore perdu à ce stade : même lorsqu'on croit avoir raté son exposé, les réponses permettent de construire des raisonnements convaincants et il faut rester à l'écoute jusqu'au bout. C'est la pondération, le discernement et le bon sens de ces raisonnements qui sont valorisés, même si le candidat croit (bien souvent à tort) ne pas avoir les connaissances suffisantes.

Listes des sujets proposés en 2023

Sujets cartes avec documents (sauf indication contraire, les cartes sont au 1/25 000) (34 sujets) :

Albi : peuplement, populations et territoires
Avignon : populations et peuplement d'un espace méditerranéen
Beaune – Chagny : dynamiques du peuplement
Chambéry – Aix-les-Bains : populations, peuplement et territoires
Cherbourg – Cap de la Hague : un « Finistère attractif » ?
Chinon, la « douceur angevine » ?
Clermont-Ferrand, héritages et changements
Forêt de Chantilly : peuplement et populations
Forêt de Verdun et du Mort-Homme : redynamiser un espace de mémoire, Verdun et le Verdunois
Fort-de-France : populations, peuplement et territoires
Fréjus – St-Raphaël : populations, peuplement et territoires
Ganges – St-Martin-de-Londres – Pic-St-Loup : habiter l'arrière-pays de Montpellier
Le Touquet-Paris-Plage : peuplement temporaire et activités résidentielles
Lens – Béthune : populations, peuplement et territoires
Manosque – Forcalquier – PNR du Luberon : population et peuplement d'un espace méditerranéen
Habiter l'aire urbaine de Marseille
Megève – Col des Aravis : habiter un espace de montagne
Mont-de-Marsan : une centralité relative ?
Montargis : populations, peuplement et territoires
Monts du Cantal – PNR Auvergne : habiter un espace montagnard
Noirmoutier : populations, peuplement et territoires
Périgord noir – PNR du Haut-Quercy TOP75 (1/75 000) : dynamiques du peuplement
Soulac-sur-Mer – Pointe de Grave : populations, peuplement et territoires
Port-St-Louis-du-Rhône – PNR de Camargue : populations et peuplement entre espaces naturels et industriels
Reims : habiter Reims et la région rémoise
Rennes : populations, peuplement et territoires dans l'agglomération rennaise
Rochefort, un espace entre terre et mer
St-Malo – Dinard – Dinan : populations, peuplement et territoires dans la région de Saint-Malo
St-Paul-de-Léon – Roscoff : populations, peuplement et territoires
St-Pierre (Réunion) : populations, peuplement et territoires d'un espace ultramarin français
St-Quentin (Aisne), une ville en décroissance
Verdon – Lac de Ste-Croix – Plateau de Valensole TOP75 (1/75 000) : populations, peuplement et territoires
Villard-de-Lans : territoire et peuplement du Vercors
Vosges du Sud – Ballon d'Alsace TOP75 (1/75 000) : Paysage et dynamiques du peuplement dans le massif des Vosges

Sujets dossiers documentaires portant sur la question « Amérique latine » (29) :

L'agriculture d'exportation en Amérique latine
Les Andes argentines et chiliennes : entre « espace coupure » et « espace couture »
Le Belize
Les bidonvilles en Amérique latine
Buenos Aires
Le Chili
Chili régions
La Chine à la conquête de l'Amérique latine

Ciudad del Este
Covid-19 et Amérique latine
Crise au Venezuela
L'eau au Chili
Le tourisme « autrement » en Amérique latine
Enfance et pauvreté en Amérique latine
L'extraction minière dans le nord du Chili
La question de la faim en Amérique latine
Insécurité et territoire au Salvador
La Paz
Dynamiques résidentielles d'une mégapole : le cas de Mexico
Mobilités et transports dans les grandes villes d'Amérique latine
Les montagnes en Amérique latine
Le Paraná, unité et diversité
Rio de Janeiro, rêves et réalités
Routes et infrastructures routières en Amérique latine
Sao Paulo, une métropole du Sud ?
Le soja en Argentine
Réseaux de transports et systèmes de villes en Amérique latine
Terres et tensions au Brésil
Le tourisme au Mexique
Transferts d'épargne et développement en Amérique latine
Vignobles en Amérique latine

Sujets dossiers documentaires portant sur la question « Populations, peuplement et territoires en France » (5) :

Bourgs et petites villes dans les dynamiques du territoire français
Population et peuplement en Corse
Populations, peuplement et territoires dans la France d'outre-mer
Le Morvan
Population, peuplement et territoire dans la Vallée de la Drôme